This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 44.21

Harvard College Library

GIFT OF

Archibald Cary Coolidge, Ph.D.

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Charles GIVELET

Digitized by Google

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

---

dixième volume.

20 AVRIL 1849. — 28 JUIN 1849.

REIMS

P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE.

MDCCCXLIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1848-1849.

N° 12.

Séance du 20 Avril 1849.

PRÉSIDENCE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE.

Étaient présents : MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, Bouché, L. Fanart, Nanquette, H. Landouzy, Querry, J.-J. Maquart, F.-L. Clicquot, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, F. Henriot-Delamotte, H. Paris, L.-H. Midoc, Genaudet, J. Sornin, Gainet, Deleutre et Pierret, membres titulaires ;

Et MM. Duchesne, Ed. Arnould, Charlier, Goulet-Collet, Leuschenring et de Bonnay, membres correspondants.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. Eug. Courmeaux, membre titulaire de l'Académie, adresse une lettre par laquelle il donne sa démission.

Digitized by Google

M. le lieutenant-colonel Gastebois, président du comice agricole de Sézanne, adresse à l'Académie des *observations* sur l'amovibilité des desservants et sur le *casuel*. — Le travail de M. Gastebois est renvoyé à une commission composée de MM. Bouché et Tourneur.

M. le vicomte de Kerklove, président de l'Académie d'archéologie de Belgique, adresse à l'Académie de Reims de nombreuses livraisons des Annales de la Société qu'il dirige. Dans le but de resserrer les liens de confraternité entre les deux Compagnies, M. de Kerklove demande la désignation de quelques membres de l'Académie pour les faire admettre au nombre des membres correspondants ou honoraires de l'Académie d'archéologie de Belgique; et, par contre, présente à l'Académie de Reims, pour être admis au nombre des membres correspondants, plusieurs savants connus par des ouvrages estimés. La lettre de M. de Kercklove est renvoyée à la commission des élections.

M. Bonnomet, curé de Pontfaverger, adresse à la Compagnie un *Traité sur l'éducation des abeilles*. — M. Lechat est chargé de l'examiner et d'en rendre compte à l'Académie.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Recueil agronomique, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône; tome v^e^, n° 5.

Extrait des Séances de la Société d'agriculture et de commerce de Caen; année 1848.

Annales de la Société d'archéologie de Belgique; t. v, 4^e^ liv., t. vi, 1^ère^ liv.

Digitized by Google

Journal des Savants : nos de janvier, février et mars 1849.

Mémoire de la Société royale des antiquaires du Nord; vol. 1845 à 1848.

Précis analytique des Travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1848.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Gainet lit un travail intitulé : *Erreurs économiques de notre temps.*

M. Saubinet fait un rapport sur le livre de M. Moneuze-Grandjean, jardinier à Sillery : *Manière de planter les arbres en toute saison.*

M. Sornin lit un rapport sur le travail présenté par M. Marre à l'Académie : *Notice sur les systèmes naturels de numération, dénaire, quinaire et vigénaire.*

M. Landouzy fait à l'Académie différents rapports : 1° sur une observation d'*Iléus*, adressée à l'Académie par M. le dr Meugy fils, de Rethel ; 2° sur une note de M. de Maizière, relative à l'origine et au traitement du *choléra épidémique ;* 3° sur un *appareil orthopédique* portatif inventé par Mlle Drexel, et destiné à remplacer les lits mécaniques dans le traitement des déviations de la taille.

M. Robillard donne communication à la Compagnie d'un travail littéraire et philosophique intitulé : *Causeries.*

Digitized by Google

Lecture de M. Sornin.

—

RAPPORT SUR UN TRAVAIL DE M. A. MARRE, PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE.

—

Il s'agit dans ce travail, Messieurs, de rechercher quels étaient les systèmes de numération usités actuellement et dans l'antiquité chez les peuples de l'ancien et du nouveau continent.

Dans notre système usuel de numération, on a voulu que la suite première et fondamentale des nombres allât jusqu'à dix, et que leur suite infinie fût une suite infinie de dixaines ; mais il est visible que, d'avoir étendu la suite fondamentale des nombres jusqu'à dix ou de ne l'avoir pas étendu plus, c'est une institution qui eût pu être différente ; et même il paraît, dit un des spirituels auteurs de l'encyclopédie, qu'elle a été faite assez au hasard par les peuples, et que les mathématiciens n'ont pas été consultés, car ils auraient pu établir quelque chose de plus commode. Par exemple, si l'on eût poussé la suite des nombres jusqu'à douze, on eût trouvé sans fraction des moitiés, des tiers, des quarts, des sixièmes et des douzièmes, tandis que dans le système décimal on ne peut prendre exactement que des moitiés, des cinquièmes et des dixièmes ; en d'autres termes, douze a plus de diviseurs que dix.

Digitized by Google

Il y a apparence que se sont les dix doigts de la main qui ont donné naissance aux dix caractères de l'arithmétique. Le savant auteur du travail que j'analyse nous rappelle que, dans Homère, on voit Protée compter cinq par cinq, c'est-à-dire par ses doigts, les veaux marins dont il est le conducteur. Et même alors, selon les lexicographes, le mot compter, calculer, s'exprimait par *pempadzeïn*, qui, suivant son étymologie, signifie assembler cinq par cinq.

L'homme était donc conduit naturellement à compter cinq par cinq, ou dix par dix, ou bien encore vingt par vingt, d'après le nombre de divisions de ses extrémités. Ce sont là les bases des systèmes de numération que M. A. Marre nomme systèmes quinaire, dénaire et vigénaire.

M. A. Marre accumule, avec beaucoup d'érudition, les preuves que ces systèmes sont les seuls usités, soit dans l'ancien, soit dans le nouveau continent, et que c'est en raison de la membrure identique de chaque individu de la grande famille humaine que les peuples les plus différents ont adopté les mêmes points d'arrêt pour leur numération. Chez les *Guaranis*, peuple de l'Amérique méridionale, les groupes *cinq*, *dix*, *vingt*, sont appelés : *une main*, *deux mains*, *mains et pieds*.

Dans la langue des *Yarouros*, peuplade riveraine de *l'Apoure*, *quarante* s'exprime par un mot qui signifie aussi : *deux hommes* : et en effet, les doigts des pieds et des mains, des quatre extrémités, étant comptés, l'homme tout entier apparaît comme un symbole du nombre vingt.

En langue sanscrite et persane, le poing fermé se compose du radical *pend* d'où on fait *pente* en grec, *quinque* en latin et *cinq* en français. Chez beaucoup de

Digitized by Google

peuples de l'Archipel, le même mot signifie à la fois : *main* et le nombre *cinq*.

Chez les anciens Goths, les nombres *soixante-dix, quatre-vingt.... cent,* se nommaient : *sept fois deux mains, huit fois deux mains,.... dix fois deux mains.*

C'est avec le même talent d'érudition que l'auteur montre que le système décimal, dans la numération parlée, a été employé dans tous les temps et chez presque tous les peuples de la terre, *les Coptes, les Juifs, les Grecs, les Romains, les Hindous, les Chinois, les Japonais, les Arabes, les Goths, les Polynésiens,* etc.

Nous nous arrêtons ici, Messieurs, car notre analyse ne peut vous donner qu'une idée très imparfaite du mérite de ce travail, où se montre à chaque instant la profonde étude qu'à faite M. Marre des langues anciennes et modernes. C'est ce mémoire lui-même qu'il faut lire pour comprendre toute l'érudition qu'il renferme : aussi, Messieurs, nous émettons le vœu qu'il soit publié dans les annales de l'Académie, sûrs que nous sommes que vous lirez, avec intérêt, ces recherches qui tiennent à la fois de la science et de l'histoire.

—

NOTICE

Sur les Systèmes naturels de numération, quinaire, dénaire et vigénaire, par M. MARRE.

—

Le nombre *douze* serait incontestablement la base la plus convenable de tout système de numération. Pourquoi a-t-on, je ne dirai pas préféré, mais adopté de

Digitized by Google

prime abord le système dénaire, ou le quinaire, ou encore le vigénaire? C'est que la nature nous a pourvus d'une sorte d'instrument arithmétique, la main, dont l'usage est plus étendu qu'on ne le pense ordinairement. Tout nous prouve que ce fut le premier moyen dont les hommes se servirent pour la pratique de la numération. Dans HOMÈRE, on voit PROTÉE compter cinq à cinq, c'est-à-dire par ses doigts, les veaux marins dont il était le conducteur. HOMÈRE se sert dans ce passage de *pempadzeïn*, qui, suivant son étymologie, signifie *assembler par cinq* ou *cinq à cinq*. PLUTARQUE et plusieurs lexicographes nous apprennent que, dans l'origine de la langue grecque, il n'y avait pas d'autre terme pour signifier *compter*, *calculer*. Ce mot voulait dire alors ce qu'on a exprimé depuis par le terme *arithmëin* (1).

Le groupe de *dix* en particulier a toujours été d'un usage presque universel; pourquoi? *Quia tot digiti per quos numerare solemus*, répond OVIDE. Ainsi l'homme, avec des extrémités sex-digitaires, serait parvenu aux groupes de 6, de 12, à l'échelle duodécimale.

Lorsqu'on remonte au premier âge de la civilisation, il faut se rappeler l'origine des choses dont souvent on dédaigne de s'occuper, à cause de leur extrême simplicité. Pour compter 17 sur les doigts de la main, on est obligé de fixer son attention sur le nombre de fois qu'on a passé la main entière. D'après le système de PROTÉE, c'est-à-dire d'après le système quinaire, on aura 2 unités plus 3 fois 5; si le nombre est plus grand, on pourra plier un doigt de la main droite chaque fois qu'on aura passé tous les doigts de la main gauche. On comptera de cette manière sur une main, les groupes de

(1) *Duteus*. Orig. des découvertes attribuées aux modernes.

Digitized by Google

5 ou de 10, quand l'autre main indiquera les unités. (1).

On a vu des voyageurs soutenir que beaucoup de peuples ne comptaient pas au-delà de 5 ou de 20, parce que chez ces peuples, pour compter, on rassemblait des petites pierres et des grains de blé en monceaux de 5 ou de 20 ; pourquoi ne pas soutenir aussi que les nations de l'Europe moderne les plus avancées dans les sciences ne comptent pas au-delà de 10? Pour 17, par exemple, ne disent-elles pas 10 et 7 ou 7 et 10?

Dans tous les temps, sur tous les points du globe terrestre, on a senti que les groupes d'unités assurent des pauses, des repos, pour compter. Les peuples les plus différents, en raison de la membrure identique de chaque individu de la grande famille humaine (4 extrémités 5 fois divisées), s'arrêtent, soit à une main, soit aux deux mains, ou bien encore aux mains et aux pieds. D'après cette variété de points d'arrêt, se forment les groupes de 5, 10 , 15 et 20 (2).

Dans l'ancien continent, on trouve plus généralement le groupe fondamental de 10; dans le nouveau continent, celui de 20 unités; cependant, chose singulière ! les *Mexicains* comptaient d'après une méthode très régulière par groupes de 10, tandis qu'ils écrivaient par vingtaines et par les puissances de 20 (3). Chez les *Guara-*

(1) Alex. von Humboldt. Uber die bei verschiedenen Völkern üblichen systeme von zahlzeichen und über den ursprung des stellenwerthes in den indischen zahlen. Crellés. Journal. IV. B d. 3. H f t.

(2) Alex. von Humboldt. Crellés. Journal. IV. B d. 3. H f t.

(3) Chez les *Mexicains*, les hiéroglyphes simples étaient pour le premier groupe (20) un drapeau ; pour le carré de 20 ou 400, une plume remplie de grains d'or, lesquels servaient comme monnaie dans certaines provinces du Mexique ; pour le cube de 20 ou 8,000, un petit sac, *xiquipilli*, avec 8,000 fèves de cacao pareillement destinées au trafic par échange. Alex. von Humboldt.

Digitized by Google

nis, les groupes normaux 5, 10, 20 sont appelés *une main, deux mains, mains et pieds*. Dans la langue des *Yarouros*, peuplade riveraine de l'*Apoure*, 40 s'exprime par *noeni poume* (deux hommes), de *noeni* deux et *poume* hommes; et en effet, les doigts des pieds et des mains, des quatre extrémités, étant comptés, l'homme tout entier apparaît comme un symbole de 20 (1).

En persan, le poing fermé se dit *pentcha*, de *pend* cinq, provenant du mot sanscrit *pancha*. Ce dernier terme, d'après l'ingénieuse remarque de M. Bopp, a engendré le *quinque* romain (2). Ainsi, le mot français *cinq*, l'italien *et* l'espagnol *cinco*, etc., dérivés du mot latin, remontent à une source étymologique qui prouve l'usage de l'instrument arithmétique naturel, de la main. A *Java*, où l'influence de l'Inde a dominé, on dit dans le langage de cour *chatour* et *poncho* pour 4 et 5. Dans le Javanais vulgaire, de même que dans la langue Malaye, dans le Bouggui, le Tagala, le Bisaya et dans presque tous les idiômes du monde maritime, le mot *lima* signifie *cinq*, et chez la plupart de ces peuples, il signifie encore *main*.

Dans la langue des anciens *Goths*, 70 se dit *sibun-têhund*, 80 *ahtaù-têhund*, 90 *niun-têhund*, 100 *taihun-têhund*, 200 *tva-hunda* (3), etc. La ressemblance du mot *hund* avec le mot *hand* est frappante. Dans *taihun* ou *têhund*, on pourrait reconnaître *tvai-hund*, deux

(1) Alex. von Humboldt. Crellé s. Journal.

(2) Le *ch*. sanscrit prononcé comme en anglais, c.-à-d. *tch*, devient le *t* grec, de là *panta* pour *pancha*, de là *penté*, l'Eolien *pempé* et le verbe *pempadzein*. En latin, au contraire, *qu* répond au sanscrit *ch* ou plutôt *tch*, d'où *quinque* et *quatuor* pour pan*cha* et *cha*tour.

(3) *Tva-hunda* signifiant 200, devait avoir une autre finale que le mot goth adopté pour 100, comme en latin *ducenti*, deux cents, et *centum* cent.

Digitized by Google

mains, allemand : *zwei händ*, anglais : *two hands*, hollandais : *twee handen*. De là *sibun-téhund*, 70 ou 7 fois 2 mains; *ahtau-téhund*, 80 ou 8 fois 2 mains;.... *taihun-téhund*, 10 × 10 ou 100 ou 2 mains fois 2 mains (1).

Dans la langue *chibcha* des *Muyscas* (habitants du plateau de *Candinamarca* qui avaient, comme les Japonais et les Thibétains, un chef spirituel et un chef temporel), 11, 12, 13 se disent : pied-un, pied-deux, pied-trois, *quihieha âta, quihieha bosa, quihieha mica* de *quihieha* (pied) et des trois premiers nombres *âta, bozha* ou *bosa*, et *mica*. Le mot numéral *pied* signifie *dix*, parce qu'on nomme le pied quand déjà les deux mains sont comptées (2).

—

A *Rome*, on employa le système quinaire. Les nombres écrits IV, V, VI, VII, VIII le prouvent suffisamment. Ne sait-on pas encore que dans l'Abacus romain, à côté de chaque cordon représentant les groupes n, n^2, n^3.... il existait un cordon plus petit, dont une boule valait 5 de celles de son annexe ?

Les *Aztèques* admettaient 5 âges du monde, et ils avaient une semaine composée de 5 jours.

Les *Scandinaves* aussi avaient une semaine de 5 jours, et divisaient, comme les Perses, le jour en 5 parties.

En *Zend*, les traces du système quinaire ont été découvertes par Anquetil-Duperron (3).

(1) Richard Lepsius.

(2) Alex. von Humbold. Crellés. Journal.

(3) Libri, Hist. des Sciences mathém. en Italie.

Digitized by Google

En *Onolof*, les mots *benne*, *niare*, *niatte*, *nianette*, *dhiouroun* signifient 1, 2, 3, 4, 5; puis les mots *dhiouroun benne*, *dhiouroun niare*, *dhiouroun niatte*, etc. (5 et 1, 5 et 2, 5 et 3, etc.), signifient 6, 7 et 8, etc. En Afrique encore, dans la langue *foulah* ou *fellah*, les nombres de 6 à 9 se forment par l'addition des quatre premiers avec 5 : *gui-e-gom* (5 et 1); *gui-e-didi* (5 et 2); *gui-e-tati* (5 et 3); *gui-e-naï* (5 et 4). De cette combinaison qui existe chez beaucoup de peuples africains, on n'aperçoit que de faibles vestiges dans les dialectes de l'archipel indien; toutefois M. *Gustave* D'EICHTAL a remarqué que la série des nombres foulahs offrait des affinités nombreuses et certaines avec la série polynésienne, série décimale qu'on trouve en usage depuis le *Japon* jusqu'à *Madagascar*.

M. DUPONCEAU, le savant franco-américain, a observé que, dans la plupart des langues de l'Amérique septentrionale, le mot *six* est formé du mot *un* auquel on ajoute une désinence et quelquefois une syllabe préfixe; le mot *sept* est formé du mot *deux*, qui est son excès sur *cinq*; mais ce n'est pas toujours de leur propre langue que les Indiens du nouveau continent empruntent le mot *deux* dont ils forment le mot *sept*; le nombre *trois* est incorporé dans le mot qui signifie *huit*, et dans quelques dialectes seulement on rencontre *quatre* dans le nombre *neuf*; le plus généralement c'est *un*.

Le système décimal, dans la numération parlée, a été employé dans tous les temps et chez presque tous les peuples de la terre, chez les *Coptes*, les *Juifs*, les *Grecs*, les *Romains*, les *Hindous*, les *Chinois*, les *Japonais*, les *Arabes*, les *Goths*, les *Polynésiens*, etc. MANOU, que l'on suppose avoir vécu dans le 9e siècle

Digitized by Google

avant JÉSUS-CHRIST, se sert seulement de la division décimale quand il traite de l'administration civile.

Dans une tradition très ancienne, rapportée par SOYOUTÎ sur la foi de TABRÎZY, les *Arabes*, bien longtemps avant MOHAMMED et l'islamisme, avaient une formule consacrée par l'usage pour exprimer une clientelle nombreuse ; ils disaient : « Je suis père de dix, frère de dix, oncle de dix, » ce qui signifiait : Mes nombreux amis m'environnent comme d'une armée (1).

Chez les *Chinois*, le mot *ouann* (dix mille) est pris souvent dans un sens indéterminé pour multitude, foule, grand nombre. La forme antique chinoise 卍 (ouann) est le nom de la reine abeille et du pavot, et, par suite, aussi du nombre suprême *dix mille*, parce que, dit M. DE PARAVEY, la ruche était censée contenir dix mille abeilles, et le pavot dix mille grains. Je ferai remarquer ici ce rapprochement curieux que, dans son Arénaire, ARCHIMÈDE trouva, d'après des mesures comparées, qu'un grain de pavot a un diamètre moindre que $\frac{1}{40}$ de doigt, ou $0^m,000468$, et que ce même grain de pavot équivaut à *dix mille grains de sable*. Ainsi, le grain de sable étant pris pour unité, le grain de pavot représentait 10,000 en *Sicile* comme en *Chine*, pour ARCHIMÈDE comme pour MANOU.

Dans le système dénaire il existe encore un fait remarquable que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'il se manifeste presque identique ches les *Goths* et chez les *Malays*. Deux mots malays *blas* et *pouloh* se traduisent par *dix*. Voici ce qui les distingue : *blas* ne s'emploie que depuis 11 jusqu'à 19 inclusivement.

(1) Fulgence Fresnel ; Lettre sur les Arabes avant l'islamisme.

Digitized by Google

En dehors de ces limites, c'est toujours *pouloh* qui figure :

Sa-blas.. Doua-blas.. Tiga-blas.. Sambilan-blas.
un dix ou 11. deux dix ou 12. trois dix ou 13. neuf dix ou 19.
Sa-pouloh. Doua-pouloh. Tiga-pouloh. Sambilan-poulho.
un dix ou 10. deux dix ou 20. trois dix ou 30. neuf dix ou 90.

Ainsi les neuf premiers nombres placés devant *blas* (10) sont additifs ; ils deviennent multiplicatifs ou coëfficients devant *pouloh*.

Chez les anciens *Goths*, le fait est le même ; ainsi pour exprimer 11, 12,.... etc. dans leur langue, on dit *ain-lif, tva-lif,*.... etc.

L'incorporation des mots un, deux,.... dans ces noms de nombres est évidente. *Lif* remplace le mot malay *blas;* la signification propre de ces deux mots est également inconnue. Pour *dix, vingt, trente,*.... les *Goths* disaient *un dix, deux dix, trois dix,* etc, mais alors comme chez les Malays le mot qui exprimait *dix* n'était plus *lif*, mais un autre mot *tigus*. Seulement à partir de 50, au lieu de *tigus* on retrouve pour dix *têhund,* (deux mains).

Vingt s'appelle, dans le système de numération parlée des *Muyscas*, *pied-dix* ou encore *maisonnette* (gue'ta), peut-être, dit M. *Alex. de* HUMBOLDT, parce qu'on comptait avec des grains de maïs au lieu de petites pierres, et un petit monceau de maïs, ajoute-t-il, rappelle le magasin, la grange au maïs (1). Du mot *gue'ta*

(1) Il me semble qu'un monceau de petites pierres fait naître assez naturellement l'idée de maisonnette sans qu'il soit besoin d'attribuer ce nom numéral à l'usage des grains de maïs. D'ailleurs les Indiens, en employant

Digitized by Google

ou vingt dérivent 30, 40, 80, qui se dénomment vingt et dix, deux vingt, quatre-vingt, absolument comme les expressions celtiques passées dans les langues romanes, *quatre vingt, six vingt, sept vingt, huit vingt, quinze vingt*. *Deux et trois vingt* ne se rencontrent pas dans la langue française; mais dans les dialectes celtiques de la Bretagne occidentale, l'ont dit *ugint* vingt, *daou ugint* deux vingt ou 40, *tri-ugint* trois vingt ou 60, et même *deh ha nao ugint* pour 190 ou *dix au dessus de neuf-vingt* (1). Ce groupe fondamental de 20 unités se retrouve encore dans d'autres parties de l'ancien monde, par exemple chez les *Mandingues*, chez les *peuples du Caucase*, et chez les *Basques*. Dans le dialecte du pays de *Galles*, on dit pour 5 ; *peump*, bien près de l'Eolien *pempé;* pour 10 *deg*, 20 *ugain;* 30 *deg ar ugain* (dix et vingt) ; 40 *dengain* (deux vingt) ; 60 *trigain* (trois vingt). On trouve chez les Basques *bi* 2; *lau* 4; *amar* 10; *oguai* 20; *birroguai* 40 ou 2 vingt; *berroguetamar* 50, c.-à-d. 2 vingt et dix (2).

Dans le *Sourya Siddh'anta*, l'un des plus fameux ouvrages astronomiques des *Hindous*, on lit ce passage traduit littéralement par l'illustre COLEBROOKE : « Le

les grains de maïs pour leurs calculs, n'en faisaient point de petit tas, mais une sorte de chapelets bien connus sous le nom de *quippos* ou *quippocamayos*, et ACOSTA, dans son *Historia natural de las Indias*, liv VI, ch. 2, nous apprend avec quelle habileté ils s'en servaient. « Ils se mettent plus tôt à la raison par ces *quippos* sur ce que chacun doit payer dans la répartition des impôts, que nous ne pourrions faire, nous, avec la plume. Par cela on peut juger s'ils ont de l'entendement et si ces hommes sont bêtes. Quant à moi, je tiens pour certain qu'ils nous surpassent dans les choses où ils s'appliquent. »

(1) Alex. von Humbold. Crellé s. journal.

(2) Larramendi, Arte de la lengua bascongada. 1729, p, 38.

Digitized by Google

cercle des constellations se meut vers l'orient *trente vingt* en un youga, etc... (1). » De ce simple fragment du *Sourya siddh'anta*, nous tirons cette conséquence, que pour 600 les *Hindous* disaient encore *trente vingt*, absolument comme dans les langues celtiques on disait *quinze vingt* pour 300. Oserai-je, comme induction, avancer que dans l'Inde on a connu le système vigénaire, et rapprocher encore par ce trait de ressemblance des langues qui ont d'ailleurs tant d'affinité, les langues celtiques et le sanscrit. Il est un préjugé généralement répandu, c'est que, dans l'Inde, on trouve seulement des chiffres et non des lettres employées comme chiffres. Bien plus : il en est qui pensent que le système exclusif unique de l'Inde, est le système avec valeur de position de dix chiffres parmi lesquels le zéro. Oui, nous aussi, malgré les travaux du savant géomètre M. CHASLES, qui tendent à prouver le contraire, nous croyons devoir attribuer aux *Hindous* et non pas aux *Grecs* ou aux *Romains* le système de numération écrite que nous ont transmis les *Arabes;* mais, avec M. *Alex. de* HUMBOLDT, nous reconnaissons dans l'Inde les traces de beaucoup de systèmes de numération différents, avec ou sans valeur de position, avec des chiffres ou des lettres (2).

(1) Colebrooke's Memoire. 2 vol.

(2) Chez les *Grecs* et chez les *Romains* aussi il y eut différents systèmes de numération. ARCHIMÈDE et APOLLONIUS simplifièrent les systèmes de numération des *Grecs*, et l'exemple que cite CUMBERLAND dans son *traité des Poids et mesures de l'Ecriture*, prouve assez l'absence de toute idée de valeur de position : « HERODIAN informs us the *Greeks* anciently wrote 34, putting three *delta* for 30, because each Δ stood for *déca* or ten, being the first letter of that word and each I for single units. » Ainsi 34 aurait été écrit anciennement par les *Grecs* ΔΔΔIIII. Chez les anciens *Grecs* et *Romains* on ne trouve, que je sache, aucun caractère analogue

Digitized by Google

Ces divers systèmes ont-ils été contemporains, ou bien ont-ils paru à des époques différentes? N'ont-ils point été les produits de contrées distinctes, bien que rassemblées, sous une même désignation? Au mot *Indien*, en effet, reste toujours attaché un certain vague; la dénomination d'*Indien* est attribuée non à un peuple isolé, compacte, mais à une foule de peuples qui n'ont d'autre lien que celui de la juxtaposition. Je serais presque tenté de dire que dans l'*Inde*, cette terre mi-nière des sciences, il y a eu place pour tous les systèmes de numération, comme M. Cousin l'a dit pour tous les systèmes de philosophie.

à notre zéro et en faisant fonction. Aussi chez eux le germe de la méthode Hindoue ne pût être transplanté du domaine de l'arithmétique *palpable* dans le domaine de l'arithmétique *graphique*. Les *Hindous* ont possédé le zéro, comme chacun sait, et notre mot *chiffre* lui-même, bien improprement choisi, témoigne de cette vérité. Le mot arabe *sifr* signifie *vide* et n'est que la traduction du zéro sanscrit, *sounya (vide)*. Le nom *cepher* s'est maintenu dans la langue anglaise pour marquer le zéro, et c'était là sa signification.

Digitized by Google

BULLETIN RÉTROSPECTIF.

—

Lecture de M. H. Paris.

—

RAPPORT SUR UN OUVRAGE INTITULÉ : POLITIQUE ROYALE EN FRANCE, PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE.

—

Il y a deux principes généraux sur lesquels repose la constitution politique des nations : le principe de l'hérédité et le principe de l'élection. Toutes les formes diverses qu'ont affectées les gouvernements des peuples, dont l'histoire nous a transmis le souvenir, peuvent être classées sous ces deux principes.

Quel est celui dont l'excellence doive être reconnue, proclamée, appliquée, c'est ce que, dans ma pensée, il serait impossible de décider d'une manière absolue. Ce n'est pas, au surplus, l'objet du livre dont je viens vous rendre compte. Mais quelle a été, sur la formation de la société et de la nation française, l'application de l'un de ces deux principes ? Tel est la question plus simple, et purement historique, que s'est proposé l'auteur de la *Politique royale en France.*

Les nations ne se forment pas en un jour. Avant d'arriver à cet état d'unité, de liberté et d'égalité, dont tous les réformateurs ont fait la devise de leur

Digitized by Google

bannière, et qui paraît être, en effet, le dernier mot de la civilisation humaine, que de phases, de crises et de bouleversements par lesquels ne doivent-elles pas passer ! Ces bouleversements et ces crises ont été, moins qu'à toute autre peut-être, épargnés à la France ; et, au milieu des diverses péripéties de ses annales, depuis l'origine jusqu'à nos jours, il a existé une action permanente, dont la trace apparaît à tous les âges, résistant à tous les désordres, à tous les tiraillements, sans doute quelquefois à la dérive, mais toujours ramenée, pour ainsi dire, par une main surnaturelle à son but, l'unité et la liberté du pays ; cette action est celle de la royauté. C'est cette action que notre auteur a appelée du nom qui sert de titre à son ouvrage : *Politique royale.*

« Et par ces mots de *Politique royale*, il ne faut pas entendre une politique qui serait distincte de l'action propre de la nation sur elle-même. La *Politique royale*, au contraire, n'a de réalité qu'en ce qu'elle se conforme à la pensée même de la nation ; de telle sorte qu'il serait aussi juste de l'appeler *nationale* que *royale*, la nation ayant servi d'inspiration et la royauté d'instrument à cette *politique*. »

Nous allons suivre l'auteur dans son travail ; en le résumant, nous userons de ses phrases et de ses mots :

La *Politique royale* se revèle au milieu des déchirements de la première race. Elle prend sa racine aux fonds baptismaux de Reims, là où la conquête, en se faisant chrétienne, se fondit dans le peuple conquis. Dès ce moment, appuyée sur le christianisme, son berceau et celui de la nation nouvelle, généreuse, dont elle est le symbole, elle va lutter pendant douze siècles pour l'unité et la liberté.

Digitized by Google

La deuxième race s'absorbe dans un homme, et cet homme est l'expression chrétienne de la nation Gauloise, dont les mœurs et les lois avaient bientôt dompté la conquête.

» Les philosophes légistes ont disputé sur l'avènement de cette race, l'histoire y montre l'avènement de la nation même.

» Jusque-là, les révolutions de palais s'étaient consommées en dehors de l'action comme aussi de l'intérêt du peuple. Quand elles eurent épuisé le sang de sa conquête, le peuple apparut et il s'appela *Charlemagne*.

» Cette vie de Charlemagne est quelque chose de merveilleux : c'est l'introduction publique du christianisme dans la politique ; c'est la première période de la civilisation moderne ; c'est quelque autre chose encore : c'est l'action propre, individuelle, personnelle de la France dans le renouvellement du vieux monde, du monde payen, du monde romain, du monde barbare. *Gesta Dei per Francos.*

» Charlemagne réalisa cette action par le glaive, mais surtout par la loi.

Ses capitulaires sont l'initiation de l'Europe à la liberté. C'est là que remonte cette fameuse maxime : *Lex ex constitutione regis et consensu populi.*

Les diètes du champ de mai, où devaient paraître tous les hommes libres, ces assemblées populaires opposées par la *politique royale* à la prépondérance des *leudes*, fidèles, seigneurs, comtes, ne délibéraient pas la loi ; elles la recevaient et la consacraient par l'assentiment, *consensu populi.* Magnifique préliminaire de liberté !

Digitized by Google

Par les lois Charlemagne organisa l'empire, par l'éducation il créa une société digne de ces lois.

Sa vie s'épuisa à la fusion des deux races. Des instincts, des passions en furent heurtés ; aussi à sa mort se fit-il une réaction en sens inverse. Et dans ces pâles successeurs, pendant un siècle et demi, cette réaction de la conquête s'établit à son aise dans une position redoutable, par l'organisation des fiefs.

« L'héridité des fiefs, ici c'est Montesquieu qui » parle, et l'établissement des arrière-fiefs, étei- » gnirent le gouvernement politique et formèrent le » gouvernement féodal. Au lieu de cette multitude » innombrable de vassaux que les rois avaient avec » eux, ils n'en eurent plus que quelques-uns dont » les autres dépendirent. — Les rois n'eurent presque » plus d'autorité directe : un pouvoir, qui devait passer » par tant d'autres pouvoirs, s'arrêta ou se perdit » avant d'arriver à son terme. De si grands vassaux » n'obéirent plus, et ils se servirent même de leurs » arrière-vassaux pour ne plus obéir. Les rois, pri- » vés de leurs domaines, réduits aux villes de Reims » et de Laon, restèrent à leur merci. L'arbre étendit » au loin ses branches, la tête se sécha. Le royaume » se trouva sans domaines, comme est aujourd'hui » l'empire. On donna la couronne à un des plus » puissants vassaux (1). »

L'intronisation de la troisième race se trouve ainsi expliquée. Cette explication, attestée par l'histoire, proclamée avec tant d'autorité dans le livre de l'esprit des lois, aurait pu suffire : mais l'auteur, dans sa

(1) Esprit des lois, livre XXXI, chap. XXXIII.

Digitized by Google

sincérité, dans son inflexible logique, sa sévère observation des principes, n'a pas voulu laisser de côté le reproche qui s'élève tout naturellement sur l'avènement de la race de Robert le Fort. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer ce passage si sage, si mesuré, si loyal de son livre.

« Le mot d'usurpation a longtemps assombri dans l'histoire l'apparition des rois de cette race.

» Une philosophie plus sûre a, de nos jours, éclairé cette question précédemment voilée d'obscurité.

» Désormais nous savons ce qu'il y eut de prédestiné dans la race de Robert le Fort.

» La famille de Charlemagne périssait dans les partages d'empire et dans les réactions de politique franque. Tout-à-coup, les invasions normandes assaillirent ces débris d'autorité. Un siècle et demi s'écoula dans l'anarchie; le peuple vit apparaître au-dessus de sa tête des noms vengeurs : Robert le Fort, Eudes son fils, Hugues le Grand, opposaient leurs vaillantes épées à l'invasion barbare ; ils protégeaient la cité de Paris, ses temples, ses saints populaires. Ils avaient repris l'office royal, la défense nationale. Le sceptre était brisé. La succession royale produisait depuis cent ans des fictions d'empire sous des noms d'enfants, la force des choses amenait une réalité de puissance ; la troisième race fut inaugurée dans la gloire et dans la liberté.

» Que ces explications de l'histoire ne soient pas une apologie des violations de la grande et sainte loi qui préside à la transmission de la royauté dans les monarchies libres et héréditaires.

» Le mot d'usurpateur garde à jamais sa signification dans toutes les langues : mais il emporte une

Digitized by Google

idée de violence et de rapt qui ne se trouve point dans l'élévation de la troisième race. C'est tout ce que veut dire l'histoire ; et cela suffit, non à l'apologie, mais à la gloire des fils de Robert le Fort. »

Pendant près de neuf siècles, l'auteur suit l'action de cette grande maison de Hugues Capet, que l'on a appelée depuis la *Maison de France*.

Dès le début, l'on retrouve en présence les deux impulsions contraires déjà signalées sous Clovis et Charlemagne, et qui amènent les luttes de la royauté et de la féodalité : luttes ardentes, passionnées, dans lesquelles il y eut sans doute abus de la force des deux parts, mais dont il s'agit d'indiquer, en ce qui concerne la royauté, la pensée inspiratrice et les résultats.

Le XI^e^ siècle est une préparation lente à l'œuvre laborieuse de l'affranchissement populaire. Dieu même semble se rendre présent pour hâter cette œuvre, en remuant le monde par des évènements sans exemple. L'enthousiasme naissant de la croisade est le premier ébranlement du système féodal. La chevalerie devient une obligation de vertu. — Le sentiment de la justice fermente dans les âmes : celui de la liberté n'est pas loin.

Louis le Gros, l'abbé Suger commencent l'émancipation populaire par le rétablissement des communes, le germe de la liberté que la conquête n'avait pu complètement étouffer dans les Gaules.

Chaque génie de prince imprime à la politique royale un caractère propre et distinct. Sous Philippe Auguste, elle revêt une forme d'émancipation qui, par le glaive, les lois et l'éducation, rappelle Charlemagne. — Sous Saint Louis, c'est un caractère de

Digitized by Google

piété et de sacrifice qui n'exclut ni l'éclat des armes, ni la sagesse des lois. L'ordonnance qui établit les baillis, et dans laquelle rien n'échappe au génie du *grand justicier du moyen âge*, couronne le travail de deux siècles.

Après Saint Louis, de regrettables méprises vont ralentir l'élan des derniers règnes.

Jusqu'alors deux forces avaient tendu de concert, quoiqu'avec un office différent, à l'affranchissement du peuple : l'église et la royauté. Sortie puissante de ce travail, la royauté chercha à absorber en soi la deuxième force qui lui avait été longtemps associée. Mais si la royauté voulait dominer l'église, l'église, de son côté, voulut conserver son initiative : delà les conflits et les luttes lamentables de Philippe le Bel et de Boniface VIII.

« La liberté a souvent ses méprises. La nation avait dû sa première défense à l'action de l'église ; se soustraire à cette action ressembla à un complément d'indépendance. »

Dans ces méprises même, l'œuvre de la politique royale se continuait. — La royauté se trompa souvent par rapport à elle-même ; jamais par rapport au peuple. — C'est ainsi qu'on dut à Philippe le Bel la permanence et la régularité des parlements, cette institution, dit Loyseau, qui nous sauva d'être cantonnés et démembrés, comme en Italie et en Allemagne.

Louis le Hutin complète l'œuvre de Louis le Gros. En affranchissant les serfs de ses domaines, il étend aux bourgs et aux campagnes le droit de cité.

« Comme, selon le droit de la nature, est-il dit dans son ordonnance, chacun doit naître franc...

Digitized by Google

Nous, considérant que notre royaume est dit et nommé le royaume des francs, et voulant que la chose en vérité soit accordante au nom... Par délibération de notre grand conseil, avons ordonné et ordonnons que généralement par tout notre royaume, franchise soit donnée à bonnes et convenables conditions..... Et pour ce que les autres seigneurs qui ont hommes de corps prennent exemple à nous de eux ramener à franchise, etc. »

Ces mots datent du 3 juillet 1315, voici cinq siècles et demi. Que nous en semble, à nous qui nous imaginons être les inventeurs de la liberté?

Voici un autre édit de la même époque, qu'il n'est ni moins curieux ni moins utile à notre amour-propre de consulter :

« *On ne levera tailles sur le peuple sans urgente nécessité et de l'octroy des Trois-Etats.* »

Les états vont désormais jouer un grand rôle dans la politique des princes. Ils vont confirmer à la royauté ce caractère de droit national, si manifeste déjà à l'avènement de chaque race. Ils approuvent, en 1316, le couronnement de Philippe le Long; en 1328, ils proclament les droits de Philippe de Valois. Ils sanctionnent les édits royaux sous Jean le Bon, ils octroyent des deniers au roi avec la mémorable réserve d'un droit de surveillance, décerné à un certain choix de députés généraux en chaque province.

Rien ne manque, on le voit, à la liberté. Vous en retrouvez la pratique accommodée aux temps divers.— La liberté est féconde sous Charles V, le réparateur des maux publics. Sous Charles VI, l'anarchie la rend infructueuse, fatale même, et pourtant là encore la sagesse des règlements rappelle la politique royale et fait

Digitized by Google

contraste avec l'anarchie. Ce ne sont pas les principes qui manquent, c'est l'application.

Sous Charles VII, la liberté est dans le patriotisme, armée de l'épée.

Sous Louis XI, ce roi si sottement impopulaire, elle reprend son caractère politique, mais en se conformant à la nature du prince.

Il faut lire les harangues faites aux états de Tours en 1483, devant le roi Charles VIII, et plus encore les décisions de ces états, pour comprendre à quel point la liberté était arrivée. La liberté moderne avait pensé aller au delà; elle n'y a jamais atteint. C'est dans ces états que viennent comme se résumer les efforts de la *Politique royale* depuis le commencement de la monarchie.

Toutefois, le droit s'altéra dès ce moment. Des assemblées reparaissent sous Louis XII, François Ier, Henri II, François II, mais avec une sorte d'hésitation. Sous Charles IX, la voix seule du chancelier de l'Hôpital nous rappelle les vieux souvenirs.

Mais aussi c'est qu'une nouvelle lutte se prépare. — L'anarchie des sectes va prêter aux restes de la féodalité vaincue par les Rois, une arme perfide pour attaquer dans son développement la *Politique royale.*

« Comme la réforme protestante (ici nous copions textuellement), venait au monde sous le nom de la liberté, il se fit à l'instant des méprises; et les méprises ont duré deux siècles; et, à l'heure qu'il est, elles gardent leur tenacité.

» La réforme protestante, dans son caractère politique, fut une réaction contre l'unité laborieusement créée dans l'État par la royauté, de même que dans

Digitized by Google

son caractère religieux ; elle était le renversement de l'unité établie dans l'Église par l'autorité des Papes et des Pasteurs.

» C'est pourquoi le XV^e^ siècle vit un étonnant spectacle de rébellions d'aristocratie, acharnées à briser le lien social, à l'encontre des masses catholiques, gardant leur instinct primitif, et s'abritant, comme jadis, sous le sceptre et dans l'Eglise.

» Voilà ce que l'histoire n'avait pas assez démêlé jusqu'à nos jours. La réforme a paru n'être qu'un mouvement de liberté, et, de fait, elle instituait la tyrannie. Rendant l'homme indépendant de toute règle de croyance, elle le condamnait à entrer sous un servage de fer. Elle l'affranchissait de Dieu ; partant, elle l'assujétissait à l'homme : c'est la pire servitude.

» Mais la nouveauté elle-même, comme il arrive d'ordinaire, semblait être de la liberté, et c'est par là que la réforme s'assura du prosélytisme. Combattre la réforme parut une atteinte au libre usage de la raison et de la conscience. La monarchie sauvait l'unité nationale ; ce lui fut un crime ; la philosophie n'a su, durant deux siècles, que lui jeter ce grief, jusqu'à ce qu'enfin elle le lui ait fait expier par le régicide.»

Dans la lutte, la *Politique royale* trouva un appui dans les parlements, qui, détournés peu à peu de leur mission primitive, celle de rendre la justice au peuple, devaient, en s'immisçant dans le droit de délibérer la loi, être une source prochaine de périls et de conflits. Elle en trouva également dans les diverses assemblées sous les derniers Valois, et jusque dans ce qu'on a appelé la Sainte-Union, cette ligue du peuple. Malheureusement, des ressouvenirs d'ambition, de vengeance peut-être, des pensers de colère

Digitized by Google

vinrent se mêler à la défense de la monarchie et de la société catholique. Des confusions, de nouvelles causes de désordres, des ambitions inattendues, immenses, se jetèrent dans ces tristes combats. *La Politique royale* en arriva à ce point d'être tenue en échec des deux côtés à la fois, par Mayenne et Condé d'une part, et par les Guises de l'autre.

Toutefois la victoire lui resta. La France y gagna de ne pas être démantelée, ce qui fut arrivé, dit un philosophe catholique et démocrate, M. Buchez, si le protestantisme l'eût emporté.

Il fallut le beau règne de Henri IV pour guérir les maux et pacifier la France. Le meurtre de ce prince fut un de ces coups de fanatisme qui ne manquent presque jamais aux grandes époques de transaction : on dirait qu'il y a des âmes fatales chargées de marquer de sang les grandes pacifications de l'humanité.

Ces retours de rage furent une impulsion de plus donnée au renouvellement de la *Politique royale*.

Avec Louis XIII apparaît un génie étrange, instrument de cette rénovation.

Mais une erreur serait de croire que Richelieu l'eût réalisée, si elle n'eût été secondée par les instincts de tout le peuple.

L'auteur entre ici dans une curieuse appréciation de l'opinion publique de ces temps, de ce retour des esprits contre le double mouvement de la réforme et de la ligue, où des deux côtés on arrivait à l'extermination du pouvoir, d'une part par le droit du peuple, de l'autre par le droit de Dieu. La nation toute entière appelle à son secours l'autorité absolue de la royauté.

Il faut lire tous les documents cités à l'appui de

Digitized by Google

cette nouvelle et saisissante explication du XVII^e^ siècle.

Ici ce sont les pamphlets, les petits livres, les gazettes, les ouvrages du temps, tous pleins de réaction en faveur de la monarchie « *plantée par la volonté de Dieu.* » Là, ce sont les arrêts du parlement lui-même. Une thèse de la Sorbonne ayant remué les doctrines extrêmes sur la souveraineté du pape, le parlement fait explosion, et l'arrêt est reçu humblement par la faculté qui promet de se montrer toujours très humble et très affectionnée au service du roi et du parlement.

Mais ce qui est plus curieux encore, c'est le langage des grands États de 1614. — Le tiers-état surtout court à la royauté comme au salut. Ecoutez Miron, le prévôt des marchands : *Plus la royauté sera puissante, indépendante, absolue, plus le peuple se croira assuré de la liberté. Que l'authorité du roy soit et demeure absolue sur tous ses subjects*, ajoute-t-il, *de quelque profession qu'ils soient, et soit tenue pour loy fondamentale du royaume.* Il va jusqu'à demander la *mort contre quiconque mettrait en doute cette loy fondamentale par livres et escripts à ce repugnants.*

La noblesse ratifie la maxime du tiers-état, bien que cette maxime impliquât la ruine de la noblesse.

Le clergé seul produit des doctrines contraires, et comme les temps nouveaux ne souffraient pas que le pouvoir politique eût sa règle dans l'église, le cardinal du Perron va jusqu'à invoquer la souveraineté du peuple.

Voilà le point de départ de la politique royale depuis nos deux derniers siècles. On a fait aux rois un crime de la puissance absolue; on n'a pas vu que le peuple même la leur avait imposée.

Digitized by Google

Quatre ans après les États de 1614, le monarque, en vertu de la toute puissance qu'il a acceptée, convoqua des assemblées de notables. — Ce ne sont plus que des assemblées de consultations. Les grands états disparaissent, et avec eux les mots d'octroy. On n'accorde plus de subsides au roi à titre de don, mais on le supplie de tondre le troupeau et non de l'escorcher. (Etats de Normandie, 1618).

Dès lors s'applique dans toute sa vérité cette maxime : *Si veut le roi, si veut la loi.*

Richelieu fut le génie de cette révolution du XVII^e^ siècle, qui changeait toutes les lois connues de la monarchie.

« Ce n'est pas ici le lieu d'indiquer les procédés par lesquels ces changements furent accomplis.

» Il s'y mêla de la violence, et la postérité n'a point absous le ministre terrible qui, par les expédients extrêmes, se chargea de donner à la nation l'absolutisme qu'elle avait demandé.

» Mais encore faut-il savoir d'où devaient partir contre lui les anathèmes.

» Richelieu frappa les hautes têtes; c'était ce qu'avait voulu le peuple de France.

» L'aristocratie huguenote tomba sous ses coups : ce fut la sanction définitive de l'unité du pouvoir, prélude de la liberté moderne.

» Si donc le peuple trouvait sa satisfaction dans cette politique farouche, ce n'est pas lui qui aurait un jour à revendiquer des expiations.

» Richelieu fut le ministre du peuple, non que le peuple alors eût le sentiment de l'œuvre qui se consommait; ce qu'on appelle de nos jours l'égalité

Digitized by Google

ne pouvait même être conçu en un temps de hiérarchie (1). Mais le peuple ne devait pas moins profiter de la politique de Richelieu, comment donc songerait-il à le maudire ?

Louis XIV reçut l'empire, malgré la protestation bizarre de la Fronde, dernier et impuissant essai de résistance de la part des hautes têtes; il exerça le pouvoir tel que l'avait concerté, délibéré la nation, et tel que l'avait façonné Richelieu.

Son absolutisme toutefois eut ses règles : Bossuet en a tracé la théorie.

Le règne de Louis XIV est le règne du tiers-état, de la bourgeoisie, qui a le plus concouru à lui former ce cortége de grands hommes qui l'accompagnent dans la postérité. C'est un passage éclatant à un système d'état où le mérite prendrait rang à côté des grandeurs antiques. Pour imposer cette égalité de la grandeur, il fallait un empire puissant et inconnu.

Chaque chose humaine a ses abus ; la politique royale franchit parfois les bornes. Ses torts furent de recourir à la vanité et aux plaisirs, ces deux grands leviers de la décadence, pour dompter les aristocraties qui l'avaient combattue, et de chercher à se faire l'arbitre de la pensée, de la volonté et de la conscience des sujets. C'était tendre par tous les expédients à l'unité.

Le Régent paraît! la *Politique royale* est éclipsée ; une politique de cour se lève. Les conseils de Saint-Simon l'emportent : le vaniteux duc, qui traitait le règne de Louis XIV *de long règne, de vile bourgeoisie, où grands et petits, connus et obscurs, furent forcés d'entrer et de*

(1) Il s'agit ici non de hiérarchie administrative, mais de hiérarchie sociale.

Digitized by Google

persévérer dans le service, et d'y être un vil peuple en toute égalité.

Aussi, répétons-le, la politique royale s'éclipse. Voici son point d'arrêt : le gouvernement est divisé en dix conseils. Toute la cour entre aux affaires. Soixante-dix ministres prennent part à la conduite de l'état. Quel désordre ! Quel pillage !

« La déviation de la politique royale est bien avérée. C'est même plus qu'une déviation, c'est un retour. Le courant remonte ; mais aussi ce n'est pas la royauté qui marche ainsi contre elle-même : c'est une régence accidentelle qui lui fait violence. »

« Peu d'hommes ont réfléchi sur ce grand évènement, et il est pourtant l'explication de toute l'histoire contemporaine. Là se trouve le point de départ du XVIII^e^ siècle, avec ses opinions, avec ses réactions, avec ses débauches, avec ses saturnales de philosophie et de politique, avec ses orgies d'égalité et ses folies de privilége.

» Maintenant, lisez l'histoire sous l'impression de cette pensée, et vous verrez comme elle s'éclaircit d'elle-même. Tout s'en va, tout dépérit, tout tombe, les mœurs, les lettres, la justice, la guerre, les parlements, les états, la ville, la cour, la province ; tout ! Et pourquoi ? Parce qu'il n'y a *plus de politique royale ; elle est faussée*, parce qu'elle est absorbée dans un régime de seigneurs et de maîtresses. »

» Louis XVI apparaît ! dans sa conscience d'honnête homme, il pressent l'erreur de cette marche, mais sans se croire la force de la redresser.

» Quel génie il eut fallu pour faire rentrer la monarchie nationale dans ses voies ! Songez à la vaste confusion des idées, au travail désordonné de tous

Digitized by Google

les esprits, au mélange des vœux, à la contradiction des réformes ! Le siècle se précipite les yeux fermés vers un abîme. Tout y court, peuple, bourgeoisie, magistrature, noblesse, clergé. Ce n'est pas un retour de politique royale qui préoccupe la nation ; nul ordre, nul homme n'en a de souci. Le désir immense qui remplit toutes les ames, c'est un désir de table rase. »

Arrêtons-nous..... Car nous touchons aux temps présents. . . . . .

. . . . . .

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1848-1849.

N° 13.

Séance du 17 Mai 1849.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

Étaient présents : MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, Bouché, L. Fanart, Nanquette, H. Landouzy, Querry, Max. Sutaine, J.-J. Maquart, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, F. Henriot-Delamotte, Decès, Genaudet, A. Henrot, J. Sornin, Gainet, Deleutre et Pierret, membres titulaires ;

Et MM. Duchesne, Ed. Arnould, de Bonnay et Sevestre, membres correspondants.

M. le Sous-préfet et M. le Recteur de l'Académie de Reims assistent à la séance.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. le ministre de l'instruction publique accuse réception des exemplaires du *Bulletin des séances et*

Digitized by Google

travaux de l'Académie destinés aux Sociétés savantes.

M. le contrôleur des dépôts de livres au ministère de l'instruction publique, informe la Compagnie que M. le ministre tient à sa disposition les ouvrages qui ont été accordés à l'Académie pour sa bibliothèque.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Manuel d'Iconographie chrétienne grecque et latine, avec une introduction et des notes par M. Didron, traduit du manuscrit bysantin : *le Guide de la peinture*, par le Dr Paul Durand ; avec une lettre de de M. Didron aîné.

Recherches sur le Paupérisme et sur les moyens d'y remédier, par M. P. de Saint-Vincent, président du tribunal civil de Charleville ; avec une lettre de l'auteur. — Ce travail est renvoyé à l'examen de MM. Gainet et Genaudet.

Les OEuvres de Guillaume de Machault, *les OEuvres inédites d'Eustache Deschamps*, publiées par M. Prosper Tarbé, membre honoraire de l'Académie ; avec une lettre de l'éditeur.

Notes sur la *Culture des bois* dans le département des Ardennes, par M. A. Bouvart. — Renvoyé à l'examen de M. Edm. Arnould.

Cinquième mémoire *sur la Localisation des fonctions cérébrales* et *sur la Folie*, par M. le Dr Belhomme, membre correspondant.

Deux numéros de la *Belgique industrielle* (1 et 15 avril 1849), renfermant des articles de M. Jobard, de Bruxelles, membre correspondant. — MM. Sutaine et Henriot rapporteurs.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; 1er trimestre 1849.

Digitized by Google

Extrait des travaux de la Société centrale d'Agriculture du département de la Seine-Inférieure, CX^e^ et CXI^e^ cahiers; trimestres de juillet et d'octobre 1848.

Journal de la Société d'Agriculture du départe-des Ardennes; n° 4, 6^e^ année.

Société d'Agriculture et de commerce de Caen; n^os^ de janvier, de février et de mars 1849.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie; année 1849, n° 1.

Mémoires de la Société d'Agriculture, commerce, sciences et arts de la ville de Mende; année 1845-1846.

Rapport fait à la Société d'Agriculture du département de l'Aube, par M. S. des Etangs, sur le catalogue raisonné des *plantes vasculaires* qui croissent spontanément dans le département de la Marne, par M. Léonce de Lambertye.

Journal des Savants; n° d'avril 1849.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Max. Sutaine lit une notice sur les *Peintres et les Artistes rémois.*

M. Henriot fait un rapport sur la brochure de M. A. Varennes, intitulée : *Le Libre échange et la Protection.*

M. Ern. Arnould rend compte à la Compagnie du traité *De la Preuve en matière criminelle*, publié dans le grand duché de Bade par M. Mittermayer, professeur à l'Université de Heidelberg; ouvrage traduit et offert à l'Académie par M. Alf. Alexandre, ancien membre titulaire.

M. Bandeville fait un rapport sur l'ouvrage de M. J. B. Clerc, membre correspondant : *Pie IX, Rome et l'Italie.*

Digitized by Google

M. Pinon lit une pièce de vers sur la *Musique*, au nom de M. Teste d'Ouët, membre correspondant.

—

La Compagnie décide que la séance publique annuelle aura lieu après le retour de Mgr l'Archevêque.

Elle désigne les commissions suivantes :

Commission des élections.

Les membres du bureau, MM. Robillard, Landouzy, Sutaine et Genaudet.

Commission chargée d'organiser la séance publique.

MM. Bouché, Maquart, Pinon et Sornin.

Commission des questions, des médailles et des prix.

MM. Nanquette, Henriot-Delamotte, Tourneur, Decès et Gérardin.

(M. Henriot, au nom du Conseil d'administration, fait un rapport favorable sur les comptes de l'exercice financier 1848-49. Ce rapport est approuvé par l'Académie.)

L'Académie sanctionne, par un vote unanime, le projet du budget qui lui est présenté par M. le trésorier, pour l'année 1849-1850.

Digitized by Google

Lecture de M. F. Henriot.

—

RAPPORT SUR UN OUVRAGE DE M. VARENNES, PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE.

—

Vous avez renvoyé à mon examen une brochure de M. Varennes, intitulée : *Le libre échange et la protection.*

Depuis deux ans au moins, il n'est pas de Société savante qui n'ait cru devoir s'occuper de cette question, importée de nouveau en France en 1846 par Richard Cobden. Il eut le talent de la faire patroner et soutenir par des journalistes, par des professeurs, par les adeptes de S^{t} Simon, de Fourier et autres novateurs, dont l'orgueilleuse imagination a tout au moins obscurci le jugement sur cette question comme sur beaucoup d'autres.

Le comice agricole du département de la Marne se préoccupa donc de cette question au point de vue de l'agriculture ; c'est le rapport que M. Varennes lui fit en 1847, qu'il vous a envoyé.

M. Varennes est un défenseur du système protecteur, qui veut le développement de l'industrie, du commerce et de la richesse en France, par celui du travail et du salaire assurés et réservés aux ouvriers nationaux.

Digitized by Google

L'auteur examine en premier lieu les principes généraux de la doctrine du libre échange. Il commence par cet article de son programme qui veut effacer complètement de nos codes le *principe de la protection douanière, indépendamment de toute réciprocité et des systèmes qui prévalent ailleurs.* Il démontre facilement que cette théorie du droit d'échange universel comme étant de droit naturel, ne peut prévaloir sur le droit social ; que pour la liberté d'échange, comme pour la liberté individuelle, la liberté de la parole, le droit social ne peut être subordonné, ou plutôt sacrifié au droit individuel.

En second lieu, le libre échange prétend *qu'on ne doit payer d'impôt qu'à l'état*, et il appelle impôt l'augmentation du prix que le producteur retire du consommateur par suite de l'augmentation des tarifs.

Suivant M. Varennes, on ne peut point ne pas reconnaître que l'état est un être moral qui est la personnification du pays ; c'est pour lui et pour les défenseurs d'une protection modérée un axiôme irréfutable. Cet être moral, ayant sa vie à part, a aussi des besoins, des devoirs et des droits qui lui sont propres. Son but est d'accroître la puissance et la prospérité de la nation, et pour l'atteindre il peut, il doit même établir certaines restrictions, certaines défenses, qui, en définitive, profitent comme les autres impôts directs à la société comme corps, comme unité.

Il passe ensuite à l'examen de cette proposition d'Adam Smith, qui a servi de texte à tant de discours et d'écrits publiés soit par les libres échangistes, soit par les défenseurs du travail national : *le travail est la source où chaque nation puise ses richesses.*

Il démontre facilement que si, à n'en pas douter,

Digitized by Google

le travail est tout pour la richesse d'une nation, il ne faut pas, sans autre examen et comme conséquence de cette vérité, décerner le triomphe à celui des deux systèmes qui, offrant la plus grande somme de production, donnerait la plus grande somme de travail. En faisant une application rigoureuse et abstraite du principe de l'économiste anglais, on ferait l'apologie du travail dans le monde ancien, et on arriverait, sans s'en douter, à soutenir la théorie de l'esclavage. Ce n'est donc pas, dit M. Varennes, le seul fait de la production qu'il faut considérer, mais l'utilité de la production ; il faut se rendre compte de la place qu'elle occupe dans la richesse publique, de sa nécessité, de sa moralité et des moyens à l'aide desquels elle s'est réalisée.

Il passe alors en revue les divers faits qui se sont produits, par l'application du système protecteur depuis plus de 30 ans dans notre pays. Il signale d'abord les progrès incontestables de l'industrie, qui, par ses méthodes de plus en plus parfaites, ses instruments plus multipliés et mieux disposés, donne une production dont l'accroissement a été consécutif et permanent. Il signale ensuite la diminution du prix des produits, qui est de 20 à 35 °/₀ pour les houilles et les fers, et de 50 °/₀ pour les divers tissus. Il fait enfin remarquer cette répartition satisfaisante des bénéfices, qui, au lieu de se concentrer comme en Angleterre entre les mains de quelques grands propriétaires et grands manufacturiers, se sont répartis chez nous dans la masse de la population industrielle, commerciale et ouvrière. La classe ouvrière a eu surtout une large part dans cette répartition ; beaucoup d'ouvriers ont pu, par leur activité, leur intelligence,

Digitized by Google

leurs talents, se placer au premier rang, ou devenir les chefs des principales maisons dans nos divers centres d'industrie.

Il examine ensuite quels seraient les faits généraux qui seraient la conséquence de l'adoption du système de libre échange pour notre pays, au point de vue du commerce et de l'industrie.

Après avoir rappelé les désastreux effets que produisit en France le traité de 1786 pour notre industrie, après avoir évoqué la disparution de l'industrie portugaise depuis le traité dit de Methwen, il fait remarquer les résultats fâcheux qu'a déjà produit, pour notre marine, le traité de 1826, qui a règlementé les transports maritimes entre l'Angleterre et la France sur les bases du libre échange et de la liberté réciproque, et qui a fait descendre à la faible proportion de 15 0/0 notre part dans le mouvement des transports internationaux. Il arrive à cette conclusion, que notre industrie serait inévitablement écrasée par celle de nos ambitieux voisins, dont l'immense production est appuyée de capitaux considérables accumulés depuis longtemps.

Il déplore l'aveuglement des libres échangistes, qui pour nous consoler de l'immense perturbation qui en serait la conséquence pour nos manufactures et pour la classe ouvrière, nous disent : Vous vous effrayez à tort, le travail ne diminuera pas, les industries naturelles qui peuvent et doivent vivre demeureront debout, et par leur développement compenseront la ruine des autres industries, qu'ils qualifient de factices. Sommés de préciser, ils bornent la série de nos industries vivaces aux soieries de Lyon et aux articles de Paris. Une pareille réponse n'a pu être faite

Digitized by Google

que par des hommes dont le jugement est fasciné par l'esprit de système.

Au point de vue de l'agriculture, M. Varennes démontre également que le blé, la betterave, les graines oléagineuses, le tabac, ne sont cultivés qu'à l'ombre d'un tarif protecteur; qu'il y aurait impossibilité pour le cultivateur français de continuer à les produire à un prix rémunérateur, en face de la libre concurrence des blés de Russie et d'Amérique, et des graines oléagineuses de l'Orient; qu'évidemment toutes ces cultures devraient disparaître avec la suppression de la protection. Quelle est la compensation que Messieurs du libre échange viennent nous offrir? La culture de la vigne, qu'ils considèrent seule comme essentiellement française. Ils ne doivent cependant pas ignorer que le Portugal, l'Espagne, l'Allemagne, produisent des vins en abondance. L'épreuve faite en 1786 a démontré suffisamment que la France ne peut pas prétendre à voir ses vins exclusivement adoptés par les pays étrangers qui ne cultivent pas et ne peuvent cultiver la vigne. C'est d'ailleurs une grave erreur d'admettre que tout le sol français soit propre à cette culture.

N'est-ce donc pas une illusion de croire que l'on pourrait, avec ce système, conserver à l'agriculture française une position analogue et équivalente à celle qu'elle occupe maintenant. Peut-on penser que sa production actuelle, évaluée à plus de 9 milliards, ne décroîtrait pas sensiblement. En mettant en œuvre un immense capital, elle occupe une population ouvrière nombreuse et laborieuse; c'est en elle que repose la force et la puissance du pays. Il ne faut pas les compromettre par des essais aventureux.

Digitized by Google

Suivant M. Varennes, et nous sommes de son avis, au point de vue de notre agriculture, de notre commerce et de notre industrie, la mise en œuvre de cette doctrine est tout à fait impraticable pour le présent.

Mais pour Messieurs du libre échange, dans des questions qui, suivant eux, sont d'un intérêt si général pour l'humanité, que leur importe la France? Ils préfèrent se placer en face d'un monde hypothétique, et ne veulent pas ajourner l'application de leur système. Si ce n'est de suite, c'est du moins dans un très court délai qu'ils veulent faire jouir, non seulement l'Europe, mais l'univers entier, de cette bienheureuse confraternité qui devrait naître de ce système de liberté générale et illimitée du commerce

Quand on y songe sérieusement et sans préoccupation, on s'étonne que des hommes aussi éminents que quelques-uns des adeptes de ce système, aient pu consacrer leur plume et leur talent au service de pareilles erreurs sociales. Comment se fait-il que des publicistes distingués, qui, par leurs études, doivent connaître les conditions essentielles de la formation et de la constitution du corps social, se soient laissé entraîner dans le tourbillon des novateurs qui prêchaient le bouleversement radical des sociétés politiques et des nationalités existantes?

Ils savent combien est lent le progrès de la civilisation humaine; ils n'ignorent pas combien sont grandes les difficultés que les peuples de même origine et parlant le même idiôme, éprouvent pour former un corps de nation; par quelles viscissitudes ils doivent passer, et combien de révolutions intérieures ils doivent subir, avant de pouvoir parvenir à cet état

Digitized by Google

d'homogénéité qui en forme un corps politique régi par les mêmes lois.

Si l'on prend pour exemple notre belle France, qu'on se reporte au temps de Charlemagne. De tout son vaste empire, qui embrassait la majeure partie de l'Europe occidentale, la France seule est parvenue à former une individualité politique et homogène par ses mœurs et par ses lois. Eh bien, pour obtenir ce résultat, n'a-t-il pas fallu, pendant plus de 1,000 ans, passer par toutes les péripéties des révolutions politiques et sociales consignées dans nos annales historiques? On peut même dire que la grande unité française n'a reçu sa dernière expression que depuis que la révolution de 1789 a fait disparaître ces lignes de douanes intérieures, restes du système féodal qui avaient survécu à sa destruction par la main de fer de Richelieu, et avaient résisté victorieusement à l'omnipotence de la monarchie absolue de Louis XIV.

Encore, il faut le reconnaître, ce travail d'agrégation et d'assimilation ne deviendra aussi complet que le comporte la constitution géographique de l'Europe, que lorsque les Gaules Belgiques, c'est-à-dire le royaume actuel de Belgique et les provinces Rhénanes, berceau de la monarchie française, se réuniront aux autres provinces gauloises qui s'en détachèrent, lors de l'avènement au trône de la troisième race de nos rois, pour former le royaume de France.

La réunion de ces provinces, qui eut lieu, il y a environ 60 ans, par la conquête, ne pouvait être que temporaire. La sympathie des populations ne nous était pas encore acquise, et les armes nous enlevèrent ce que les armes nous avaient donné. Depuis, plusieurs autres occasions se présentèrent pour une

Digitized by Google

réunion par des voies pacifiques. On peut vivement regretter surtout que l'on n'ait pas su ou pu profiter de celle qui s'est présentée il y a peu d'années, lors du projet d'union douanière entre la Belgique et la France.

L'union douanière que la Belgique nous proposait aurait eu pour conséquence inévitable l'assimilation et la concordance des lois fiscales de ce pays, avec celles qui régissent la France. Cela eut été un premier pas fait dans la voie d'une réunion plus intime des deux pays. C'était la réalisation, dans sa partie praticable, du projet si habilement développé par M. Léon Faucher dans son livre intitulé *Union du midi*, où il propose l'union douanière de la France, de la Belgique, de l'Espagne et de la Suisse, à l'instar du Zolwerein allemand.

C'est à tort qu'on imputerait aux défenseurs du travail national seuls la rupture des négociations ouvertes pour cette union. Qu'on veuille bien y réfléchir, et se reporter aux documents publiés à cette époque, on sera convaincu que la main de l'Angleterre s'est fait sentir alors d'une manière fâcheuse et peu favorable à la cause que soutiennent Messieurs du libre échange. L'Angleterre, en toute circonstance, a cherché à entraver les mesures qui pouvaient contribuer au développement de la richesse et de la puissance de la France.

C'est, il faut le reconnaître, à dater de 1816, époque à laquelle fut établi notre système douanier, qui a réservé le marché national aux producteurs français, soit par des prohibitions, soit par des droits élevés, que l'on a vu toutes les industries françaises prendre un développement merveilleux. En se plaçant

Digitized by Google

immédiatement à la suite de l'industrie anglaise, et en lui faisant souvent une concurrence heureuse, notre industrie a éveillé une susceptibilité jalouse qui a porté constamment le gouvernement anglais à la combattre par tous les moyens possibles, fut-ce même en bouleversant la nation rivale par des moyens révolutionnaires.

Qu'on me permette de croire que dans toutes les convulsions politiques que nous avons éprouvées depuis 30 ans, on peut retrouver l'influence ennemie de l'Angleterre. N'est-ce pas en 1828 et 1829 qu'elle avait lancé sur la France le docteur Bowring pour y prêcher, dès cette époque, les doctrines du libre échange, et fomenter cette émotion des populations, si utile au succès des révolutions politiques? C'est au moment où, par voie diplomatique, la France allait, par une modification des traités de 1815, obtenir l'adjonction de la Belgique et des provinces rhénanes, que vint à éclater la révolution de 1830. — L'Angleterre la provoqua, l'aida et la soutint de toute son influence; elle fomenta aussi celle de la Belgique, qu'elle sut faire tourner au profit de ses intérêts commerciaux.

L'entente cordiale qui régna ensuite entre la France et l'Angleterre, ne commença à s'altérer qu'au moment où cette dernière perdit tout espoir d'obtenir le traité de commerce qu'elle sollicitait depuis plusieurs années pour prix de ses services. La recrudescence du mauvais vouloir britannique à notre égard date de l'époque des négociations ouvertes pour l'union douanière de la France et de la Belgique, que le gouvernement anglais sut faire échouer. Il songea dès lors à renouveler ses prédications de libre échange, afin

Digitized by Google

d'inquiéter de nouveau l'industrie française, et les pérégrinations de Richard Cobden n'excitèrent pas moins d'émotion que celles de Bowring à une autre époque. Il fut comme lui le précurseur d'une commotion politique, qui fut plus terrible que la première, et mit non seulement l'industrie, mais la société française à deux doigts de leur perte.

Dans le monde ancien, l'antagonisme de deux nations rivales ne pouvait se terminer que par l'absorption de l'une par l'autre, et par la destruction de la puissance vaincue. S'il n'en est plus de même dans le temps actuel, et si l'on ne peut, en parlant de la rivalité entre la France et l'Angleterre, conclure toujours par le *delenda est Carthago* de Caton, je pense qu'il ne faut jamais oublier le *timeo Danaos et dona ferentes* du troyen Laocoon.

En m'étendant autant sur les considérations précédentes, j'ai voulu faire remarquer que les partisans du libre échange devraient surtout et avant tout examiner la raison d'agir des hommes dont ils se font les auxiliaires, et chercher ce qu'il peut y avoir de vraiment bon et utile sous ce fallacieux manteau de confraternité humanitaire, dont se parent ces bons apôtres. Ils reconnaîtraient qu'ils ne sont que des dupes, qui, de la meilleure foi du monde, travaillent à la ruine de la prospérité de leur pays. Ils verraient que ce système de liberté d'échange tant prêché par l'Angleterre, n'est qu'un leurre politique et commercial, au moyen duquel elle est parvenue à troubler et révolutionner non seulement la France, mais l'Europe entière. Au milieu du cataclysme politique dans lequel elle a jeté l'Europe, les éléments de succès de toutes les industries du continent vont se trouver

Digitized by Google

détruits ou grandement paralysés. Elle aura ainsi anéanti ou amoindri beaucoup la concurrence, et assuré pour longtemps encore le développement et la suprématie de son industrie et de son commerce.

Mais, hélas ! la question du libre échange est un de ces sujets élastiques qui prêtent à la déclamation, au développement d'idées théoriques sur les progrès de la civilisation générale, sur le bonheur et l'amélioration du sort des classes pauvres ; beaucoup d'esprits généreux se sont laissé séduire par ce prestige, et ont mis au service de ces idées leur plume, leur temps et leur talent, qui eussent été beaucoup mieux employés dans des travaux se rattachant à leurs études spéciales.

Je termine en exprimant à la Compagnie le regret que j'éprouve de ne pas lui avoir plutôt présenté ce rapport sur la brochure de M. Varennes qui, en peu de pages, a traité cette question du libre échange de la manière la plus lucide et la plus satisfaisante ; il a surtout démontré, par des raisonnements des plus concluants, que ce système, dans son application, devait, comme la république universelle du bon abbé de S^{t} Pierre, rester indéfiniment à l'état d'utopie.

Digitized by Google

Lecture de M. Ernest Arnould.

—

RAPPORT

SUR LE

Traité de la preuve en matière criminelle,

Par Le Dr C. J. A. MITTERMAIER,

TRADUIT

Par C. A. ALEXANDRE,

Procureur de la République, ancien membre de l'Académie de Reims.

—

Dans une de ces grandes mercuriales que D'Aguesseau prononçait, chaque année, à l'ouverture des audiences du parlement, il disait dans son langage si noble : « Le magistrat ne remplira jamais dignement le temps de sa vie publique, s'il ne sait s'y préparer par le bon usage qu'il fera des heures de sa vie privée. » Ces paroles si vraies, cette pensée si élevée, nous nous les rappelions, Messieurs, en parcourant d'une main attentive les travaux que nous a laissés pour adieux, un magistrat qui n'a fait que passer à Reims pour s'y faire aimer, et que nous comptions parmi nos confrères.

M. Alfred *Alexandre* à fait hommage à l'Académie de Reims du traité de la *Preuve en matière criminelle*, publié dans les états du grand duché

Digitized by Google

de Bade, par M. le docteur *Mittermaier*, professeur à l'université de Heidelberg, traité qu'il a fait passer de la langue Allemande dans la nôtre.

Ce n'est pas seulement une traduction que M. Alexandre nous a offerte ; ce traité de la *Preuve*, qui est une exposition comparée des principes de la preuve en matière criminelle, de ses applications diverses en Allemagne, en France, en Angleterre, lui a servi de cadre pour ajouter au livre du savant publiciste allemand des développements pleins d'intérêt, d'utiles réflexions sur la comparaison des procédures criminelles dans les différentes législations européennes, des recherches consciencieuses qui, prenant pour point de départ les principes du droit Romain, nous conduisent aux améliorations philosophiques réclamées par les jurisconsultes modernes.

La répression d'un crime ou d'un délit, tel est le but de la loi pénale ; mais il faut, avant tout, constater l'existence même du crime ou du délit : la *preuve* est conséquemment le premier élément de la répression criminelle. — Pour arriver à faire la preuve, il faut entrer nécessairement dans l'examen de problêmes immenses dont la solution implique l'organisation de la procédure pénale toute entière : donner à l'ordre social outragé les garanties d'une infaillible répression ; assurer au citoyen accusé les garanties dues aux libertés que la loi sociale promulgue ; procurer à la justice les moyens d'une appréciation certaine du fait et de l'intention imputés à crime ; sauvegarder l'homme innocent peut-être, contre tout ce qui serait de nature à menacer sa sûreté individuelle ; le ma-

Digitized by Google

gistrat doit tout prévoir, tout envisager: son devoir est d'approfondir toutes ces questions et de méditer sur chacune d'elles.

La loi de procédure, qui détermine les formes nécessaires pour assurer l'application de la peine, a plus d'importance que la loi même qui fixe la pénalité : si la preuve est manifeste, il y a châtiment et réparation ; si elle est au contraire mal ordonnée, la sentence du juge peut décréter l'erreur, au lieu de la vérité ; elle peut condamner l'innocent, elle peut absoudre le coupable ; et de la sorte, jetant dans tous les esprits la méfiance, elle y détruit le respect de la loi, l'une des bases sacrées de l'ordre public.

Ces diverses considérations, le traducteur du *Traité de la Preuve en matière criminelle* les met en relief avec un bonheur d'expressions que nous nous sommes attachés à reproduire : le livre qu'il publie offre un vaste champ d'études non seulement aux jurisconsultes, aux magistrats chargés de rechercher et de fournir les matériaux de la preuve, mais encore à tous les citoyens qui peuvent être investis, de par les nouvelles lois électorales, de la mission de rendre des verdicts souverains. Sans aucun doute, il faut bien se garder de confondre les magistrats choisis par le pouvoir exécutif, et les citoyens désignés temporairement aux délicates fonctions de jurés : si la conscience du juré n'est soumise à aucune loi, ou plutôt si elle n'a pour unique règle que la voix de sa conviction intime, il faut cependant que cette conviction soit raisonnée, qu'elle se fonde sur les motifs les plus graves, qu'elle ne rende son arrêt su-

Digitized by Google

prême qu'après les plus sérieuses méditations avec elle-même, après avoir examiné enfin les bases fondamentales de la preuve.

A ce point de vue, la portée pratique du livre de M. Mittermaier est incontestable : il renferme toutefois des dissertations un peu abstraites, qui paraissent plutôt appartenir au domaine exclusif de la jurisprudence allemande : il ne faut pas oublier que l'auteur a voulu non-seulement exposer les principes de la preuve puisés aux sources philosophiques du droit, mais encore en rechercher et en poursuivre les applications positives dans le passé comme dans le présent, par rapport aux principales législations européennes.

Le système des *preuves légales*, on le sait, domine encore à peu près exclusivement en Allemagne; et quoique l'institution du jury commence à peine à s'introduire dans quelques états secondaires sous l'influence du mouvement politique et social qui ébranle les nations, la preuve au criminel est partout organisée systématiquement par la loi allemande. — Etudier cette organisation, dire si elle est en harmonie avec les règles souveraines qui président à la recherche de la vérité, examiner l'influence de la publicité du débat sur la preuve, rechercher si les prescriptions de la loi en matière de preuve sont compatibles avec l'institution du jury, telles sont les questions approfondies par le génie élevé du savant professeur; c'est, on le voit, contribuer puissamment à développer le libre essor des libertés publiques en Allemagne.

Digitized by Google

La première partie du *traité* est consacrée à l'examen de la preuve en matière criminelle en général, et de son organisation diverse, suivant que la sentence appartient aux juges proprement dits (juges gradués en droit, suivant l'expression allemande), *jurisperiti* ou aux jurés. — Après avoir établi l'importance de la preuve dans tout procès criminel, l'auteur trace à grands traits l'histoire du progrès des idées en matière de preuve : il montre l'influence que peuvent exercer sur la preuve les deux formes fondamentales de la procédure, ou la procédure par voie d'accusation, qui domine partout où règne la démocratie, ou la procédure ; par voie d'instruction, qui appartient principalement au système monarchique; et il proclame la révolution complète qui se fait en Allemagne en ce qui touche la procédure criminelle : partout, maintenant, on reconnait de plus en plus combien est vicieux et préjudiciable, le système de l'instruction écrite et secrète, jusqu'à nos jours demeuré en vigueur : ce système n'obtient pas la confiance du peuple, et il est loin d'assurer la manifestation de la vérité : en dépit des gouvernements qui n'ont pas encore secoué leurs méfiantes inquiétudes, le principe meilleur du débat oral l'emporte dans tous les pays de l'Europe, et il y sera avant quelques années solennellement proclamé et pratiqué.

Les rapports et les analogies entre la preuve en matière criminelle et la preuve en matière civile, nous conduisent à examiner philosophiquement les caractères de la vérité, ceux de la certitude, ceux de la conviction ; la recherche de la certitude légale, l'appréciation de la preuve, et par suite,

Digitized by Google

la sentence à rendre sur des faits reconnus certains, ont pu apparaître au législateur et au philosophe, non pas comme devant être le résultat de motifs fixes et déterminés, mais comme le résultat de l'impression générale ressentie par tout esprit cultivé en présence des preuves produites : dans ce cas, le juge ne peut être astreint à rendre un compte sévère de sa conviction, et la justice rigoureuse des sentences est entourée de garanties spéciales. — Au contraire, la recherche de la certitude légale apparaît à certains esprits comme une opération purement scientifique, et basée sur des règles fixes : la recherche de la vérité ne doit être sagement confiée, dit-on alors, qu'à ceux-là seuls qu'une longue pratique, que des connaissances jurisprudentielles mettent à la hauteur de leur devoir; c'est à ceux-là aussi qu'il doit être demandé un compte rigoureux des motifs de leur conviction.

Partant du premier point de vue, on arrive au jury; par le second, on arrive à la *théorie légale de la preuve*, et aux règles qu'elle impose à des juges familiarisés avec la science du droit : c'est à ce second système que se sont rattachés, de préférence, les jurisconsultes allemands en matière de procédure criminelle; c'est ce système, qui, de nos jours, a été attaqué par de si nombreux et de si puissants adversaires.

Après avoir résumé les principales objections que ce système a soulevées, et analysé les essais tentés en divers pays pour construire une théorie ou système légal de la preuve, l'auteur indique avec précision quel est le véritable caractère et la

Digitized by Google

valeur réelle de la théorie de la preuve usitée en Allemagne ; puis il discute l'importante question du jury dans ses rapports avec le système des preuves légales : dans son opinion, la procédure par le jury peut tout aussi sûrement mener à la vérité que celle par-devant les juges réguliers : il est fermement convaincu que le jour viendra, où cette institution sera aussi introduite en Allemagne, à moins que les gouvernements ne parviennent par tous les moyens en leur pouvoir à assurer la confiance publique aux sentences des juges par eux institués. D'ailleurs, la procédure orale et publique, à mesure qu'elle sera plus généralement mise en vigueur, aura un effet marqué sur le peuple, lui enseignera à rapprocher les jugements des débats qu'il aura vus se dérouler devant lui, le façonnera enfin à l'intelligence des affaires criminelles. D'un autre côté, l'auteur estime que le jury ne donne les garanties qui font sa puissance, qu'à la condition de pouvoir trouver dans le peuple un assez grand nombre de citoyens intelligents, fermes, indépendants : il compare la composition du jury, telle qu'elle était usitée en France avant la révolution de 1848, avec les jurys anglais, écossais et américains, et renvoie la solution de tous les problèmes que ces graves questions soulèvent, à un avenir prochain, avant de décider en dernier ressort de la supériorité du jury.

Le système mixte, qui confère le droit de dire sentence à des juges ordinaires, mais cette fois, sans leur tracer des règles de preuve, système qui a pris faveur dans quelques états de l'Europe, est une combinaison qui ne saurait satisfaire les

Digitized by Google

vœux de la justice ; elle ne reproduit pas les avantages de la juridiction régulière étayée de la théorie légale, et elle est loin de réduire au silence les voix qui s'élèvent en faveur du jury.

Passant ensuite aux sources de la certitude, qui ne sont autres que les moyens de preuve, le droit criminel commun de l'Allemagne les range sous diverses catégories : en premier lieu, il y a l'évidence matérielle résultant de l'observation personnelle du juge : à cette classe se rattache *l'inspection* ou *constatation judiciaire*. On place sur le même rang la preuve *par experts* ; ensuite *l'aveu* du prévenu ; après la preuve *testimoniale*, on arrive au moyen de preuve résultant du concours des *indices* : les *pièces à conviction* et les *titres* peuvent être comptés parmi les sources de preuves : enfin, en Allemagne, le *serment purgatoire* est classé parmi les preuves.

Toutes les différentes sources de la preuve sont très longuement discutées et développées par M. le docteur Mittermaier dans les huit dernières parties de son *traité*. Il les examine successivement dans leurs ramifications les plus étendues et les plus complexes ; et, soit qu'il fasse ressortir la différence des législations anciennes et modernes en ce qui touche chacun des moyens de preuve, soit qu'il signale les conditions multiples et l'organisation de chaque source de la certitude en particulier, le savant professeur, dans ses dissertations brillantes et fécondes, porte son génie investigateur dans les profondeurs du droit criminel, et son heureux interprète charme et captive l'attention par un style toujours clair et coloré.

Digitized by Google

Nous avons lu dans les derniers chapitres du *Traité de la preuve en matière criminelle*, avec une satisfaction que nous avouons hautement, parce que, sur ce point, les doctrines de l'auteur ne sont que le reflet et l'inspiration de notre législation française, nous avons lu ses protestations énergiques contre la valeur de la preuve imparfaite au procès criminel. L'Allemagne pratique encore aujourd'hui ce système injuste du *renvoi des fins de l'instance*, *absolutio rebus sic stantibus*, ou *absolutio ab instantiâ*, souvenir regrettable des tribunaux spirituels, au moyen-âge. Cette formule spéciale permet, en tout temps, de reprendre l'instance contre un prévenu, acquitté d'abord, mais à défaut seulement de preuves entières, et demeuré sous le coup de graves présomptions : elle entraîne *la détention de sûreté* contre tous ceux qui ne peuvent fournir caution. Or, la privation de la liberté est un mal que doit seul subir celui dont la faute reconnue mérite une peine. Suivant nous, si, à la fin des débats, la culpabilité n'est pas complètement et légalement établie, l'accusé n'est pas coupable. Infligez un préjudice quelconque à celui qui, non entièrement convaincu d'un crime, a été renvoyé des fins de l'instance, et vous violez aussitôt le principe sacré qui défend d'appliquer jamais à un citoyen la sanction pénale attachée par la loi à tel ou tel fait condamnable, lorsque ce fait n'a pu être démontré contre lui. Nous pensons que si en Allemagne la publicité des débats était partout introduite, partout aussi disparaîtrait le système inique du renvoi des fins de l'instance.

Digitized by Google

L'institution du *serment purgatoire* et des compurgateurs appartient également à tout un ordre de choses aujourd'hui disparu : autrefois en usage dans les tribunaux ecclésiastiques, servant à compléter la justification de tout accusé contre qui l'inquisition avait relevé des charges puissantes, mais non entièrement prouvées, ce serment serait en contradiction flagrante avec les tendances de la procédure criminelle moderne, et les législateurs de l'Allemagne feront acte de haute sagesse en le proscrivant d'une manière absolue. Le temps viendra, dit en terminant M. le docteur Mittermaier, et ce temps est proche, où il faudra enfin abandonner tout-à-fait le système de la preuve légale, retirer le droit de dire sentence en matière criminelle aux juges en titre et aux jurisconsultes, pour le conférer uniquement aux jurés.

Ces conclusions, Messieurs, nous ne voulons pas les discuter ici ; nous avons eu pour but unique de vous faire connaître les travaux d'un jurisconsulte éminent, les études d'un confrère studieux et regretté ; et quelle que soit l'opinion de chacun d'entre vous sur les sources de la certitude et de la vérité, assurément vous ne désavouerez pas ces magnifiques paroles de lord Erskine : *Les principes de la loi de la preuve ont leur fondement dans la philosophie de la nature, dans les charités de la religion, dans les vérités de l'histoire, et dans l'expérience de la vie commune.*

Digitized by Google

Lecture de M. Bandeville.

—

RAPPORT

SUR UN OUVRAGE INTITULÉ : *Pie IX, Rome et l'Italie,*

Par M. CLERC, membre correspondant de l'Académie de Reims.

—

Il est certains esprits auprès desquels un vers, quelqu'il soit, ne peut trouver grâce ; toute espèce de poésie leur paraît fade, insipide, à moins qu'elle ne vienne d'un camarade, ou qu'elle ne se présente pompeusement parée de ce qu'Horace appelait des *ampoulles et des mots de six pieds.* Moi, je l'avoue, je ne suis pas aussi difficile : j'aime quelquefois à entendre ou à lire des vers, même quand ils ne sont pas de Lamartine ou de Victor Hugo. Je suis loin de voir un cerveau malade dans un homme de loisir qui s'amuse à écrire une idylle, une fable, une épître, ou un conte ; et quand ses vers n'auraient pas la noble majesté de Corneille, la douce harmonie de Racine, l'élégante pureté de Boileau, si j'y trouve des idées gracieuses, quelques traits d'esprit, et surtout du naturel, je ne crains pas de le dire, je suis séduit, et j'applaudis. Il y a plus : je me plais parfois à considérer le simple artisan qui se délasse de ses travaux en écrivant quelques lignes rimées ; j'aime à démêler ce que peut inspirer la nature livrée, pour ainsi dire, à elle-même.

Digitized by Google

Seulement, si quelque malheureux, prenant sa vanité pour du génie, prétend se faire de ses œuvres un piédestal pour s'élever, et que le fragile édifice en s'écroulant mette à terre le pauvre poète plus ou moins meurtri; je serai assez peu charitable pour me permettre un sourire, et pour répéter tout bas : *Ne sutor ultra crepidam.*

Vous êtes étonnés de m'entendre faire ici ma profession de foi en matière de poésie: vous le serez moins peut-être quand je vous aurai dit que j'ai à vous rendre compte d'une œuvre poétique, c'est-à-dire, d'un livre de M. Clerc, notre correspondant et professeur de rhétorique au séminaire de Luxeuil. Vous connaissez mes principes : vous apprécierez mon jugement.

Assez souvent un rapporteur commence par faire un pompeux éloge du livre qu'il a examiné, afin d'adoucir par avance la censure qu'il doit en faire: c'est comme une couronne dont il pare la victime qu'il va sacrifier, ou tout au moins une sorte de miel dont il enduit les bords de la coupe qu'il lui fait boire pour mieux déguiser le fiel qu'il a versé au fond. M. Clerc me permettra de suivre avec lui une marche toute contraire, et de lui présenter mes critiques sans tous ces palliatifs : il a assez de mérite réel pour ne pas redouter de légères censures, et assez de modestie pour ne pas s'en offenser.

Et tout d'abord je critiquerai le titre de son livre. En lisant ces mots : *Pie IX, Rome et l'Italie,* j'espérais trouver une large place donnée dans cet ouvrage au pontife que Rome accueillit avec enthousiasme, et en faveur duquel elle fit, pendant plus d'un an, comme des émeutes d'amour; à ce Pie IX, qui se

Digitized by Google

présenta portant d'une main le pardon, de l'autre la liberté, qui sema des bienfaits et recueillit des outrages. Je pensais que l'auteur nous redirait avec plus de détails ce qui valut à ce grand pape les acclamations dont le salua l'univers catholique, et les sympathiques hommages dont il l'entoure dans son exil. Je m'étais trompé : une épître dédicatoire, une sorte d'épilogue au peuple italien, deux notes empruntées à des journaux, c'est toute la part faite à Pie IX. Et pourtant notre poète réservait un chapitre pour rendre compte de sa *visite au pape*. C'est là, suivant moi, qu'il eût pu nous peindre à grands traits ce pontife béni de tous, vers lequel s'élancent les vœux du monde entier. Eh bien ! cette visite ne lui a fourni que quatorze vers, qui ne me paraissent pas les meilleurs de son recueil, et qui peuvent s'appliquer à tous les papes, du passé, du présent et de l'avenir, sans même qu'il soit nécessaire de changer les noms. Je puis être dans l'erreur, mais je crois que le titre promettait davantage.

Il est possible que mes impressions, à la lecture de ces poésies, proviennent d'un reste d'antipathie contre le romantisme ; mais il me semble que la muse du poète, semblable à la Galatée de Virgile, se cache un peu trop souvent derrière les saules, pour se faire chercher et deviner. Je voudrais donc plus de clarté dans le style, moins de longueur dans les phrases, un abus moins fréquent des participes, la suppression de quelques mots peu usités, disgracieux à l'oreille, ou qui font avec d'autres mots une alliance bizarre. Ainsi je n'aime ni les *monts colossaux* (1), ni les *colos-*

(1) Comme Annibal debout sur ces monts colossaux, *page* 7.

Digitized by Google

saux débris (1), ni la *presse orgiaque* (2); j'ai peu de sympathie pour la fraternité qui *marche utile à la civilisation* (3), pour l'*étroite étreinte* (4) dont on embrasse une colonne, pour l'*auréole d'un horizon sûr* (5); j'admire peu l'éloquence *à nulle autre pareille* (6), le triomphe *à nul autre semblable* (7); je crois voir une faute de grammaire dans ces vers de la page 37 :

Honneur à tout ce peuple, ivre de votre histoire,
Dont la reconnaissance attacha votre nom
Au plus haut monument d'une époque de gloire
Et qu'a baisé Napoléon.

C'est peut-être le même préjugé qui me fait trouver quelque chose de hasardé dans certaines comparaisons, certaines allégories. Par exemple: l'auteur, dans un passage plein de poésie, présente le peuple sous les deux aspects d'une mer en fureur et d'une mer tranquille. Sans doute il a pu dire du peuple, aussi bien que de l'Océan, qu'on le voit

Agité par les vents, soulevé par l'orage,
Plein d'écume et de bruit, déborder son rivage,
Se rouler, se briser sur des rochers affreux,
Et vomir sa fureur en menaçant les cieux. (8).

Mais a-t-il pu dire avec la même justesse, toujours en parlant du peuple, qu'il aime mieux voir

(1) Les colossaux débris du flot dévastateur, *page* 163.
(2) Une presse orgiaque éternisant les haines, *page* 11.
(3) Et la fraternité par lui seul marche utile
A la civilisation, *page* 12.
(4) Et d'une étroite étreinte embrassait leur colonne
En face d'un siècle pervers, *page* 13.
(5) Du seul horizon sûr tu gardes l'auréole, *page* 16.
(6) Avec cette éloquence à nulle autre pareille, *page* 8.
(7) Triomphe à nul autre semblable, *page* 53.
(8) *Page* 162.

Digitized by Google

Son courant régulier, sa majesté sublime,
Quand son flot transparent, en jouant sur l'abyme,
Réfléchit les côteaux, les fôrets d'alentour....? (1).

M. Clerc me trouvera peut-être d'une orthodoxie bien rigide, mais, je ne puis m'empêcher de le dire, je voudrais que son admiration pour le Moyse de Michel-Ange n'allât pas jusqu'à souhaiter que le peuple d'Israël eût fait ce chef-d'œuvre, pour l'adorer dans le désert à la place du veau d'or, et atténuer ainsi son idolâtrie (2). Je ne pense pas que jamais la beauté d'une idole ait rendu excusable la faute de celui qui l'adorait, ni qu'un grec à genoux devant une statue de Phidias ou de Praxitèle, ait paru moins idolâtre qu'un indien aux pieds de ses grossières images, ou qu'un sauvage prosterné devant un fétiche. Je conviens que la poésie a ses licences, que les expressions de l'auteur sont hyperboliques, que sa véritable pensée se laisse entrevoir; mais enfin je crois qu'il eût pu la rendre d'une manière un peu plus exacte, et peut-être plus heureuse.

Si je me suis arrêté à vous faire remarquer ces taches légères, Messieurs, c'est que, malgré tous mes désirs de critique, je n'ai pas rencontré beaucoup plus à censurer dans cet ouvrage. Je me suis montré sévère, il faut bien que je le confesse, moins par scrupule de conscience, pour remplir avec fidélité mon devoir de rapporteur, que par amour-propre, afin que ce compte-rendu ne vous parût pas un panégyrique ennuyeux et monotone, dont chaque phrase eût été comme un coup d'encensoir jeté à la tête du versificateur. Maintenant,

(1) *Page* 165.

(2) Oh ! que n'ériges-tu cette sublime image ?
Tu serais moins coupable adorant cet ouvrage, *page* 172.

Digitized by Google

pour être juste, je dois dire que ce n'est pas sans un vif intéret que j'ai parcouru le livre de M. Clerc. Quoiqu'il n'y ait plus rien à dire sur l'Italie, et que l'auteur n'ait aucunement la prétention de faire du nouveau, on aime à le suivre dans ses différentes excursions, et à l'entendre formuler ses impressions de voyage : on aime à le voir tour-à-tour saisi de terreur au milieu des Alpes, à la vue des glaciers, des rochers et des précipices ; se laissant aller aux charmes d'une douce rêverie sur les riants rivages des îles Borromées, ou pénétré d'une sainte admiration devant la riche et imposante cathédrale de Milan. Sa muse capricieuse ne va pas stationner à tous les relais d'une diligence, ni suivre méthodiquement le tracé d'une carte géographique : elle voltige çà et là, ne prenant dans sa course d'autre guide que son imagination, d'autre boussole que ses désirs. De Milan elle s'élance vers Naples, et s'arrête un moment aux pieds du Vésuve, pour de là revenir à Rome, puis s'envoler sur Venise. Tout-à-coup on la retrouve à Rome, évoquant les vieux souvenirs de l'histoire ; au milieu des ruines, pleurant sur des ruines plus tristes encore ; dans l'enceinte du Colysée, rêvant aux fêtes du peuple roi, aux combats des gladiateurs, aux palmes des martyrs ; dans les musées, s'extasiant devant les chefs-d'œuvre de Michel-Ange ou du Dominicain ; dans les solennités religieuses, admirant la splendeur et la majesté des cérémonies, ou enfin sous les sombres voûtes des catacombes, s'inspirant de ces paroles du prophète : « Fils de » l'homme, prophétise sur ces ossements, et dis » leur :.... J'ouvrirai vos tombeaux, je vous ferai » sortir de vos sépulchres, je vous ramenerai dans » la terre d'Israël... je vous ferai jouir du repos (1). »

(1) Ezech. 37.

Digitized by Google

M. Clerc n'est pas un touriste, qui voyage pour le seul plaisir de voir des sites et des paysages, des villes et des habitants; ce n'est pas seulement un poète, qui aime à contempler, à célébrer toutes les beautés qu'il rencontre; c'est surtout un chrétien, qui entend partout la voix de Dieu, et qui sait trouver dans tout un sujet de graves et pieuses réflexions. Chacun de ses vers exhale je ne sais quel parfum de piété, qu'on se plaît à respirer. Pour lui, le Vésuve, avec ses flammes rouges, sa lave brûlante, ses mugissements terribles, n'est pas uniquement un tableau de saisissante horreur; c'est une foudre permanente placée là par la main du Très-Haut, pour tenir éveillés les cœurs que la mollesse du climat pourrait appesantir :

Créature de Dieu, frère aîné du tonnerre,
Rougeur d'éternité, funèbre luminaire,
Non, ce n'est point en vain que, gardien assidu,
Glaive de Jehovah, sur de riches contrées
Trop souvent de plaisirs mollement enivrées,
Je demeure là suspendu !..

De Naple, oh! qui n'a craint les rivages funestes?
De son doux paradis les périls manifestes?
Témoin les fers dorés du vainqueur d'Aboukir,
Et plus loin Annibal, le vaincu de Capoue,
Et Caprée étouffant Tibère dans la boue
D'un vil et dégradant plaisir...

Témoin bien plus encor ces nouvelles Sodomes
Des fêtes du théâtre, et sans aucuns symptômes,
Aux soudaines lueurs de mon sombre flambeau,
Sous l'assaut dévorant d'une infernale pluie,
Sous mes bourreaux voilés de bitume et de suie,
Tombant dans l'horreur du tombeau.

Si d'un pur horizon le soleil sans nuage,
Si d'un ciel étoilé le ravissant hommage
En Dieu signale à tous un ami protecteur,

Digitized by Google

Un père... Les agents d'un mortel ministère,
Trop souvent comme moi faisant pâlir la terre,
Font souvenir d'un Dieu vengeur (1).

Rome est bien encore, aux yeux de notre poète, la patrie des fiers républicains, la cité des Césars, la reine et la dominatrice du monde; mais c'est surtout la pierre fondamentale de l'édifice chrétien. C'est la première pensée qui s'échappe de son cœur, quand, à la vue de la ville éternelle, il s'écrie : « Voilà donc Rome! »

Rome, autel de débris sur le tombeau du temps,
Auguste nécropole aux regards attristants,
Cercle d'éternité que Dieu seul peut suspendre,
Phénix toujours plus beau s'échappant de sa cendre;
Rome, elle seule, offrant dans son long souvenir
A la fois le passé, le présent, l'avenir!..
Rome enfin, Rome, où Dieu, reprenant son tonnerre
Pour confondre à jamais tous les dieux de la terre,
Sur leurs fumants autels, leurs trônes encensés,
Leurs glaives souverains, leurs lauriers entassés,
Leurs gloires reposant dans des temples immenses,
A Pierre commanda de jeter les semences
De cet arbre géant qui doit jusques aux cieux
Porter sur des bras d'or tant de fruits précieux,
Et paré de l'éclat d'un immortel feuillage,
Couvrir le monde entier d'un sûr et saint ombrage . (2).

Au milieu des ténèbres des catacombes, notre voyageur sent le flambeau de la foi se ranimer en lui, et jeter une plus vive lumière : la vue des tombeaux, le souvenir des martyrs, de leurs vertus, de leurs combats, de leur constance, tout concourt à graver plus profondément dans son âme la cer-

(1) Page 72.
(2) Page 80.

Digitized by Google

titude de cet avenir, où Dieu doit rendre justice aux tyrans et aux victimes :

Oh! quand pour châtier les coupables mortels,
Je verrais Dieu lui-même abattre ses autels,
Tarir tous les torrents de sa vaste lumière,
Pour des yeux corrompus tout changer en poussière,
Eh bien! seul à genoux sur les os des martyrs,
Prêtant l'oreille encore à leurs derniers soupirs,
En dépit du désordre et des bruits de la terre,
Et malgré le ciel même allumant son tonnerre,
Dans Dieu trois fois plus haut élevant mon espoir,
Je verrais sans pâlir cet horizon tout noir,
Et certain de trouver un juge aux bons propice,
J'attendrais plein de foi les jours de sa justice.... (1)

Si le poète voit se dérouler dans les rues de Rome, au milieu des flots d'une immense population, une de ces processions splendides dans lesquelles le culte catholique déploie toutes ses richesses, toute sa magnificence, son esprit ne s'arrête pas à cette pompe terrestre, quelque sainte qu'elle soit : elle ne doit durer qu'un jour; il y voit un reflet de cette gloire plus éblouissante, qui ne doit jamais finir; et alors : Je n'ai plus rien à désirer sur la terre, dit-il :

Car ici-bas j'ai vu votre plus belle image;
Je me suis enivré de vos plus doux concerts,
J'ai goûté près de vous le plus suave ombrage,
De vos temples j'ai vu les plus brillants éclairs...
Et par de là ce monde et ces plaisirs suprêmes,
Par de là ces accords et ces nobles emblèmes,
Où le monde chrétien aime à sentir son Dieu,
J'entrevois, je salue un océan de gloire,
Près duquel tout bonheur, tout charme est illusoire :
Le voir un jour, voilà mon vœu!

(1) Page 192.

Digitized by Google

En résumé, si je puis exprimer une opinion sur le livre dont je vous parle, je dirai que M. Clerc n'a peut-être pas eu toujours le secret de faire ce que les puristes appellent de bons vers, mais qu'il a eu, ce qui me paraît mille fois préférable, le secret de faire ce que tout le monde peut appeler un bon livre.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1848-1849.

N° 14.

Séance du 1er Juin 1849.

PRÉSIDENCE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE.

Étaient présents : MM. Robillard, Bouché, L. Fanart, Nanquette, Contant, H. Landouzy, Querry, Max. Sutaine, J.-J. Maquart, Duquénelle, Aubriot, V. Tourneur, F. Henriot-Delamotte, Dubois, H. Paris, L.-H. Midoc, Lechat, A. Henrot, J. Sornin, Gainet, Deleutre et Pierret, membres titulaires.

Et MM. Leuschenring, Sevestre et Ozanneaux, inspecteur général de l'Université, membres correspondants.

La Compagnie, invitée par M. le Président à fixer le jour de la Séance publique annuelle, décide que cette Séance aura lieu le jeudi 28 juin.

L'Académie décide, en outre, que les élections du 1er semestre de l'année 1849 se feront vendredi 8 juin.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. E. Cartier envoie un bon pour retirer le tome XIX des *Mémoires* publiés par la Société des Antiquaires de France.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Bulletins de la Société libre d'émulation de Rouen; années 1826, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, 1840.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Soissons; tome IIe.

Recueil de l'Académie des jeux floraux; année 1849. — M. Midoc, rapporteur.

M. Ozanneaux offre lui-même à l'Académie trois volumes de poésies, intitulés : *Erreurs poétiques*, et dont le premier contient un poème sur *Jeanne d'Arc*; le second, un drame : *Le dernier jour de Missolonghi*, et une tragédie : *Timour et Bajazet*; le troisième, deux autres pièces dramatiques : *le Nigre* et *la Peyrouse*.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Leuschenring lit un rapport sur la question de la *Castration de la vache*, question présentée à l'Académie par M. Charlier.

M. Bandeville donne lecture d'une lettre de M. le baron Ferdinand de Roisin, touchant l'influence française sur les arts, la langue et la littérature allemande, au moyen-âge.

Sur l'invitation de M. le Président, M. le docteur Landouzy donne des détails rassurants sur la marche du choléra dans la ville de Reims.

Digitized by Google

Lecture de M. Leuschenring,

MEMBRE CORRESPONDANT.

RAPPORT SUR LE MÉMOIRE DE M. CHARLIER, CONCERNANT LA *Castration de la Vache.*

MESSIEURS,

Au mois de décembre 1847, M. Charlier, vétérinaire à Reims, a donné à la Compagnie communication d'un travail sur la *Castration des Vaches*, et il en a été rendu compte, à cette époque, dans les annales de l'Académie. Celle-ci, prenant le sujet en considération, a nommé pour l'examiner une commission composée de MM. Decès, Granval, De Maizières et moi.

La commission a tardé dix-huit mois à répondre à votre attente; mais cette question, qui touche à tant d'intérêts, ne pouvait être résolue qu'après des expériences que le temps seul, successivement et à des intervalles éloignés, pouvait porter à sa connaissance.

Aujourd'hui, par mon organe, elle vient vous présenter le résultat de ses études.

Autant que possible, nous n'énoncerons ici que les documents nouveaux propres à infirmer ou à

Digitized by Google

confirmer les assertions de nos prédécesseurs, renvoyant au mémoire de M. Charlier tout ce qui est incontestablement resté acquis à la science.

La commission s'est posé les questions suivantes, qu'elle a cherché à résoudre en toute conscience.

1° La castration de la vache est-elle une opération dangereuse ?

« Il est, dit M. Levrat, des conditions et des circonstances qui peuvent être favorables ou nuisibles au succès de l'opération. »

C'est donc à l'opérateur de connaître les préceptes de l'art qu'il professe.

Du reste, cette opération, par elle-même, n'offre pas autant de gravité que bien d'autres, aussi hardies (telle que la ponction du rumen), et faites sans accidents par des hommes même étrangers à l'art vétérinaire.

Cinq minutes suffisent pour l'extraction des ovaires, autant pour la suture (passim).

Nous avons vu M. Charlier à l'œuvre, et, sous son bistouri, l'animal, pendant moins de 6 minutes, n'a paru souffrir que lors de l'incision des téguments de l'abdomen ; et dès que la suture a été faite, il s'est mis à manger comme à son ordinaire. Sa plaie, longue de 15 à 18 centres, s'est réunie par première intention, et son lait, qui a tari pendant trois jours, est aussitôt revenu à son cours antérieur.

Quoiqu'il n'entre pas dans notre intention de vous détailler le manuel opératoire, nous ne pouvons cependant nous dispenser de vous indiquer une modification qu'y a apportée M. Charlier en

Digitized by Google

pratiquant l'incision à droite plutôt qu'à gauche. Cela est du ressort de la chirurgie, et doit fixer l'attention des vétérinaires.

Les cinq cas malheureux, sur trente-trois opérations, cités par M. Charlier (*Recueil de méd. vét. janvier* 1848), ne sont pas dus à des causes dépendantes de l'opération, mais bien à des fautes commises par l'opérateur lui-même ou par des imprudences dans le régime de l'animal blessé. Et quelle opération chirurgicale n'est pas soumise à de pareilles fatalités !

2° La castration des vaches ne pourrait-elle pas nuire à la reproduction de l'espèce?

Cette opération, sans doute, doit être bornée dans de justes limites. C'est surtout au voisinage des grandes villes qu'elle peut être pratiquée avec le plus d'avantages, là où le lait est un aliment de première nécessité, où les pâturages sont moins abondants et, par conséquent, la nourriture plus coûteuse. Aussi, ne fait-on pas d'élèves aux environs de Paris; et, pour ne citer qu'un exemple, à Cormontreuil près de Reims, sur 145 vaches que possède la commune, il ne se produit que 10 à 15 veaux par an, et, dit M. Lefevre, maire, dans sa lettre du 25 mai dernier, « il serait beaucoup plus utile aux habitants de ne pas en faire produire du tout. »

La castration peut même se pratiquer avec avantage dans les contrées où la race bovine s'élève en grand, en n'y soumettant toutefois que les vaches vieilles, ou celles qui, jeunes encore, offrent des vices qui les rendent impropres à une bonne reproduction de l'espèce. En Suisse, pays géné-

Digitized by Google

ralement éleveur de bestiaux, l'autorité enjoint aux vétérinaires jurés d'enseigner la castration des vaches aux hongreurs du pays.

3° La castration de la vache produit-elle amélioration dans la viande de l'animal castré?

L'engraissement de toute bête castrée est un fait acquis à la science. Quant à l'engraissement des vaches après la castration, c'est un résultat incontestable, reconnu depuis longtemps par tous les agronomes qui ont traité ce sujet. Il y a nombre d'années que cette opération est communément pratiquée en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, aux États-Unis, etc., dans le seul et unique but d'obtenir plus de viande, et une viande d'une qualité même supérieure à celle du bœuf.

Toutes les vaches opérées par M. Charlier, et que nous avons examinées, tant dans son étable qu'à la métairie de Brimont, et dans les fermes de MM. Demoulin et l'abbé Charlier, à Reims, sont toutes, sans exception, dans un excellent état de santé et d'embonpoint. — M. Cabaret, au Bac, dans sa lettre du mois de décembre dernier, joint son témoignage à celui des intéressés précédemment cités, pour affirmer que ses vaches castrées ont, après l'opération, dans le cours de l'année, gagné au moins 25 kilog. en poids.

4° La castration prolonge-t-elle la durée de la lactation?

Voici, à ce sujet, ce que disent MM. Levrat, Morin, Francillon, etc.

« La castration de la vache n'a pas pour effet, comme l'annonçait M. Vinn aux États-Unis, de

Digitized by Google

maintenir pendant plusieurs années les facultés lactifères au même degré où elles se trouvaient à l'époque de l'opération, mais de rendre les vaches dans un état tel qu'elles donnent annuellement une quantité de lait supérieure à celle que produisent les vaches ordinaires, et d'avoir, après cette *rente*, des vaches grasses, sans plus de sacrifice dans la nourriture que celui que réclame l'alimentation des autres vaches. »

D'après les tableaux qui suivent, on peut affirmer que la vache castrée donne du lait au moins pendant 18 mois.

Les vaches ordinaires n'en produisent que pendant 9 à 10 mois, et puis on est exposé à ce que les unes deviennent taurelières, les autres pommelières, etc., sans compter les accidents du vêlage; le temps se trouve ainsi dépensé en pure perte pour la lactation. Il n'en est pas de même avec l'opération qui, en tout état de cause, laissera toujours des animaux estimés pour la consommation; au contraire, les nourrisseurs qui gardent de vieilles vaches, ne peuvent parvenir à les engraisser, et sont obligés de les livrer à grande perte à la boucherie, où elles ne sont que difficilement reçues, et même ne le sont pas du tout, pour la consommation des grandes villes.

5° La castration augmente-t-elle la rente du lait?

Disons d'abord que, suivant tous les auteurs que nous avons consultés, la quantité de lait dépend de la race, de la vigueur, de la constitution hygiénique où vit l'animal et de l'alimentation à laquelle il est soumis. Sous ce rapport, disent MM.

Digitized by Google

Levrat et autres, on ne peut formuler une détermination générale ; cependant, à l'aide des chiffres fournis par divers agronomes, on doit arriver à une approximation presque mathématique.

(Voir le tableau n° 1).

La moyenne est de 1,840 litres par année et par vache.

M. Gustave Heuzé, auteur d'un ouvrage sur la production du lait, lequel a été couronné par la Société bretonne d'agriculture, estime qu'une vache, donnant 10 litres de lait au moment du vélage, produit, dans le cours de son année, 2,210 litres.

Dans le rapport de M. Pilton, vétérinaire à Reims, sur l'exploitation agricole de M. Ruinart, à Brimont, il est constaté par les registres de M. Laurent, régisseur de cette ferme-modèle, que sur 18 vaches tenues à l'étable et richement alimentées, la moyenne du lait, par vache et par année, est de 2,065 litres.

Voici maintenant le tableau de la situation actuelle de l'étable de M. Charlier, et dans lequel nous avons indiqué, autant que possible, toutes les particularités qui peuvent intéresser les personnes qui s'occupent des vaches laitières.

(Voir le tableau n° 2).

La moyenne est de 2,988 litres, et de 3,090 litres en admettant au concours la vache n° 4.

Ainsi, sur les six vaches castrées par M. Charlier, quoique l'opération n'ait été faite en temps opportun que sur le n° 4, on a obtenu 890 litres par vache et par an, en plus du chiffre de 2,200 litres donné par M. Heuzé.

Digitized by Google

ETAT COMPARATIF DE LA PRODUCTION DU LAIT EN DIVERS PAYS.

CONTRÉES	SIGNALEMENT. — RACE, POIDS.	ALIMENTATION.	EQUIVALENT à foin sec.	QUANTITÉ de lait fournie par année.	NOMS des OBSERVATEURS.	OBSERVATIONS.
Relgique, environ d'Anvers.	Vaches hollandaises de haute taille.	A l'étable, avec des soupes.	13 kil. de foin sec	2557 l. 60	Schwerz.	
Belgique.	Tailles diverses.	Pâturages gras, bonne nourriture à l'étable.	12 k 40	2254 »	id.	Terme moyen.
Saxe.	Vaches du Voigtlend du poids de 235 à 280 kil.	A l'étable, nourriture verte en été, variable en hiver.	9, 40	1527, 20	Dr Schweitzer.	
Moosen.	Vaches de Murzthaler, de 375 kil. poids vivant.	Bonne nourriture à l'étable.	»	1564 »	Burger.	
Autriche, (Carinthie).	Vaches de grande taille.	Riches paturages d'été et bonne nourriture d'hiver à l'étable.	12, 40	1932 »	Schwerz.	
Hollande (dans le Pays-Bas).	Races indéterminées.	Nourriture verte en été, sèche en hiver.	de 9 1/2 à 10 kil.	1505, 50	Thœer.	
Prusse, (Mœglin).	Vaches de la plus grosse taille, de 600 kil. poids vivant.	Nourriture à l'étable à discrétion.	17, 50	2662 »	D'Angeville.	
Suisse, (Hofwill).	id.	Nourriture à l'étable.	14 »	2097, 60	Schwerz.	
Suisse, (Hofwil).	Vaches de petite taille, de 275 kil. poids vivant.	Bonne nourriture à l'étable, bon foin.	6, 34	945 »	D'Angeville.	On ne donne pas l'équivalent de la nourriture toute entière.
France, (Lompnez, Ain).	Vaches du pays de moyenne taille.	Nourriture équivalant à	10 »	1416 »	Mathieu de Dombasle	
France, (Roville, Meurthe).	Vaches du pays de forte taille.	Nourriture à l'étable.	14 »	1950, 40	Schmalz.	
Saxe, (Altenbourg).	id.	id.	12, 50	1700 »	D'Angeville.	Terme moyen.
Suisse.	Vaches de 450 à 500 kil. poids vivant.	Bon foin.				
		Total.....		22081, 30		
		Moyenne.		1840 »		

Maison rustique du 19e siècle, tom. III. *Arts agricoles.*

Digitized by Google

ÉTAT DE SITUATION DE LA MÉTAIRIE DE M. CHARLIER, A LA BRIQUETERIE.

Nos d'ordre dans l'étable.	SIGNALEMENT. RACE.	AGE.	TAILLE	EPOQUES DE VÉLAGE.	EPOQUES DE OPÉRATION	RENDEMENT DE LAIT Lors du vêlage.	Lors de l'opération	pendant la 1re année depuis le vêlage.	Actuel par jour.	ALIMENTATION PENDANT hiver.	ALIMENTATION PENDANT été.	Influence de l'opération	Observations Etat actuel.
5	Vache du pays, type normand.	9 ans.	Assez forte.	Mars 1848.	15 Août 1848	12 litres	9 à 10 litres.	3,420 litres	8 à 9 litres.	Menues pailles div. 2 à 3 kil. Racines fourragères 3 id. Son 2 id. Foin de 2e et 3e coupe 3 à 4 id. — Par vache et par jour.	Fourrage d'avoine 3 kil. Depuis la mi-Mai jusqu'en Novembre herbes de toute nature données presque à discrétion.	Aucune bête opérée n'a été malade depuis l'opération.	embonpoint.
3	Du pays, croisée suisse.	8	petite.	Nov. 1847.	Fin de Mars 1848.	10	8	2,952	8				bon état pour sa taille.
6	Du pays, abatardie.	8 à 9	petite.	Déc. fin 1847	fin Avril 1848	10	7 à 8	2,860	5 à 6				embonpoint très satisfait
7	Du pays, type indéterminé.	10 à 11	petite.	Déc. 1847.	id.	10	7	2,680	5 à 6				grasse.
8	Du pays, se rapprochant de la race suisse.	9	moyenne	Nov. 1847.	5 Fév. 1848.	10	7	3,050	6 à 7				grasse.
							Total.....	14,942					
							Moyenne...	2,988	pour l'année et par vache.				
4	Du pays, abatardie.	9	petite.	Août fin 1848	6 Oct. 1848.	10	10	8 mois écoulés 2,400	10				bon état pour sa taille.

Dans la supposition que le lait se maintienne encore 4 mois, le rendement annuel serait de 3,600 ce qui porterait la moyenne générale à 3,090 litres.

Digitized by Google

Pour terminer ce qui a rapport à l'augmentation du lait après la castration, je dois citer M. Jules Naville, cultivateur dans les environs de Genève, lequel, pour résultat d'observations faites pendant quinze ans sur sa métairie et sur quatre métairies voisines, donne comme moyenne 2,210 litres par vache et par an, ce qui diffère peu du chiffre de M. Heuzé. — Ce serait donc, en faveur des vaches castrées, une différence de 880 litres par an.

Les calculs de M. Naville sont faits pour des vaches auxquelles on donne le taureau chaque année, et qu'on suppose renouveler de lait tous les 12 ou 15 mois, au plus tard. Mais si, dans le nombre, il s'en trouvait quelques-unes qui perdissent leur année, ou fussent taurelières, pommelières, etc., il y aurait encore à faire une diminution sur les produits indiqués par M. Naville.

C'est par là qu'on s'explique le mince revenu qu'obtient M. Corpelet-Piacet, propriétaire à la Neuvillette prés de Reims, qui affirme, dans sa lettre du 18 novembre 1848, n'avoir jamais pu dépasser, pendant plus de 12 années d'observation, 5 litres en moyenne de lait par vache et par jour, ce qui donne 1,825 litres seulement, en moyenne, par année.

(*Voir le tableau n° 3*).

D'après le tableau ci-joint, on voit que la castration influe favorablement sur l'augmentation de la sécrétion laiteuse.

Nous laissons de côté plusieurs faits qui pourraient ne pas paraître assez scientifiquement contrôlés, pour aborder la dernière question, qui nous a semblé plus importante encore que les précé-

Digitized by Google

TABLEAU COMPARATIF DES QUANTITÉS MOYENNES DE LAIT

FOURNIES PAR VACHES ET PAR JOUR D'APRÈS LES CHIFFRES DONNÉS PRÉCEDEMMENT.

AUTEURS.	LIEUX D'OBSERVATIONS.	ÉCRITS.	MOYENNE.	OBSERVATIONS.
MM. Gustave Heuzé.	France (Bretagne).	Mémoire couronné par la Société bretonne d'agriculture.	2,200 lit.	Vaches non castrées.
Divers.	Belgique, Saxe, Autriche, Hollande, Prusse, Suisse, France.	Maison rustique du 19e siècle, tom. III.	1,840.	*Id.*
Pilton, vétér.	Métairie de Brimont, près de Reims.	Rapport —	2,065.	Une seule vache castrée.
Jules Naville.	Environs de Genève.	Journal d'agriculture pratique, novembre 1848.	2,210.	Vaches non castrées.
Corpelet.	A la Neuvillette, près de Reims.	Sa lettre de novembre 1848.	1,825.	*Id.*
Charlier, vétér.	Métairie de la Briqueterie.	Ses divers mémoires, et particulièrement le tableau ci-joint.	2,988 et même 3,090.	En mai 1849, toutes vaches castrées.

Digitized by Google

ANALYSE DE DIFFÉRENTS LAITS.

CHIMISTES.	N°s d'ordre	CASÉUM & BEURRE.	PROVENANCE.	CHIMISTES	CASÉUM & BEURRE.	
MM.		sur 1,000 part. de liquide.		MM.		
Mauméné.	1.	66 »	Vache ordinaire, à M. Charlier.	Granval.	—	
Id.	2.	80, 4	*Id.* *id.*	—	—	
Id.	3.	116 »	Vache castrée, *id.*	—	—	
Id.	4.	140 »	*Id.*	*Id.*	72	Avant l'operation, six mois avant l'analyse de M. Mauméné.
Id.	5.	117, 6	*Id.*	—	—	
Id	6.	150, 5	*Id.*	—	—	
Id.	7.	101, 2	*Id.*	—	—	
Id.	8.	105, 2	*Id.*	*Id.*	*Id.*	Six mois avant l'analyse de M. Mauméné.
	—					
Id.	1.	85, 8	Vache ordinaire, de Brimont.	—	—	
Id.	2.	114, 1	Vache castrée, *id.*	—	—	

Nota. La différence de qualité est de plus d'un tiers, entre les différents laits, en faveur des vaches castrées.
Le n° 4 donne la différence de qualité avant et après l'opération.

Digitized by Google

dentes, en ce qu'elle se rapporte plus immédiatement à la santé publique et surtout à l'allaitement des enfants.

6°. La qualité du lait est-elle améliorée par l'effet de la castration ?

Pour résoudre ce problème, nous avons dû d'abord nous adresser à des hommes habiles dans les manipulations chimiques. MM. Mauméné et Granval, de notre ville, ont bien voulu nous prêter leur concours, en faisant l'analyse de laits pris de vaches ordinaires et de vaches castrées, et nous ont donné les résultats suivants :

(*Voir le tableau n° 4*).

De là ressort pour nous la preuve évidente que la castration apporte dans les principes du lait une amélioration considérable.

Si à ces données scientifiques nous ajoutons celles qui nous ont été fournies par les renseignements pris directement par nous près des familles qui, sur la recommandation de médecins de notre ville, ont fait usage du lait provenant de la ferme Charlier, pour l'alimentation de leurs enfants, nous nous croyons autorisés à affirmer que la castration a sur le lait une influence très précieuse pour l'alimentation des jeunes nourrissons privés du sein maternel. Toutes les mères que nous avons interrogées à ce sujet, nous ont unanimement répondu que ce lait avait ou rendu ou affermi la santé de leurs enfants. J'omets à dessein de citer les noms des personnes que nous avons visitées ; je finirai cependant en rappelant ce que rapporte M. Morin d'un enfant qui, après avoir pris du lait de vache castrée, ne voulut plus en prendre d'autre.

Digitized by Google

Nous concluons donc :

1° L'opération de la castration sur la vache ne présente pas de plus graves inconvénients que toute autre opération, quand elle est pratiquée en temps opportun et avec l'habileté requise.

2° Cette opération offre de grands avantages aux nourrisseurs qui avoisinent les villes, et peut même être utile, en certains cas, dans les contrées où la race bovine est élevée en grand, sans nuire à la reproduction de l'espèce.

3° La castration favorise l'engraissement de la bête opérée, et produit une amélioration certaine dans la quantité et la qualité de la viande livrée à la consommation.

4° Sans pouvoir assigner à la lactation un terme fixe et invariable, par suite de la castration, on peut assurer que la durée de la *rente* est notablement prolongée.

5° La castration augmente considérablement la quantité de lait fournie annuellement par chaque vache.

6° Sous l'influence de la castration, le lait acquiert des qualités bien supérieures à celles du lait de vaches ordinaires, et il devient éminemment propre à l'allaitement artificiel des enfants et à l'alimentation des individus dont la santé réclame une nourriture substantielle, et en même temps légère.

Avant de finir, je ne puis m'empêcher de citer quelques mots d'une lettre de M. l'abbé Defourny, curé à Brognon, dans laquelle il dit :

« La vache est la seule ressource des habitants

Digitized by Google

de la commune de Brognon ; pour avoir plus de lait, ces habitants donnent à leurs vaches une nourriture forcée : en conséquence, elles sont souvent maladives. On les engraisse difficilement, ou plutôt très rarement, parce qu'il faut renoncer au lait pour l'engraissement. Alors, on les veud presque pour rien, ou on les troque à perte. »

M. Defourny, membre correspondant de notre Académie, a fait concevoir à ses paroissiens les avantages qu'ils pourraient retirer de la castration de leurs vaches, et s'est adressé à M. Charlier, afin qu'il voulût bien faire connaître à qui de droit le procédé de l'opération ; et, en terminant sa lettre, il dit : « Je m'adresse à vous comme à un ami de la société et de la classe pauvre et laborieuse de nos campagnes. »

Pénétrés, Messieurs, des sentiments que vient d'exprimer M. l'abbé Defourny, et tenant compte à M. Charlier des efforts, de la constance et du zèle qu'il met à propager une chose que votre commission juge bonne et utile dans son appliçation, nous croyons devoir vous signaler M. Charlier comme ayant droit, au moins, à une médaille d'encouragement pour service rendu à la société, et afin de l'engager à poursuivre son œuvre de progrès.

Digitized by Google

Lecture de M. Bandeville.

LETTRE DE M. LE BARON FERDINAND DE ROISIN.

Monsieur le Président,

Des circonstances indépendantes de ma volonté, à part les préoccupations de l'époque, bien faites pour troubler cette paix, cette quiétude de l'âme, bienfaisantes compagnes du travail intellectuel, m'ont fait différer depuis longtemps de vous adresser une lettre qui me tenait à cœur, puisqu'elle devait me rappeler au souvenir de l'Académie de Reims. — L'abandon à la providence, dès-lors l'espoir en l'avenir, ranime, soutient la confiance, et l'on revient aux études chéries. J'adresserai donc aujourd'hui, à mes chers et honorés collègues, une communication de nature à les intéresser, au double point de vue archéologique et littéraire.

L'Allemagne réclame sa large part des gloires monumentales de l'art chrétien; néanmoins, la critique de nos jours incline de plus en plus à attribuer à la France l'initiative et la propagation du style ogival. En effet, si, d'une part, Notre-Dame de Tournai et Notre-Dame de Châlons-sur-

Digitized by Google

Marne indiquent, en deux voies diverses, une influence germano-romane ; de l'autre, la cathédrale de Cologne, fille de la cathédrale d'Amiens, accuse l'influence ogivale française. En tenant compte de l'analogie, de la similitude flagrante des deux premières basiliques, on concevrait, à la vérité, que l'art rhénan de transition, réduit à ses propres forces et en dehors de toute action étrangère, eût atteint quelque jour à la phase gothique dont il avait posé tous les éléments ; mais ce que l'on ne saurait admettre, en présence des monuments construits en Allemagne durant la première moitié du XIII^e^ siècle, c'est qu'en 1248 le dôme de Cologne ait été le produit de l'art purement rhénan et allemand (*a*).

Procéder à la solution du problème par la comparaison des monuments, est la méthode rationnelle ; mais voici venir une question préalable, ou, si l'on veut, auxiliaire. Quelles étaient, au XII^e^ et au XIII^e^ siècles, les relations intellectuelles entre la France et l'Allemagne ? Quelle influence la France aurait-elle exercée durant cette période sur la littérature, la vie sociale et l'art en Allemagne ?

Un livre remarquable (1) de M. Vackernagel de

(*a*) Voyez mon Essai *sur les styles architectoniques germano-roman et de transition au moyen Rhin.* — Congrès archéologique de Lille, 1845, page 54. Je disais, à cette époque, « Un mouvement ogival, débouchant par la Picardie, a dû s'avancer vers la Belgique. » J'ai la conviction, aujourd'hui, que la transmission était au moins aussi active par la Champagne et la Moselle.

(1) Altfranzœsische Lieder und Leiche von Wilhelm Wackernagel Basel Schweighauseriche Buchhandlung, 1846, in-8° de 16 feuilles.

Digitized by Google

Baal, philologue bien connu, nous vient en aide et remue, en quelque sorte, les fibres intimes de la question.

Personne n'ignore les curieuses pérégrinations du fameux manuscrit de Bern, prêté à Paris sous l'empire, égaré, mis en vente publique, racheté et réintégré à la bibliothèque de Bern, sous vœu de stabilité perpétuelle. M. Wackernagel s'est fait éditeur de 52 pièces de poésies romanes (1) contenues au précieux codex, en les accompagnant d'appréciations grammaticales et littéraires. Après avoir fait preuve de cette érudition linguistique, qui étonnerait, si la philologie allemande ne nous y avait habitués, l'auteur nous offre une consciencieuse étude sur l'ancienne poésie lyrique française, *considérée en elle-même et dans ses rapports avec la poésie provençale* (2). Puis il nous dit : « J'en viens à une question, » dont l'examen et la solution forment le but » essentiel de mon travail. C'est à savoir si, à » l'instar de la poésie épique, la poésie lyrique » du moyen-âge allemand s'est développée sous » l'influence française? Cette question, je la » pose pour la résoudre affirmativement (3). »

La thèse est nouvelle en Allemagne, elle est d'une haute portée ; suivons pas à pas le professeur de Baal (4).

(1) Le codex contient 280 pièces avec nom d'auteur, et 238 anonymes.

(2) Chapitre IV, p. 165 à 193.

(3) Début du chapitre V, p. 193 à 238. Le chapitre VI et dernier traite des rapports de l'ancienne lyrique française avec la lyrique italienne, p. 238 à 251.

(4) Je ne m'astreins à une traduction littérale que selon les exigences du texte.

Digitized by Google

Dès avant la fin du XI^e^ siècle, l'institution des tournois était parfaite en France. Là, comme aux Pays-Bas, forts joûteurs et bonnes lances surent réellement maintenir en honneur ces chevaleresques exercices, noviciat et repos de la guerre. Le Minnesinger Heinrich von den Thürlein célèbre les joûtes de Flandre, de Normandie, de Brie et Champagne *(tschampanye)*.

Ces mêmes contrées, berceau des croisades, persévérèrent entre toutes dans le saint enthousiasme qu'inspirait la cause du Christ, enthousiasme formulé par gestes et prouesses. Aussi, France et Flandre (1) on les jugeait, au XII^e^ siècle : *Fines fleurs de chevalerie*. Ajoutez le merveilleux essor qu'avaient pris de riches et populeuses cités, et vous le comprenez, le territoire arrosé par la Meuse était un foyer qui rayonnait en tous sens; c'était là que battait le cœur, c'était là que se dispensait au loin une vie nouvelle. Quant à l'Allemagne, elle ouvrait avec empressement accès à ces influences du nord-ouest, lesquelles n'atteignaient pas seulement les hautes classes, mais pénétraient jusques aux rangs infimes de la société.

Les Pays-Bas, les bonnes villes de Gand, Ypres, fournissaient aux paysans de l'*Oesterreich* leurs habits de gala. Dans le château comme dans la manse, nobles et bourgeois ne se targuaient de *beau parler*, qu'autant qu'ils *flandrisaient* (als sie flämmten); car un flamand c'était l'homme

(1) Flandre comprend ici l'Artois, le Cambrésis; Champagne comprend la Brie, le Senonais; Flamands s'entend des habitants de la Flandre Flaminguante.

Digitized by Google

raffiné de langage et d'éducation. Comme, après tout, *flandricisme* n'en restait pas moins *germanisme*, on ne s'en tenait pas là. Au pays de la Meuse, il y avait une sorte de fusion entre les Français et les Allemands. Le frottement des dialectes tendait à effacer la démarcation linguistique, et maint personnage possédait les deux idiômes. La chronique uspergienne dit de Godefroid de Bouillon : « Nostræ gentis milites præ » cunctis bellatoribus honoravit, feritatemque » illorum suavissima urbanitate gallicis cabella- » riis commendans, invidiam quæ inter utrosque » naturaliter quodammodo versatur, per inna- » tum sibi utriusque linguæ peritiam mitigavit. » Un manuscrit de Neuemburg, recueil de chansons françaises, termine par deux vers, le premier moitié latin et flamand, le second français et allemand.

Ego amo vos boven allen die leven
Quand il vous plara, fuldy my trost geven.

L'Allemagne donnait tête baissée en pleine gallomanie. Le clergé puisait la haute science théologique aux écoles de Paris, et peu à peu la manière de vivre, de parler, l'art lui-même prirent modèle en France.

Chez nos bons voisins les Français, on faisait médiocrement cas des Allemands, témoin le roman du renard (Rheinart LXXX Jac. Grimm) ; mais qu'importe ! on n'en venait pas moins d'outre Meuse se frotter d'érudition cléricale, et ce faisant, on s'initiait aux beautés du style ogival, que l'on trouve bon maintenant d'appeler *gothique*, *allemand* ou *germanique*. Chevaliers et manants s'habillaient de préférence d'étoffes fran-

Digitized by Google

çaises, façonnées sur coupe française, et conservant (étoffe et façon) leurs noms français. Chevaliers et manants dansaient des danses françaises sur des airs venus de France (1); et le renom d'être *walois*, gagnait à un poursuivant les bonnes grâces même des maritornes villageoises (V. d. Hag. 2, 1736).

Un fait essentiel, conséquence d'un autre fait essentiel, c'est que les formes chevaleresques françaises importaient en Allemagne la vie de cour et l'élocution de cour. *Courtois* et *vilain* trouvaient leurs synonimes *hövisch* et *törperlich*, tout le vocabulaire du *tournoiement* (2); les us et coutumes chevaleresques passaient et s'implantaient sur le sol germanique; d'illustres seigneurs fréquentaient sans doute les français (3), afin que leurs enfants pussent s'initier à ce beau langage. Quoi d'étonnant? La langue française avait pris pied chez les *mahométans*, à plus forte raison chez les croisés.

(1) Voici des noms d'origine française : *Fierlefei, Gimpelgampel, Gofenanz, Ridewanz, Heierleis, Treialtrei, Treirôs.* — Note de l'auteur.

(2) *Turnei, Buhurt, Tyost, Poinder, Puneiz, Sarjant, Garzûn, Crîe, Harnasch, Halsberc, Spaldenier, Harsenier, Vintâle, Zimier, Ravît, Rabine, Walup, Leischieren, Coverture, etc.* Note de l'auteur.

(3) Déjà, en 1109, l'abbé Guibert (Monædiarum III, 5), parle de deux enfants envoyés en France à l'abbaye Barisis, pour apprendre la langue. Antérieurement encore, on lit dans la chronique urspergienne, ad ann. 937: « Ex nostris etiam fuere qui gallica lingua » loqui sciebant. » — Le célèbre Otto de Freysingen, auteur de la chronique qui porte son nom, avait perfectionné son éducation à Paris. En revenant (1126 ou 27) il logea à l'abbaye de Morimond en Bourgogne, avec quinze jeunes allemands, parmi lesquels Henri de Karinthie, plus tard évêque de Troyes. Otto retourna à Paris

Digitized by Google

Aussi, dans le commerce journalier, faisait-on montre du savoir dire que l'on possédait, ou dont on se piquait, par l'emploi affecté de mots et de phrases françaises. Gens de bas étage, qui se croyaient quelque chose, singeaient le seigneur (V. d. Hagen 2, 806. Helmbr. 726), et le minnesinger der Tannhaüser, parodie évidemment cette forfanterie doublement déplacée, par deux chansons où il entasse l'un sur l'autre des mots romans. Le Pastiche de Wolfram *von de Wolfram von Eschenbach* (1) est de moins

(1128), devint abbé de Morimond (1131), évêque de Freysingen (1137), prit part à la croisade (1148), et revint mourir à Morimond en 1156. — Un manuscrit en la possession du savant abbé Texier, nous apprend qu'en 1181, Girard, abbé de Pieburg (près Bonn) et Guoderan, chanoine de Bonn, séjournèrent à l'abbaye de Grammont en Limousin, au retour d'un pélérinage à St-Roc Amadour; quatre frères de l'ordre se rendirent à leur tour à Cologne, où l'archevêque Philippe de Heinsberg leur octroya de précieuses reliques. — Interrogeons-nous la poésie? le héros Tristan fut envoyé à l'étranger pour y apprendre langue étrangère.

Durch fremde sprach in fremdiu land.

Adenez-le-Roi, à la manière du temps, nous raconte un usage contemporain (vers 1250), en le mettant sur le compte de l'ère de Charlemagne, quand il dit :

Tout droit a celui temps, que ja ci vous devis
Avoit une coustume ens el tyois pais
Que tout li grand seignor, li conte, li marchis
Avoient entour aus gent françoise tout dis.
Pour apprendre français leurs filles et leurs fils.

Voyez les notes de Massmann aux poëmes d'Eracle et Eraclius.

(1) Wolfram von Eschenbach est le grand poète du moyen-âge allemand; sérieux jusqu'à la mélancolie et au mysticisme, imitateur qui procède par des créations, chevalier toujours pénétré de l'éminence de son ordre. Son poème de Parzival formule toutes les hautes idées intellectuelles d'une époque où le prêtre était l'initiateur et le guerrier l'adepte, et qui réagissaient sur le corps social par la double action du clergé et de la chevalerie.

Digitized by Google

bon aloi qu'il n'en a l'air ; il a quelque chose de mutin, de malicieusement ironique; on dirait de cet abbé de Pegau, lequel ripostant à son évêque de Mersebourg, par une missive tout à la fois courtoise et impertinente, débute par : « Salt pur salt et una avant. Sunt autem hæc » verba gallica et sic sonant in latino : salu- » tem pro salute et unam plus. » Mais dans la contrée rhénane, que le Marner raille à ce propos, mais chez Gottfried de Strassburg (1), ce luxe étranger est un parti pris, plus naturellement encore, chez les proches voisins de la France ; et l'on se demande si Jean de Brabant avait conscience d'avoir sans cesse sur les lèvres des mots français. Les traces de ces importations sont encore visibles aujourd'hui dans le bas allemand : le haut allemand a fait maison nette.

Remarquons-le, ce n'était pas seulement d'envahissantes cohortes de mots acceptés littéralement, on germanisait tournures et mots romans, sorte de plagiat qui n'était pas destiné comme l'autre à surnager à la surface de la langue. Encore une fois, le gallicisme trônait en Allemagne. S'agit-il toutefois de se prononcer sur un de ces intrus, il faut être circonspect, car il y avait nécessairement un contingent sous

(1) Gottfried de Strassbourg, poète sensualiste, railleur, libre et frivole penseur, forme un contraste parfait avec Wolfram von Eschenbach. Sous le point de vue esthétique et moral, le Tristan et le Parzival sont à l'antipode l'un de l'autre, à tel point qu'ils ouvrent une double voie au goût et à la tendance poétique, comme en témoignent les productions qui suivent immédiatement.

Digitized by Google

régime de communauté; l'analogie résultant alors, tout simplement, de ce que les deux langues étaient modernes. Le français est sans nul doute tributaire de l'allemand (1); il n'en reste pas moins avéré que nombre de mots et de tournures inconnues à l'ancien haut allemand, apparaissent dans le moyen haut allemand devenu langue de cour.

L'influence de l'idiôme français entraînait logiquement l'influence de la littérature française. C'était une entrée bras dessus, bras dessous, l'une aidant l'autre, et l'esprit chevaleresque allemand nouvel éclos, d'aller à elles et de leur faire fête.

Nous voici sur le terrain littéraire, restons-y.

L'année 1150 ouvre en quelque sorte, pour la poésie française, la période de floraison; les régions favorisées furent sans contredit la Flandre et la Champagne. Ajoutez la durée d'une vie humaine, et vous voyez surgir au bas Rhin la poésie du haut moyen allemand, partant à proximité immédiate de la poésie française, sauf l'enclave flamande, séparation imaginaire; en réalité, point de jonction et moyen de transmission. Ce n'est pas que, plus en amont du beau fleuve, il n'y eût, de temps à autre, contact littéraire entre les deux peuples. Ainsi, Guiot de Provins (2) et Henri de Weldeck se

(1) L'emploi au pluriel de substantifs abstraits (nommément *amor*), la construction substantive de *moult* et *poue* avec le génitif, la question optative avec *car* ou *cor*, le pronom personnel rétroactif dans la réponse avec *o* ou *non*, etc. Note de l'auteur.

(2) Wolfram von Eschenbach invoque, dans son *Perceval* (Parzival), un devancier, Guiot le chanteur « un provençal qui aurait

Digitized by Google

rencontrèrent à la cour plénière tenue à Mayence en 1184, par l'empereur Frédéric ; Doëte de Troyes y vint également ; mais des rapports organisés, permanents, n'existaient véritablement qu'au bas Rhin, là seulement, où durant le même siècle, les mêmes décades, on voyait s'élever d'admirables monuments religieux et surgir aussi un mouvement d'hérésies réformatrices, double témoignage de la vitalité intellectuelle et artistique des populations.

La poésie épique de cour du moyen haut allemand a donc vu le jour sur les bords du Rhin, et les premiers essais de la jeune muse, à l'endroit de l'étoffe comme de la forme, s'avouent, par le fait, tributaires de la France. La critique allemande est d'accord sur ce point, et avec raison : car l'idiôme des anciennes épopées de cette période est bas rhénan et non haut allemand ; et il en

écrit en français. » Charles Lachmann, le savant éditeur de Wolfram, pense qu'il s'agit ici de la langue romane du nord, attendu que l'illustre Minnesinger compare le français qu'il parlait au dialecte champenois. Feu M. de Schlegal émettait l'opinion contraire, se fondant sur la présence de formes provençales et d'un grand nombre de *nomina propria*. (Voyez ma traduction de Diez, la *poésie des troubadours* p. 215) M. Wackernagel dit à son tour : « Maintenant que nous possédons, outre la bible de Guiot, une suite de chansons (le recueil en contient 8 du nº 13 à 18), attribuées à un trouvère homonyme, l'hypothèse, que *Kyot la chantiure* de Wolfram ne fasse qu'un avec Guiot de Provins, gagne pour moi en vraisemblance ; son *Perceval*, qui reste à retrouver, doit être un remaniement de celui de Chrestien de Troyes, car Wolfram affirme s'en tenir à Guiot, et néanmoins de longs passages du poème concordent avec Chrestien. Guiot accuse Chrestien d'avoir altéré la fable, Wolfram le donne à entendre : « il fait tort à la fable » *dem mœre unreht* (Wolfr. parz. 827), c'est une raison à l'appui de mon opinion.

Digitized by Google

est de même des chants du Minnesinger Heinrich von Veldeck, proclamé par ses successeurs le fondateur de l'art. Il y a plus, avant qu'Heinrich eût imité l'énéide de Chrestien de Troyes, d'autres poètes avaient déjà importé des originaux français. Déjà les sagas carolingiens, le poème du *Renard*, avaient opéré, sous travestissement français, leur rentrée en Allemagne; un trouvère artésien, Gauthier d'Arras, dédiait en 1156, à l'empereur, le lais d'*Isle et Galeron*. Il était, d'ailleurs, réservé aux romans arturiens d'exercer une influence marquée sur le débit des sagas héroïques.

Quant à la poésie lyrique, la critique d'outre-Rhin, non sans quelque complaisance, il est vrai, la proclame nationale et spontanée. Cela est vrai, si l'on n'a égard qu'à la lyrique des troubadours; à part toutefois l'imitateur de Folquet de Marseille, le comte Rudolf III von Neuenburg. Mais la France comptait aussi des pléiades lyriques en Flandre comme en Champagne. Chrestien de Troyes produisait dans les deux genres. L'Allemagne pouvait-elle adopter l'un et repousser l'autre? Heinrich von Veldeck est bien réellement le fondateur des deux poésies en Allemagne. « J'avise, s'écrie Gottfried de » Strassburg, qu'il tient son savoir de Pégase. » Je ne l'ai jamais vu, mais j'entends que les » poètes qui furent maîtres, de son temps et » depuis lors, lui accordent cette louange d'avoir » inoculé la première greffe sur la langue alle- » mande (tuitischer zunge). Elle a poussé ra- » meaux et fleurs.... C'est là que ceux qui poé-

Digitized by Google

» tisent maintenant cueillent branches et fleurs, » mots et sons. » Or, les chansons d'Heinrich offrent, tout comme son énéide, l'emploi de mots français (*poisûn*, *pris*, *amis*), et ce que nous possédons ou connaissons des premiers essais de la lyrique du moyen haut allemand, se réclame du bas Rhin et de plus loin encore, de la France. Nous citerons les chansons d'amour de Friedrich von Hausen, qui tomba sous le cimeterre turc (1190); de Bernges de Horreim, aujourd'hui Horrem, près d'Aix-la-Chapelle; les vers d'un ancien poète, qui renoncerait au monde entier, quand bien même il lui appartiendrait du Rhin jusqu'à la mer, pour les bonnes grâces de la reine d'Angleterre, Eléonore.

En Allemagne, les destinées des deux poésies diffèrent en ce que la lyrique, une fois l'impulsion reçue, gagna bientôt tout l'empire, tandis que l'épique dut stationner longtemps avant de pénétrer en Souabe. C'est que l'épopée était véritablement une nouveauté, une fleur exotique, tandis que, depuis des siècles, l'influence de la poésie d'église avait frayé la voie à la poésie lyrique; le premier pas était fait, la nation l'avait franchi avec ses propres forces Dans une chanson à formes clérico-nationales, Ditmart von Est introduit le monologue d'un amant délaissé; mais il n'indique que très légèrement et brièvement la situation qui amène cet abandon. Voilà l'exemple indigène du mélange de l'élément épique et lyrique, en quelque sorte, le degré de développement organique, la transition d'un genre à l'autre. Dietmar de Aist, Ditmarus de Agist,

Digitized by Google

dans le duché de Passau (1143 et vers 1170) ne pouvait être passible d'influence française.

L'ère de la poésie cléricale, au surplus, réagit fortement et visiblement sur l'ancienne poésie artistique des deux nations. Le double trait caractéristique des deux nations, c'est l'objectivité épique et le refrain. En d'autres termes, les plus anciens poètes, quasi contemporains du chant national, ont une prédilection marquée, les exemples fourmillent, à parler par l'âme ou les lèvres d'une autre personne ; à dialoguer une chanson entière, selon l'ancienne manière épique. Quant au refrain, il est tout à la fois clérical et national ; notamment clérical, s'il consiste dans l'articulation de sens ou de mots vides de sens. Exemple: *tandaradei, lodireundereie* (Misc. 2,201). *Hyria hyrie nazuza trillirivos* (Grimm Friedr. 78). *Traranuretum*, *traranuriruntundeie* (V. d. Hag. 1). Lorsque, dans une chanson d'église, le peuple répondait au chant d'un prêtre ou d'un laïque par *kyrie eleison* ou *alleluia*, c'était pour la masse (1) une acclamation de l'âme, un chant sans paroles. Ces *hyria*, *hyrie* ne sont pas des consonnances fortuites. *Kyria*, *kyrie*(2) et *alleluia*, ou, en sup-

(1) Laicorum popularitas. Alleluia, cri de joie populaire des enfants, des bergers, des paysans, des marins ; cri de bataille. Voyez les exemples dans Wernsdorf *de formula veteris ecclesiæ psalmodica Halleluia*, p. 21, et dans Gerbert. Il y aurait des pages à écrire à ce sujet.

(2) Je me borne à citer Durand : « Sane neumæ quæ in missa » fiunt repræsentant gaudium, quæ potius fieri solent in *e* ut in » κυριε ελεησο vel in *a* ut *alleluia*, quam in aliis vocalibus, » ad notandum gaudium spirituale, quod nobis restitutum est in *ave*, etc. (Comparez Gerbert 1, p. 339).

Digitized by Google

primant les consonnes, *aeuia* (encore *avoi*, *aoi*), *euouae*, c'est à-dire, *seculorum amen*, sont des refrains employés en France comme en Allemagne, même pour des chansons profanes.

On le conçoit maintenant, la poésie lyrique du moyen haut allemand est une plante à bulbe indigène, qui lève, vient en feuilles, mais il faut qu'une émanation d'outre Meuse insuffle le pollen étranger, colore et féconde la fleur. Il y a plus qu'un simple contact; à la dernière décade du douzième siècle, l'hybridation durait encore; la cause motrice du phénomène c'est ce précédent historico-littéraire commun aux deux nations, la poésie d'église. Gottfried de Strassbourg énumère toute une suite de formes lyriques à noms romans: *schanzun*, *pasturele*, *retruwange*, *folate*, *rundâte*, *refloit stampenie*, (TRISTAN 2292 sep. 8062 seq. 19214 s.) Walther de Klingen connaît l'usage de couronner les piéces de vers. Noublions pas ce renfort d'instruments de musique (et de quelle importance n'était pas alors la musique, eu égard à la poésie lyrique), dont les noms accusent suffisamment l'origine.

Les trouvères s'égaraient-ils en Allemagne? En tout cas, plus d'un minnesinger visita la France. Walther connaît tout le territoire entre la Seine et la Marne; ultérieurement Konrad von Landeck s'est livré à bien d'autres pérégrinations: « Que » n'est-il de retour au lac de Genève, en Souabe, » hors de cet hiver qui sévit déja sur la mer, » sur la Seine, sur l'Aisne. Il retrouverait dé- » lices et chants d'oiseaux; c'est là qu'à chaque

Digitized by Google

» heure, il envoie salut à sa bien aimée, plus » belle que femme de Brabant. Hainaut, Flandre, » France et Picardie. » (V. d. *Hag.* 4357).

Ce dont il faut particulièrement tenir compte, ce sont ces relations incessantes, manifestes avec la Champagne, autre patrie de la lyrique française. C'est encore ce duc de Brabant qui versifiait en français et en allemand, circonstance qui maintenait les rapports avec les trouvères de Flandre, ou les renouvelait sur nouveaux frais. Wolfram von Eschenbach dit qu'en Champagne, les paysans parlent mieux français que lui. (*Wilh.* 237). Une chanson de Neidhart ou Goelis (V. d. *Hag.* 2,806), prise les élégantes allures d'un paysan champenois. Plus tard, la renommée du roi chevalier, Thibaut de Champagne, se fait jour dans les œuvres des minnesinger. « Si j'étais roi de » Champagne, s'écrie Wachsmuth de Mullausen » (V. d. *Hag.* 1,327 a), je serais connu au » loin » *Wære ich künig in Schampenge, so wære ich witenân erkannt.* Konrad de Wurzbourg lui fait jouer un rôle brillant au tournois de Nantes. Quant au duc de Brabant trouvère, on s'accorde, en France comme en Allemagne, à voir en lui Henri III (1247-1266), attendu que le prince de ce nom était le protecteur d'Adenez-le-roi; mais c'est l'unique raison alléguée. Son fils Jean I (1260-1294), également Mécène d'Adenez, nous a laissé des chansons qu'il entendait composer en haut allemand, mais qui sentent fortement le dialecte des Pays-Bas Dans ce legs figure une pièce qui, par le fond et la forme,

Digitized by Google

se rapproche de la pastourelle (V. d. *Hag.* 1,156). Or, puisque les pièces françaises comptent aussi une pastourelle, pourquoi ne pas attribuer le tout à Jean I? Sous une autre latitude, on voit le roi Wenzel I ou II poétiser également dans les deux idiômes limitrophes: l'allemand et le Bohême ; mais le cas n'a pas la portée du nôtre. Rien ne caractérise mieux la situation littéraire respective de la France et de l'Allemagne, qu'un sir de Brabant francisé, versifiant en français et s'essayant encore sur la lyre allemande.

M. Wackernagel établit ici le parallèle des deux poésies lyriques française et allemande, et s'attache à fixer les points d'analogie et de divergence, à caractériser leur individualité.

Je crois devoir clore une lettre déja bien longue; mais, si l'Académie de Reims le désire, je donnerai suite à ce premier compte-rendu.

Veuillez, Monsieur le Président, etc.

BARON F. DE ROISIN.

Château de Kürenz, près de Trêves, 4 avril 1849.

Digitized by Google

LISTE

DES PIÈCES ÉDITÉES PAR M. WACKERNAGEL.

—

I.	Retrus Aidefrois li baistairs.	*An chambre a or se siét la belle Beatris.*
II.	Adefrois li baistairs.	*Belle Ysabiaus pucelle bien aprise.*
III.	Anonyme.	*Kant uient ou mois de mai. Kauris est départis.*
IV.	Messires Gaises.	*Cant uoi l'aube dou ior uenir*
V.	Messires Gaises.	*Bien cuidai toute ma nie.*
VI.	Anonyme.	*En dist camors est douce chose.*
VII.	Li rois Amuris de Créons.	*Fine amor claime en moi per eritaige.*
VIII.	Cresteien de Troies.	*Amors tenson et bataille.*
IX.	Crestieins de Troies.	*De jolit cuer chanter ai.*
X.	Crestieien de Troies	*Damors ke mait tolut et moy*
XI.	Tristans cest li lais dou chieure fuel.	*Per cortoisie depuel.*
XII.	Abuins desanène.	*Flours ne uerdure de prei.*
XIII.	Guios de Prouins.	*Contre le nouel tens.*
XIV.	Guios de Prouins.	*La bone amor ki en ioie me tient.*
XV.	Guios de Prouins.	*Les oxeles de mon paix.*
XVI.	Guios de Prouins.	*Ma ioie premerainme.*
XVII.	Guios de Prouins.	*Moult me meruoil de ma dame et de moy.*
XVIII.	Guios de Prouins.	*Moult aurai lonc tens demoreit.*
XVIIII.	Forkes de Mersaille sorpointevin.	*Tuit demandent kest deuengue amor.*

Digitized by Google

XX.	De nostre signour.	*Jerusalem se plaint et li pais.*
XXI	Maistres Renas de nostre signor.	*Pour lou pueple resconforteir.*
XXII.	Li rois Richar.	*S'ai nuls hons pris ne dirait sa raison.*
XXIII.	Cunes de Betunez.	*Ay amors com dure departie*
XXIV.	Cunes de Betunes.	*Si uoirement com celle dont ie chant.*
XXV.	Li rois de Nauaire.	*Tuit mi desir et tuit mi grief torment.*
XXVI.	Anonyme.	*Rois de Nauaire et sires de uertu.*
XXVII.	Gaises bruleis.	*De bone amor et de loiaul amie.*
XXVIII.	Anonyme.	*Hautemant damors se plaint*
XXIX.	Anonyme.	*Renoueleir ueul la belle en chantant.*
XXX.	Anonyme.	*Roisignor cui io chanteir.*
XXXI.	Anonyme.	*Amors ont pris enuers moi morteil guerre.*
XXXII.	Anonyme.	*Boin ior ait heu celle acui suis amis.*
XXXIII.	Une dame.	*La froidor ne la ialée.*
XXXIV.	Gellebers de Berneiville.	*El besoing aoit on lamin.*
XXXV.	Li dus de Braibant.	*Biaus Gillebers dites sil uos agree.*
XXXVI.	Maistres Richars de Furniual.	*Teils sentremet de gairdeir.*
XXXVII.	Gontiers.	*Li xours comence xordement.*
XXXVIII.	Ancuses de Monveron.	*Hidousement vait li mons empirant.*
XXXVIIII.	Anonyme.	*Trois chose font une flor.*
XL.	Anonyme.	*Quant froidure trait afin.*
XLI.	Anonyme.	*La uolenteis dont mes cuers est rauis.*
XLII.	De Lostre dame Jaikes de Canbrai.	*Retrowange nouelle.*

Digitized by Google

XLIII.	Jaikes de Canbrai ou chant tu mi desir.	*Kant ie plus pens acomencier chanson.*
XLIV.	Jaikes de Cambrai ou chant de bone amor et de loaul aimie.	*Loeir mestuet la roine Marie*
XLV.	De nostre Daime.	*Nete glorioуse.*
XLVI.	Cest dou decort Colin Muset.	*Or uoi lou douls tens repairier.*
XLVII.	Colins Muzes.	*Ancontre le tens nouel.*
XLVIII.	Pastourelle bastor neis.	*An mai a douls tens nouel.*
XLVIIII.	Jocelins de Bruges.	*Lautrier pastoure seoit.*
L.	Anonyme.	*Lors quant uoi uenir.*
LI.	Anonyme.	*Quant se vient en mai. Ke rose est panie.*
LII.	Anonyme.	*An mai la matinée, a nouel tens desteis.*

M. Wackernagel a conservé rigoureusement l'orthographe du manuscrit. — La plupart des pièces sont inédites, et celles qui ont été éditées offrent de notables variantes ; au surplus, le manuscrit de Bern, et l'extrait qu'en a fait le philologue allemand, mériteraient un compte-rendu à part.

Digitized by Google

REVUE RÉTROSPECTIVE.

Lectures de M. Max. Sutaine.

LECTURE DU 18 FÉVRIER 1848.

Suite de la Lecture faite le 5 Août 1847, sous ce titre : *Notes biographiques sur les Artistes rémois.*

ARTISTES CONTEMPORAINS.

Avant de payer à la mémoire de ceux qui ne sont plus le tribut qui lui appartient, et de passer en revue des temps déjà loin de nous, il est nécessaire, pour compléter cette notice, de jeter un rapide coup-d'œil sur l'état actuel de l'art dans notre ville.

Dans notre grande cité, où le temps est dévoré par les affaires, où chaque minute est un capital précieux qu'il n'est pas permis de jeter au vent, les préoccupations industrielles, quelque puissantes qu'elles soient, n'ont pu toutefois détourner entièrement la population des généreux délassements de l'esprit et de la pensée. L'art compte encore parmi nous de laborieux et fervents disciples qui entretiennent le feu sacré, et font de nobles efforts pour l'empêcher de s'éteindre tout-à-fait.

Reims qui, à toutes les époques, a largement payé sa part d'intelligences, est sans doute encore aujourd'hui

Digitized by Google

l'une des villes les mieux douées sous ce rapport ; et, à l'exception de quelques cités privilégiées, il n'en est pas beaucoup peut-être dont le front resplendisse d'une plus brillante auréole.

Paris, cet ardent et envahissant foyer de lumière qui attire à lui presque tous ceux qui se sentent au cœur un besoin de lutte, un désir de célébrité, a prélevé aussi son tribut sur notre ville.

Plusieurs de ses enfants craignant sans doute que l'air ne vînt à manquer à leur génie pour déployer ses ailes, voulurent lui donner l'essor sur un théâtre plus vaste et plus élevé ; mais la patrie, comme une bonne mère qui tourne toujours ses regards du côté de ses fils absents, n'a pas oublié ceux que l'amour de la gloire a entraînés loin d'elle : c'est donc aussi par eux que nous commencerons la liste de nos illustrations contemporaines.

—

M. Alp. PÉRIN.

Il en est un surtout, M. Alphonse Périn, peintre d'histoire, qui, par le caractère et l'élévation de son talent, vient se placer à leur tête. Fils d'un artiste rémois distingué lui-même, élève de Pre-Narcisse Guérin, M. Périn, après avoir puisé aux meilleures sources en France les préceptes de l'art auquel il consacre sa vie, alla compléter à Rome les études sérieuses qui devaient faire de lui l'un des plus dignes interprètes de la peinture moderne.

Absorbé par la recherche continuelle de la grandeur et de la vérité, notre compatriote s'inspira de la noble simplicité des grands maîtres, et résolut de marcher sur leurs traces. Prenant l'art où l'avaient laissé les écoles chrétiennes des 15e et 16e siècles, il renouvelle, à notre époque d'impatience fiévreuse et d'entraînement, ces miracles de persévérance qu'une foi sincère dans l'avenir peut seule faire accomplir.

Digitized by Google

Disciple de cette école sérieuse d'où sont sortis Guérin, Prudon, Ingres, Ary Scheffer, Léon Coignet, M. Périn n'admet pas le laisser-aller sans façon et cavalier avec lequel, sous prétexte de poésie, quelques adeptes abordent la grande peinture. Pour lui, l'art est une religion qui commande le respect et repousse la familiarité. Il a prouvé une fois de plus qu'on peut être poète sans s'écarter de la pureté de la ligne, coloriste sans s'abandonner aux hasards de la palette, en un mot, que l'exagération ne remplace pas le sentiment.

Chargé dans les derniers temps de l'exécution des peintures murales de l'une des chapelles de l'église de Notre-Dame de Lorrette, de la chapelle de la Communion, M. Périn s'est consacré sans réserve à la tâche qui lui a été confiée. Dire ce que notre artiste a dépensé déjà de dévouement, de patience et de talent pour son œuvre, serait refaire l'histoire des peintres religieux du moyen-âge. Tout entier à la vie contemplative, s'inspirant de l'esprit des livres sacrés, méditant sur les écrits des pères de l'Église, notre compatriote a concentré toute son existence dans la réalisation d'une grande pensée : la représentation des mystères les plus élevés de la religion chrétienne. Pour répandre sur sa composition, d'une ordonnance pleine de noblesse et de dignité, le calme qui convient à la peinture évangélique, il l'exécute à la cire, évitant ainsi le miroitement de l'huile et du vernis qui souvent fatigue l'œil et nuit à l'effet.

Forcé de lutter contre les défauts de constructions faites à la hâte, d'enlever, de recommencer des parties qui, peintes à peine, se trouvaient détériorées déjà par la fraîcheur des murs, notre artiste ne perdit pas courage ; sa persévérance surmonta tous les obstacles.

Cet immense et remarquable travail a déjà coûté à M. Périn la moitié de son patrimoine et les plus belles années de sa vie ; mais, pour les hommes sérieux et

Digitized by Google

sûrs d'eux-mêmes, le présent n'est qu'un temps d'épreuve dont ils font bon marché ; pour eux, l'avenir est tout, et notre compatriote a foi dans l'avenir.

Entre autres tableaux qui tous portent le cachet d'un talent véritable et consciencieux, on doit encore à M. Périn une *Sainte Famille*, une *Samaritaine* qui obtint la médaille d'or en 1827. — Un *Tobie* rendant la vue à son père, et plusieurs bons portraits.

Malheureusement, absorbé par les travaux de sa chapelle, il a depuis longtemps déjà renoncé aux succès éphémères des expositions annuelles, et son nom est presque inconnu de la foule qui comprend peu cet ascétisme austère de l'art ; mais il a pour lui le suffrage des artistes dont plus d'un, parmi les plus célèbres, a senti grandir sa pensée à l'aspect de son œuvre ; tous lui rendent la plus entière, la plus éclatante justice.

—

M. Laurent DÉTOUCHES.

Sur le terrain de la peinture historique nous retrouvons encore, debout et se frayant courageusement la route au milieu des obstacles, un autre enfant du pays, M. Laurent Détouches, qui est parvenu déjà à se faire un nom dans cette grande ville où l'affluence des talents de premier ordre éteint et étouffe si facilement les réputations naissantes.

Depuis plusieurs années, M. Détouches a vu ses œuvres figurer parmi les élus du Louvre, et l'un de ses premiers tableaux fut un hommage rendu à sa patrie.

C'est en 1841 qu'il exposait son Colbert *présidant à l'achèvement des travaux du port de Dunkerque* (1). Ses progrès le firent distinguer bientôt et attirèrent sur lui

(1) Qui lui valut une médaille d'or.

Digitized by Google

l'attention des dispensateurs des faveurs artistiques. Des travaux importants lui furent confiés par le ministère de l'intérieur, pour le compte duquel il exécutait, en 1843, sa *Résurrection du Lazarre*, qui orne l'église de Fismes, et, en 1845, son *Martyre de Ste Eulalie*. Ses tableaux les plus importants sont, outre ceux que nous venons de signaler, sa *Jeanne d'Arc*, en 1841, et sa *Ste Elisabeth de Hongrie*; en 1842, *Richelieu au Siége de Pignerolles*; en 1844 et 1845, *Le dernier vœu d'une mère* et *Les jours heureux*; en 1846, *Sully, enfant, échappant aux massacres de la Saint-Barthélemi, avec un missel.*

Toutes ses compositions se recommandent par des qualités solides et surtout par la disposition du sujet et l'agencement des personnages. S'entourant des meilleurs modèles, travaillant avec une intelligente énergie, M. Détouches sonde avec ardeur les replis les plus cachés de l'art pour lui arracher ses plus intimes secrets. Qu'il persévère dans la voie qu'il s'est tracée, qu'enhardi, soutenu par ses premiers succès, il continue à marcher en avant, et l'avenir, qui lui tend la main, lui gardera aussi quelques fleurs de cette couronne d'immortelles si difficile à saisir, et que les vrais artistes ne doivent jamais perdre de vue.

—

M. Maxime DAVID.

La miniature, cette gracieuse personnification des souvenirs les plus chers et les plus intimes, a aussi son représentant rémois à Paris. Tout le monde connaît les charmants portraits de M. Maxime David, l'un des élèves les plus distingués de Mme de Mirbel.

Parler de la finesse de touche, de la pureté de dessin, de la finesse du coloris de M. David, serait répéter ce que chacun sait; sa réputation est faite depuis longtemps,

Digitized by Google

et bien peu songent à lui disputer le rang élevé qu'il a su conquérir.

Il est devenu l'un des peintres de miniatures les plus recherchés ; en le caressant de son aile dorée, la mode, cette fée capricieuse et fantasque, s'est montrée juste cette fois. Notre compatriote laissera heureusement un bon nombre de portraits précieux, qui rediront longtemps son nom à la postérité.

—

M. J.-B. BOULANGÉ.

L'art, qui se révèle sous tant d'aspects divers, a rencontré dans la petite pléiade rémoise qui brille au milieu des étincellantes constellations de la capitale, des représentants dans tous les genres. Il en est un qui, par sa forme grandiose, par sa magique et prestigieuse vérité, se fait plus facilement comprendre de la foule et provoque son admiration. Nous voulons parler de la peinture de décors qui s'est élevée, de nos jours, à un si haut degré de perfection, et qui a trouvé dans un enfant du pays, dans M. J.-B.-Louis Boulangé, de Verzy-les-Reims, un de ses plus habiles interprètes.

M. Boulangé, né à Verzy en 1813, et qui, depuis plusieurs années, est devenu le collaborateur de nos peintres de décors les plus célèbres, avait d'abord étudié l'art dans ses proportions les plus délicates ; il avait d'abord commencé par peindre sur porcelaine. Bientôt notre compatriote, mal à l'aise dans les limites étroites de ce travail patient et minutieux, voulut donner un libre essor à son imagination, et troqua sa palette d'émail contre la brosse du décorateur.

Élève de Cicéri, vers 1832 il exécuta, sous le nom et pour le compte de ce maître habile, des travaux considérables à Douay, Lille, Troyes, St-Cloud, Versailles et Trianon ; les grands théâtres de Paris, l'Opéra, les Italiens, le nouveau théâtre historique, etc. etc., lui doivent

Digitized by Google

une partie de leurs embellissements et de leurs décors... L'Angleterre elle-même fit un appel à son talent, et la salle de Covent Garden, à Londres, possède plusieurs toiles de lui.

Ce qu'il y a de plus remarquable, peut-être, c'est que la manière large, l'énergie de brosse et d'effets qu'exige ce genre de peinture, s'allient chez notre compatriote, quand il le veut, à une grande légèreté de main, à une délicatesse précieuse d'exécution. Il a exposé, en 1845 et 1846, deux ou trois petites toiles, charmantes fantaisies, peintes avec une finesse qui ne décèle nullement le décorateur, et qu'envieraient les paysagistes les plus renommés; son *Effet de givre*, d'une si saissante vérité et qui faisait partie du salon de 1846, avait obtenu les honneurs du grand salon carré. Avec une telle flexibilité de talents, qui accuse un travail consciencieux et des études sérieuses, l'avenir ne peut faire défaut à M. Boulangé ; son nom déjà serait cité parmi les plus célèbres, si le public, qui fait les renommées, savait qu'une bonne partie des meilleurs décors qu'il admire sur la foi des hautes réputations qui les patronnent, sont dus, en réalité, à son talent.

—

M. Ch. LAUVET.

Après les noms que nous venons de citer et qui représentent dignement l'art rémois à Paris, nous devons mentionner encore celui d'un tout jeune homme, enfant de notre ville, et dont les débuts répondent à la sollicitude dont il est entouré. Nous voulons parler de M. Charles Lauvet, qui, après avoir étudié sous Henri Scheffer, est entré dans l'atelier de Picot, où se complète actuellement son éducation artistique.

Dès l'enfance, une de ces vocations irrésistibles et qui sont comme une seconde nature, entraînait vers l'art du

Digitized by Google

dessin toutes les forces de l'intelligence du jeune Lauvet. Croyant céder à la voix de la raison, il chercha d'abord à résister à ces goûts qui lui semblaient trop en dehors de la route qu'il s'était tracée ; il lutta, et cette lutte elle-même offre à l'observation et à l'étude de l'analyse des penchants une particularité qui nous a semblé assez curieuse et assez intéressante pour être consignée dans ce recueil.

M. Lauvet était clerc d'avoué, et, en cette qualité, crayonnait autant de bonshommes qu'il griffonnait de rôles de procédures ; seulement, ses bonshommes valaient mieux que ceux de MM. les clercs ordinaires. Persuadé cependant que son avenir ne devait pas dépasser les limites d'une étude d'avoué ou d'huissier, il fit appel à sa raison, et se voua avec une résolution héroïque à l'étude de la jurisprudence. Or, pour mieux se pénétrer de l'esprit de la loi et en graver plus profondément la lettre dans sa tête, il imagina de copier le code, et se mit avec ardeur à la besogne. Mais, hélas ! pendant que la tête travaillait, la main ne restait pas inactive ; elle ornait tantôt une lettre, tantôt un titre, si bien qu'enfin du compte M. Lauvet se trouva avoir accompli l'œuvre la plus bizarre et la plus originale : *un code de procédure illustré.* C'est bien certainement la dernière illustration à laquelle on aurait songé.

N'y a-t-il pas quelque chose qui donne profondément à penser dans ce duel que se livrent, à leur insçu, deux sentiments rivaux ; dans cette persistance opiniâtre d'une vocation qui grandit au milieu des travaux les plus antipathiques à ses tendances, et finit par sortir, pour toujours, victorieuse de la lutte ?

Dès-lors, en effet, le jeune Lauvet cessa de résister aux entraînements qu'il ne pouvait vaincre ; affermi dans sa résolution nouvelle par de bienveillants encouragements, il échangea l'étude de l'avoué contre l'atelier du peintre, et il trouvera, nous n'en doutons pas, plus

Digitized by Google

tard, la récompense de sa persévérance et de ses efforts. L'un des bons élèves du maître habile qui dirige ses études, il a su prouver déjà qu'il était digne de la sollicitude dont il était l'objet. Quelques toiles de lui, envoyées dernièrement à Reims, témoignent des dispositions heureuses que l'étude murira encore, et que le temps achèvera de développer. Parmi ces ouvrages se trouvaient le portrait d'un de nos compatriotes (1), dont la ressemblance, au dire de tous ceux qui l'ont connu, ne laissait rien à désirer, et plusieurs esquisses qui, plus tard sans doute, deviendront des compositions sérieuses.

L'une d'elle, représentant l'abbé J.-B. De la Salle ouvrant la première école chrétienne des Frères, était à la fois un pieux hommage rendu aux instituteurs qui prirent soin de son enfance, et un souvenir historique pour la ville, qui fait tant elle-même pour l'instruction de ses enfants.

Espérons qu'un jour cette ébauche prendra, sous le pinceau du jeune artiste, des proportions importantes et deviendra l'ornement de notre musée.

—

M. Jules LUNDY.

Au nombre des formes si variées sous lesquelles l'art se révèle, il en est une bien chère aux archéologues, aux bibliophiles, et qui appartient autant à la science qu'à l'art lui-même ; nous voulons parler de l'imitation des anciens manuscrits et de la reproduction des précieuses richesses qu'ils contiennent.

Un de nos compatriotes, M. *Jules Lundy*, paléographe, dessinateur à l'imprimerie nationale, a su atteindre à un haut degré de perfection dans cet art qui fait l'ornement de nos bibliothèques, et qui exige autant de

(1) M. Lefèvre-Génin, qui habite actuellement Paris.

Digitized by Google

patience que de véritable talent. Ses beaux dessins paléologiques sont, à bon droit, très estimés des amateurs et des savants, et lui ont acquis déjà une juste réputation.

En 1844, il envoya à l'*exposition des produits de l'industrie française* des travaux remarquables, qui lui valurent une médaille de bronze et des éloges mérités. Voici en quels termes s'exprimait sur son compte le rapport du jury central :

« M. Lundy a exposé des dessins et gravures qui, par » leur perfection, appartiennent plutôt à l'exposition des » beaux-arts qu'à celle de l'industrie. Cependant, comme » ses travaux calligraphiques servent à l'ornement des » livres et sont une parfaite imitation des manuscrits, » le jury accorde une médaille de bronze à M. Lundy, » pour les beaux dessins et la belle exécution des plan» ches qui ont servi, soit à des titres de la collection » orientale publiée par l'imprimerie nationale, soit à » des imitations de manuscrits reproduits dans le bel » ouvrage de la paléographie publié par M. Sylvestre. »

Collaborateur, en effet, de la collection orientale publiée par l'imprimerie nationale, et de la paléographie de M. Sylvestre, M. Lundy a puissamment contribué à l'embellissement de ces magnifiques ouvrages ; mais son œuvre capitale, œuvre qui intéresse en même temps notre ville à un haut degré, c'est son admirable copie de l'*évangiliaire slave*, dit *texte du Sacre*, dont le précieux manuscrit appartient à la bibliothèque de Reims.

Au sujet de ce livre, de son origine, de son histoire, de son arrivée à Reims, les savants de tous les pays donnèrent carrière à leur imagination ; ce qui paraît certain maintenant, c'est que sa première partie, écrite de la main de St Procope, est le plus ancien monument de l'écriture slavone, et qu'ainsi ce manuscrit si envié, sur lequel, dit-on, plusieurs rois de France ont prêté

Digitized by Google

serment à leur sacre, est d'un immense intérêt pour la science philologique (1).

Vers 1843, le savant directeur de la *Paléographie universelle*, M. Sylvestre, obtint de l'administration municipale de Reims l'autorisation de reproduire ces pages précieuses, et confia à notre compatriote l'exécution de cet important travail, dont l'empereur de Russie avait bien voulu accepter la dédicace (2).

M. Lundy s'acquitta de sa tâche avec un remarquable talent; son œuvre est un *fac simile* d'une perfection irréprochable.

Notre jeune paléographe a envoyé, en 1845, à l'exposition *des Amis des Arts* de notre ville, de beaux dessins, des modèles d'ornementation et des imitations de manuscrits dont l'habileté d'exécution ne laissait rien à désirer.

La renommée, qui répand au loin les noms privilégiés des grands directeurs de travaux d'art, laisse longtemps dans le silence et l'oubli ceux des artistes habiles et

(1) Voici comment M. Louis Paris, le savant conservateur de la bibliothèque de Reims, résume les diverses opinions des archéologues au sujet de ce manuscrit :

Le texte slavon, dit *texte du Sacre*, de la bibliothèque de Reims, est divisé en deux parties bien distinctes : l'une de 16 feuillets, c'est l'autographe de St Procope, premier abbé du monastère de Sazava, et l'un des patrons de la Bohême. Exécuté, vers 1030, en caractères cyriliens on méthodiens, il est aujourd'hui le plus ancien monument de la littérature slave. — La seconde partie, de 30 feuillets écrits en caractères glagolitiques, dits de St Jérôme, fut exécutée en 1395, par les ordres de l'empereur Charles IV qui, possesseur de l'autographe de St Procope, réunit sous la même couverture les deux textes, et les offrit, suivant l'*explicit* reproduit plus haut, aux moines d'un monastère de Bohême.

Note sur l'évangéliaire slave du *texte du Sacre*.

(2) Cette reproduction, qui porte la date de : *Lutetiæ Parisiorum*, 1843, donne, en regard du texte original, la traduction latine par M. B. Kopitar, bibliothécaire de l'empereur d'Autriche.

Digitized by Google

consciencieux qui ont coopéré à l'œuvre ; aussi, parmi les admirateurs de la *paléographie universelle* et de la *collection orientale*, en est-il peu qui savent que ces beaux monuments bibliographiques doivent une partie de leurs richesses à M. Lundy. Mais si la justice des temps est lente à venir, elle finit cependant par arriver. Que notre compatriote ait foi en elle! Elle ne lui fera pas défaut, et l'avenir, nous n'en doutons pas, lui tiendra compte du passé.

—

M. J.-B. LIÉNARD.

Paris n'est pas la seule ville qui ait attiré à elle nos artistes ; d'autres encore ont fait appel à leurs talents.

Un de nos professeurs distingués, M. J.-B. Liénard, élève de David, a depuis longtemps déjà trouvé à Châlons-sur-Marne une honorable hospitalité, qu'il a su reconnaître par son mérite.

Doyen de nos exposants rémois, M. J.-B. Liénard envoyait au salon de 1812, sa *Jeanne Gray*, ou *le triomphe de la religion sur l'amour* ; puis, à celui de 1819, une autre *Jeanne Gray* et son Serment des Rémois, sous ce titre : *Trait de fidélité et de dévouement des Rémois au roi Jean II.*

On connaît le sujet de ce tableau : lors de l'invasion anglaise de 1359, toutes les villes et châteaux autour de Reims avaient été pris ou s'étaient rendus ; mais Reims, elle-même, tenait toujours pour le roi de France, décidée à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. A cet effet, les habitants élurent pour chef Gaucher de Châtillon, seigneur de la Ferté, capitaine plein de bravoure et d'expérience, et lui firent serment de s'ensevelir sous les ruines de la ville plutôt que de se rendre.

On sait quelle fut l'issue de ce siége mémorable, où Reims sauva peut-être le royaume de sa ruine. Voici, au surplus, ce qu'en dit dom Marlot :

Digitized by Google

« Tout le temps du siége se passa en escarmouches et » légers combats, toujours heureux aux assiégés. Leurs » sorties étaient si fréquentes et si aspres, que l'anglais » n'avait pas le loisir d'approcher des murailles, si qu'en » tout le siége il ne put livrer aucun assaut. Après s'être » morfondu sept semaines entières sans autre exploit, » il fut obligé de lever entièrement l'onzième jour de » janvier 1360, aimant mieux essuyer l'affront d'une » honteuse retraite que de tout perdre. Comme les en- » nemis se retiroient, Jean Grammaire, homme courageux » et des premiers de la ville, sortit avec une troupe de » volontaires pour les charger en queue ; mais la crainte « leur avait donné des aisles, ayant abandonné une » bonne partie de leurs bagages et munitions au camp, » qui furent ramenés en la ville et vendus pour le » payement de la gendarmerie, par l'ordre du sieur de » Chastillon.

» Cet exploit, fait à la vue de toute la France qui at- » tendoit l'issue de ce mémorable siége, anima tellement » le courage des habitants, qu'ils résolurent de donner » la chasse aux anglois, etc. etc. etc. (1). »

Il appartenait à un enfant de Reims de rappeler ce trait de notre histoire ; son tableau, dont plusieurs parties sont réussies avec bonheur, orne maintenant la salle des conférences de l'hôtel de ville.

Ajoutons encore que ce tableau fut offert par M. Liénard à sa ville natale, comme témoignage de reconnaissance des preuves d'intérêt qu'il en avait reçues.

« Voulant témoigner, écrit-il dans sa lettre adressée » au conseil municipal le 20 mai 1820, ma reconnais- » sance à ma ville natale, qui m'a donné de si pré- » cieuses marques d'intérêt en me votant, pour deux » ans, une pension qui m'a mis à même de perfection- » ner un art, objet de mon amour, j'ai choisi pour

(1) Dom Marlot, *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*, T. IV. P. 85.

Digitized by Google

» sujet d'un tableau un trait qui fait honneur à mon » pays ; j'ai suivi le mouvement de mon cœur, et j'ose » offrir à mes protecteurs ce produit d'un talent que leur » générosité a contribué à féconder. Je me trouverai heu- » reux si mes efforts peuvent vous être agréables, etc. » etc. »

L'œuvre fait à la fois honneur au cœur et au talent de l'artiste.

A l'exception de ce tableau, nous avons, à Reims, peu de peintures de M. Liénard ; plus heureuse que nous, Châlons possède de lui plusieurs toiles importantes, parmi lesquelles nous citerons les portraits en pied de M. de Jessaint, ancien préfet, de M. le lieutenant-général Villatte, du général Delcambre, un portrait de Henri IV, un Christ qui orne la salle d'audience du tribunal civil, etc. etc.

Le mérite de ces œuvres fait vivement regretter que M. Liénard n'ait pas laissé plus de souvenirs de lui dans notre ville ; mais si ses ouvrages ne sont pas aussi souvent devant nos yeux que nous pourrions le désirer, sa mémoire est présente à notre esprit, et nous applaudirons toujours avec bonheur à ses succès (1).

(1) Le talent est héréditaire dans la famille de M. Liénard. Mlle Liénard, sa fille, artiste de mérite, exposait, en 1841, un *Baptême de St Louis*, qui fut honorablement cité dans le journal des Beaux-Arts et de la Littérature.

Digitized by Google

LECTURE DU 18 MAI 1849.

Suite de la Lecture faite le 18 Février 1848 : *Notes biographiques sur les Artistes rémois.*

—

ARTISTES CONTEMPORAINS.

M. HERBÉ.

L'amour de la patrie a ramené dans nos foyers un artiste distingué, recommandable à plus d'un titre, et que Paris nous avait enlevé. Nous voulons parler de M. Herbé, au retour duquel tous les amis de la bonne peinture applaudirent sincèrement.

M. Herbé, élève de Gros, après avoir terminé ses études sous ce maître célèbre, est revenu parmi nous, préférant l'existence calme et assurée que lui offrait sa ville natale, aux succès auxquels il pouvait justement prétendre sur un théâtre plus élevé. La province voit si souvent s'éparpiller les perles de sa couronne, que nous devons savoir gré à notre compatriote de ne pas nous avoir, lui aussi, privé de ses lumières, et d'être venu apporter à l'enseignement de l'art dans notre ville l'autorité de sa parole et de son talent.

Outre un grand nombre de charmantes petites toiles, la grande peinture, la peinture d'histoire, lui doit encore des œuvres capitales et sérieuses, dont les visiteurs des expositions annuelles du Louvre ont gardé le souvenir.

Henriette d'Entragues demandant à Henri IV la grâce de son père. — Louise de Lorraine, femme de Henri III, visitant l'hôtel-Dieu de Paris. — La moralité de Louis

Digitized by Google

VIII. — Jean de Leyde rêvant la royauté. — Anne de Bretagne répandant des bienfaits à la porte d'une église. — Les Echevins de Reims, plaidant devant Louis IX contre l'archevêque Thomas de Beaumetz; sont pour notre peintre rémois autant de titres que la postérité ne saurait oublier, et dont elle lui tiendra compte.

Le dernier de ces tableaux, qui valut à son auteur une médaille d'or à l'exposition de 1837, orne notre musée. L'administration intelligente qui, à cette époque, gouvernait la ville, animée de sentiments de bienveillance pour les arts et pour les artistes, avait commandé cette toile à M. Herbé, en reconnaissance de l'hommage qu'il lui avait fait de son *Mazarin présentant, à son lit de mort, Colbert à Louis XIV*. Une seule condition fut imposée à l'artiste : il devait prendre son sujet dans l'histoire de Reims.

L'inspiration sous laquelle s'accomplit l'œuvre de M. Herbé appartient autant à la philosophie qu'à l'art lui-même. En choisissant pour sujet l'important procès soutenu en présence de St Louis par la ville contre l'archevêque, le peintre a voulu nous rappeler que nos institutions, dans ces temps reculés, n'étaient pas aussi liberticides qu'on est convenu de le dire. Les échevins, défenseurs naturels des intérêts de la commune, n'hésitaient pas, au milieu du 13e siècle, à entrer en lutte contre les prélats toutes les fois qu'ils les soupçonnaient de quelque empiétement sur nos franchises, et alors le roi lui-même venait entendre leurs plaintes, et, par la sagesse et l'autorité de sa parole, faisait cesser les divisions et ramenait la paix et la concorde au sein de la cité.

M. Herbé possède à un haut degré le sentiment de la couleur et la science des costumes, dont il a fait une étude spéciale et consciencieuse. Aussi, dans toutes ses compositions, la vérité des ajustements, l'agencement des draperies, les reflets des étoffes, sont-ils toujours irréprochables.

Digitized by Google

A toutes ces qualités, M. Herbé en joint d'autres encore; il n'est pas seulement peintre distingué, il est encore penseur, profond, écrivain élégant, archéologue érudit.

On lui doit : une collection complète et intéressante de costumes gaulois ; une *Histoire des Beaux-Arts en France* (1), et un *Traité physiognomonique de la tête* (2).

Dans son *Histoire des Beaux-Arts*, l'auteur nous conduit d'un pas sûr et rapide à travers les sentiers que l'art numismatique, statuaire et monumental a parcourus depuis la domination romaine jusqu'à la renaissance. Les excellentes gravures qui ornent l'ouvrage et forment le chaînon qui relie les deux époques, permettent d'apprécier les différents âges et les progrès de chaque siécle.

Le *Traité de la tête* est un véritable traité anatomique et phrénologique, que les disciples de Gall et de Lavater, les artistes et les médecins peuvent également consulter avec fruit. Analyses raisonnées, démonstrations savantes, aperçus ingénieux, rien ne manque à cet ouvrage sérieux et intéressant à la fois. Une foule de dessins et de portraits de personnages historiques, en rendant sensibles les indications de la science, permettent d'appliquer la pratique à la théorie.

M. Herbé est maintenant professeur de dessin à l'école gratuite de la ville et à l'école primaire supérieure. Les progrès annuels des élèves témoignent de l'efficacité des leçons du maître.

(1) Histoire des Beaux-Arts en France, par les monuments, spécialement de la sculpture et de la peinture, depuis la domination romaine jusqu'à l'époque de la renaissance, par Herbé, dessins gravés par Garnier.

(2) Traité physiognomonique de la Tête, par Herbé. — *Paris, 1840, imprimerie de Ducessois.*

Digitized by Google

M. J.-J. MAQUART.

Reims possède encore un artiste instruit, éminemment national, et dont le crayon, élégant et facile, s'est imposé la tâche de conserver à nos descendants les souvenirs de la vieille cité. Tout le monde a deviné le nom de M. Maquart (Jacques-Joseph), qui, depuis plusieurs années, soutient contre l'action destructive du temps qui fait les ruines, et celle non moins dévastatrice des hommes qui achève de les niveler, une lutte pieuse et patiente à laquelle le succès ne peut faire défaut.

Quand l'un de nos monuments séculaires est menacé d'une chûte prochaine, M. Maquart court à lui, avant que le marteau fatal ait accompli son œuvre, le fait revivre sur la toile ou sur le papier.

Dernièrement la ville, qui se trouve gênée et à l'étroit dans ses remparts du 15e siècle, demande qu'on la délivre de la ceinture de pierres qui l'étreint et l'étouffe ; aussitôt notre artiste infatigable se met en campagne, et, dans une suite de croquis habiles, reproduit ces vieux boulevards qui ont abrité notre enfance et que nos fils ne verront plus.

Dire tout ce que notre compatriote a sauvé ainsi de l'oubli est impossible ; aussi ses cartons *rémois*, outre le mérite artistique qui les distingue, acquerront-ils plus tard encore une valeur archéologique réelle par la richesse des souvenirs qu'ils légueront à nos descendants.

Digne collaborateur de notre savant chroniqueur M. Tarbé (Prosper), M. Maquart a attaché son nom à deux ouvrages d'une importance sérieuse et incontestable : *Les Trésors des églises de Reims* et l'*Histoire de Reims*, dont il a exécuté les dessins. Il a également enrichi de bon nombre de planches, pleines d'intérêt, le *Dom Marlot* publié par l'Académie de Reims.

Tout le monde connaît l'admirable estampe de Varin

Digitized by Google

(A. Varin, 1847), représentant le grand portail de la cathédrale de Reims, et qui est peut-être la plus magnifique reproduction que nous ayons de ce chef-d'œuvre de l'architecture du 13e siècle. Cette belle pièce a été gravée d'après le dessin de M. Maquart, qui a ainsi élevé à sa mémoire un impérissable monument.

M. Maquart est inventeur d'un procédé particulier de dessin, auquel il a donné le nom de *plombagine* (ou dessin à la mine de plomb), à l'aide duquel il obtient les effets les plus pittoresques et les plus piquants. Rien de plus gracieux que ces croquis d'une touche à la fois si fine et si large, et dans lesquels se révèle un véritable sentiment de l'art.

En élargissant ainsi le cercle des moyens d'exécution, notre compatriote s'est acquis des titres à la reconnaissance des artistes. Ces titres, il importe d'en prendre date et de les constater.

M. Maquart a fait beaucoup déjà, espérons qu'il fera plus encore et continuera à suivre avec persévérance la ligne qu'il s'est tracée ; il nous a donné le droit de compter sur lui.

—

M. REIMBEAU-DUCHESNE.

Au nombre des artistes qui vont chercher leurs motifs dans les monuments et dans les environs de notre vieux Reims, nous devons citer encore un de nos concitoyens, M. Reimbeau-Duchesne, élève de Clermont, qui a voué, lui aussi, sa vie entière à cette tâche laborieuse et patiente. Aujourd'hui, que s'est réveillé le culte des souvenirs, les collectionneurs sont nombreux autour de nous ; les cabinets s'enrichissent d'œuvres littéraires, artistiques, numismatiques, ayant des Rémois pour auteurs ou la ville pour objet. Mais, il y a un demi-siècle, alors que

Digitized by Google

les évènements qui se pressaient entraînaient dans leur tourbillon dévorant les heures et les générations, l'amour des temps passés était plus rare, et restait le privilége de quelques hommes pour lesquels tout ce qui se rattache à la patrie est une religion. M. Reimbeau fut l'un d'eux. Dans plus de deux cents dessins à l'aquarelle, à la mine de plomb, à la plume, il a reproduit Reims sous toutes les faces.

L'âge, qui refroidit tout, n'a pas éteint le zèle de notre compatriote, qui ne considère pas sa tâche comme accomplie, et qu'on surprend encore le crayon à la main. Plus tard ses cartons, à l'aide desquels on pourrait presque reconstruire la vieille ville, seront aussi une collection précieuse à consulter, et déjà nôtre spirituel artiste, M. Maquart, a emprunté lui-même à M. Reimbeau les motifs de ses plus jolis dessins.

Nous devons donc une double reconnaissance à M. Reimbeau; il y aurait ingratitude à l'oublier.

—

M. Auguste REIMBEAU.

Le sentiment artistique qui anime M. Reimbeau père, revit et se perpétue dans son fils : M. Aᵗᵉ Reimbeau, élève en premier lieu de M. Herbé, après avoir profité avec bonheur des leçons de cet excellent professeur, se consacre maintenant à l'étude de l'architecture, sous la direction de M. Brunette, l'un des plus habiles maîtres de cette ville. Cette partie scientifique et importante de l'art se trouvant en dehors des limites du cadre que nous nous sommes tracé, nous n'aurions pas à parler de notre jeune compatriote si d'autres titres ne nous le recommandaient. Quand on a vu les dessins de M. Aᵗᵉ Reimbeau, on comprend que dans ces œuvres, où son imagination se donne libre carrière, il y a encore autre chose que du savoir, qu'il y a aussi au plus haut dé-

Digitized by Google

gré, le sentiment artistique. On a peine à concevoir que la main façonnée à l'aride précision de l'équerre et du compas puisse si facilement s'affranchir des entraves des instruments de science, et enfanter ces croquis où le rigoureux agencement des lignes ne réfroidit en rien la fougue de la pensée, la désinvolture de l'exécution.

Puis, dans ces productions fantastiques qui rappelent un peu les revers babyloniens de John Martin, sur ces gigantesques escaliers tournant sur eux-mêmes, se pressent une foule de figurines, dessinées avec une aisance et une finesse que bien des maîtres envîraient.

Nous avons vu figurer à l'exposition *des Amis des arts* de 1845, un joli dessin représentant un *Ex voto dans l'église de Saint-Thierri* près Reims.

En résumé, les débuts de M. Ate Reimbeau témoignent qu'il comprend les arts d'une manière large et franche. En continuant à se livrer à des études sérieuses, il ne peut manquer de réaliser bientôt les espérances qu'il fait concevoir aujourd'hui.

—

MM. ROBILLARD et MORTIER-DES-NOYERS.

Au nombre des amateurs dont nous recueillons les noms, nous nous empressons de mentionner encore deux artistes d'un mérite réel et sérieux. Tous deux, il est vrai, ne sont pas nés dans notre ville, mais ils y ont conquis depuis longtemps leurs droits de cité, et nous les réclamons comme d'excellents compatriotes. Nous voulons parler de MM. Henri Robillard et Mortier-Des-Noyers.

M. Robillard partage entre les arts et les lettres les trop courts loisirs que lui laissent de graves fonctions,

Digitized by Google

il peint la miniature et peint comme il écrit. Ceux qui ont eu la bonne fortune d'entendre quelques-unes de ses spirituelles causeries qu'il sait si bien lire, pourront apprécier de suite son mérite artistique. Aux autres, moins heureux, qui ne connaissent pas ses œuvres littéraires, nous dirons que, sous le triple rapport de la ressemblance, du modèle et du fini, les portraits de M. Robillard ne laissent rien à désirer; les meilleurs maîtres ne lui désavoueraient certainement pas.

M. Mortier-Des-Noyers est un habile dessinateur, dont le talent souple et fécond se prête aisément à tous les genres. Nous avons vu de lui des chevaux, des scènes de chasse, des natures mortes et de charmants paysages, réussis et traités avec bonheur. M. Mortier a conservé les bonnes traditions de l'atelier, sa manière large et facile, la fermeté et la franchise de sa touche, témoignent des études sérieuses auxquelles il s'est livré, et qui lui seront toujours un guide sûr et fidèle.

—

PROFESSEURS.

Notre ville compte encore un certain nombre de professeurs de mérite: MM. Cointin, Ponsin, Vauvillé, dont plusieurs portraits ont figuré à nos expositions des Amis des arts; puis M. Hécart-Gaillot, et enfin M. Rève.

M. Hécart s'est fait peintre lui-même; luttant avec persévérance, sans le secours des grands maîtres et avec les seules forces de son intelligence, contre les difficultés de l'art, il est parvenu à lui dérober quelques-uns de ses secrets. Plusieurs de ses tableaux, qui ornent les églises des environs de Reims, lui assignent à juste titre une place dans ce recueil.

Digitized by Google

M. Rève, à qui nous devons de bons portraits, a plusieurs fois déjà vu s'ouvrir pour lui les portes du Louvre. Il exposait, notamment en 1846, une tête de moine en méditation, recommandable sous tous les rapports.

Cherchant avec ardeur la vérité, qui seule peut donner une valeur sérieuse aux œuvres d'imitation, il consacre à l'étude constante de la nature les rares loisirs que lui laissent ses nombreux élèves.

Passionné pour son art, M. Rève est éminemment consciencieux et ardent au travail ; ces deux qualités, jointes à son mérite réel, lui assurent un rang distingué parmi les artistes rémois contemporains.

—

MM. Jules BENOIT, Charles BERTHERAND.

Quoique le nombre de ces derniers ne soit pas considérable, la mort néanmoins a déjà fait dans leurs rangs des vides difficiles à combler ; et, comme pour signaler plus cruellement sa puissance, elle a choisi pour les frapper deux des plus jeunes têtes et des mieux organisées.

Il y a quelques années, une honorable famille de notre ville pleurait un de ses enfants les plus chers, et l'art un de ses disciples les plus dignes de regrets.

M. Jules Benoit, qui avait consacré à la peinture une existence que la mort avait déjà marquée de son doigt impitoyable, succombait à la fleur de l'âge.

Notre ville possède un grand nombre de ces charmantes copies dans lesquelles J. Benoit, s'identifiant avec son modèle, déployant une si grande facilité d'exécution ; mais ce qui le recommande surtout à notre souvenir, c'est son tableau représentant *l'Intérieur de la Cathédrale de Reims*, œuvre sérieuse dans laquelle il a fait preuve d'un talent véritable, et qui fait pressentir tout ce qu'il aurait pu devenir un jour.

Digitized by Google

Cette toile, dans laquelle l'air circule librement, où l'on sent que les personnages doivent respirer à l'aise, accuse une entente parfaite de la perspective aérienne et des effets de la lumière. Elle est d'autant plus précieuse aujourd'hui qu'elle est, nous le croyons, le seul ouvrage original de notre artiste. Il en avait commencé un autre, *l'Intérieur de l'abside de Notre-Dame;* mais bientôt ses forces trahirent son courage, les pinceaux s'échappèrent de ses mains défaillantes et l'œuvre resta inachevée.

Puis, peu d'années plus tard, un deuil immense accompagnait jusqu'à son dernier asyle un jeune homme plein d'avenir, et auquel la mort avait laissé le temps à peine d'entrevoir les premiers beaux jours de la vie. C'est qu'on comprenait qu'avec cette existence si sincèrement regrettée, une légitime espérance aussi nous était ravie.

Ce jeune homme, qui possédait les qualités qui font le véritable artiste, était Charles Bertherand, dont plusieurs toiles figuraient aux expositions de 1842 et 1845, de *la Société des amis des arts de cette ville* (1).

A l'exception de quelques rares leçons d'un de nos plus habiles paysagistes, de Lapito, Ch. Bertherand n'avait eu aucun maître, et ne relevait que de lui seul et d'un talent inné. Les tableaux dont nous parlions tout-à-l'heure, ne sont que des copies, il est vrai, mais ces copies suffisaient déjà pour faire entrevoir l'avenir artistique auquel pouvait prétendre leur auteur. En effet ces toiles, qui ne se ressentent en rien de la préoccupation du modèle, de la gêne de l'imitation, sont exécutées avec une franchise et un entrain remarquables, bien rares chez un copiste.

Puis, se débarrassant bientôt des entraves du génie

(1) On a pu remarquer surtout, en 1845, *un effet d'hiver*, excellente copie d'après Wickenberg, et dont l'original est au Luxembourg.

Digitized by Google

d'autrui, il voulut être lui-même à son tour, et suivre ses propres inspirations. Quelques mois passés loin de la patrie, lui permirent de se consacrer à l'étude sérieuse de la nature, le plus parfait, le plus infaillible de tous les maîtres. Il rapporta, de la terre étrangère, plusieurs souvenirs de cette belle et pittoresque Allemagne, trop peu connue encore parmi nous; excellents débuts d'une intelligence qui marche sûrement vers le but qu'elle s'est proposée, présages d'un talent brisé dès son premier essor.

Dans les grands centres de commerce, où les travaux positifs de l'industrie laissent peu de place au développement des idées et des tendances artistiques, des pertes comme celles de J. Benoit et de Charles Bertherand sont souvent longues, difficiles à réparer; aussi, ont-elles laissé chez tous les amis des arts de sincères et profonds regrets.

Espérons toutefois que, derrière les noms que nous venons de citer, la petite phalange rémoise se formera bientôt plus serrée et plus nombreuse encore qu'elle ne l'a été jusqu'ici. Déjà, comme centre de ralliement au milieu du réseau d'intelligences qui s'isolaient dans notre ville, *la Société des Amis des arts* s'est constituée et a obtenu d'heureux résultats. Ses expositions sont devenues le point de contact où les jeunes émules peuvent se juger eux-mêmes et apprécier la valeur de leurs travaux. Fondée depuis environ 13 à 14 ans, elle ne vit figurer à sa première exposition que trois ou quatre œuvres rémoises, au plus; tandis qu'à la dernière, qui eut lieu en 1845, elle accueillait les productions de 33 artistes de notre ville (1); plusieurs d'entre elles, il

(1) Noms des exposants rémois, à l'Exposition des Amis des Arts de 1845.

MM. A. P. (A.)
ALEXANDRE (Mlle).
BERTHERAND (Ch.)
BOULANGÉ (L.) de Verzy-les-Reims.

Digitized by Google

est vrai, n'étaient encore que des essais, des ébauches; mais enfin leur nombre signale une réaction sensible vers l'étude de la peinture, et témoigne suffisamment que le sentiment de l'art n'est pas éteint parmi nous. Ayons donc foi dans l'avenir; espérons que notre intelligente cité, qui, ainsi que l'attestent les merveilles semées à profusion dans ses admirables basiliques, a marché jadis à la tête du mouvement artistique du moyen-âge, ne restera pas en arrière, et que les générations qui vont nous succéder, suivront la ligne glorieuse que leur ont tracée leurs devancières.

MM. COLLINET (J. J.)
COINTIN (Eug.)
COURTOIS.
DELBROUCK.
F. M.
GUERY.
HÉCART-GAILLOT.
HERBÉ.
L. (J. P.)
LORY.
LUNDY (J.)
M. C. (Mme.)
MAQUART (J. J.)
MAUFROY (Athanase.)
P. (Mme.)
PONSIN (J. N.)
REIMBEAU (Ate.)
REIMBEAU-DUCHESNE.
RÈVE (Mme.)
SOURIS (Ate.)
SUTAINE (Maxime.)
T. H.
VAUVILLÉ (Xavier.)
EUG. G. (Mme.)
ROUVILLE.
BERTOZZI. (Sculpteur.)

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1848-1849.

Nos 15, 16 & 17.

Séance du 8 Juin 1849.

PRÉSIDENCE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE.

Etaient présents : MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, Bouché, L. Fanart, Nanquette, Brunette, H. Landouzy, Querry, J.-J. Maquart, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, F. Henriot-Delamotte, Dubois, L.-H. Midoc, Genaudet, Lechat, A. Henrot, J. Sornin, Velly, A. Gérardin, Deleutre et Pierret, membres titulaires.

Conformément à son règlement, et après avoir entendu le rapport que lui présente M. Genaudet, au nom de la commission des élections, l'Académie procède aux élections du 1er semestre, au renouvellement intégral du bureau et au renouvellement partiel du conseil d'administration.

Digitized by Google

Election de Membres titulaires.

Sont nommés au scrutin secret :

MM. Edom, Forneron, Pierre Leroy, Brière-Valigny et Maumené.

Election de Membres correspondants.

Sont proclamés membres correspondants de l'Académie :

MM. Pocquet, de Saint Vincent, de la Prevotais, Gasc, Bouvart, Ones. Seurre, Guillory, Loriquet, de Kerklove, docteur en droit, de Kerklove, docteur en médecine, Bogaërs, de Cuypert.

Election d'un Membre honoraire.

M. Alf. Alexandre, ancien membre titulaire, est nommé membre honoraire de l'Académie.

Renouvellement des Membres du bureau.

Sont proclamés membres du bureau pour l'année 1849-1850 :

M. Dubois, *Président.*

M. Bouché, *Vice-Président.*

M. Bandeville, *Secrétaire-général.*

M. Ern. Arnould, *Secrétaire-archiviste.*

M. Saubinet, *Trésorier.*

Renouvellement partiel du Conseil d'administration.

M. Max. Sutaine est nommé membre du conseil d'administration.

L'Assemblée n'étant plus en nombre suffisant, la nomination d'un second membre est renvoyée à la séance prochaine.

Digitized by Google

Séance du 15 Juin 1849.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

Etaient présents : MM. Robillard, Bandeville, Bouché, L. Fanart, Nanquette, Th. Contant, H. Landouzy, Querry, J.-J. Maquart, F.-L. Clicquot, Aubriot, Ern. Arnould, F. Henriot-Delamotte, L.-H. Midoc, Decès, Lechat, J. Sornin, Gainet, A. Gérardin, Deleutre, Pierret, Pierre Leroy et E. Maumené, membres titulaires.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

MM. Edom, Forneron, Pierre Leroy, Maumené et Loriquet adressent à l'Académie des lettres de remercîments pour l'honneur que leur a fait la Compagnie en leur conférant le titre de membres de l'Académie de Reims.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Bulletin des travaux du Comice agricole du département de la Marne, année 1849, n° 5.

Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, VI^e^ année, n° 5.

Réquisitoire prononcé devant la Haute-Cour de Bourges, par M. de Royer, avocat général à la Cour d'appel de Paris, membre correspondant.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, n^os^ de janvier, février, mars et avril 1849, t. XXII.

Digitized by Google

Bulletin de la Société libre d'émulation de Rouen, années 1841 à 1846.

Journal des savants, n° de mai 1849.

Programme des questions soumises à l'examen du Congrès du Nord, dans sa VIII^e^ session.

Brochures offertes par M. Guillory aîné, président de la Société industrielle d'Angers : — *Note* sur la Maladie des vins blancs de Maine-et-Loire en 1846. — *Rapport* sur le Congrès de Gènes. — *Résumé des travaux de la Société industrielle d'Angers*. — *Rapport* sur le Congrès des vignerons français de Lyon. — *De l'amélioration des vins blancs* au moyen du *guillage* — *Discours* prononcés devant la Société industrielle d'Angers.

LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Ern. Arnould lit une appréciation des œuvres inédites d'Eustache Deschamps et de Guillaume de Machault, poètes champenois du XIV^e^ siècle; œuvres publiées et éditées par M. P. Tarbé, membre honoraire de l'Académie.

—

Après avoir entendu le rapport fait par M. Gérardin, au nom de la Commission des concours, l'Académie adopte le programme relatif aux questions à mettre au concours en 1850 et années suivantes.

Ce programme sera lu en séance publique.

Digitized by Google

Séance du 22 Juin 1849.

—

PRÉSIDENCE DE M. DUBOIS.

—

Etaient présents: MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, Nanquette, Th. Contant, H. Landouzy, Querry, E. Dérodé, J.-J. Maquart, F. Pinon, Aubriot, Ern. Arnould, F. Henriot-Delamotte, H. Paris, L.-H. Midoc, Decès, Genaudet, Lechat, J.Sornin, Gainet, Deleutre, Pierret, Edom, Forneron, Pierre Leroy et E. Maumené, membres titulaires;

Et MM. Duchêne et Leuschenring, membres correspondants.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

M. Gasc, de Bruxelles, membre de l'Université de Belgique, remercie l'Académie du titre de membre correspondant qui vient de lui être conféré.

M. Béglot, de Reims, adresse à l'Académie la communication suivante:

Le canton de Châtillon-sur-Marne, riche en monuments historiques, mériterait d'être exploré par des archéologues. Chaque village, hameau ou ferme, offre des souvenirs intéressants, des édifices qui n'ont pas encore été décrits.

Mais ce qui frappe le plus les regards, après les ruines du vieux castel de Châtillon, après l'église

Digitized by Google

de Binson, c'est la chapelle de Longueau, dans laquelle nous avons récemment constaté l'existence de deux statues en pierre dite *de liais*, représentant deux personnages de grandeur naturelle dont l'un, couvert d'une armure, est, dit-on, Thibault II, surnommé *le Grand*, comte souverain héréditaire de la province de Champagne et Brie, fondateur du prieuré de Longueau en 1140, et l'autre de la comtesse, sa femme

M. Béglot prie l'Académie de déléguer un de ses membres pour examiner ces statues qui lui paraissent avoir une valeur artistique et historique.

Il émet le vœu que, le cas échéant, elles puissent faire partie du musée de la ville de Reims.

M. Bandeville, qui doit prochainement visiter la chapelle des religieuses de Longueau, est chargé de faire à la Compagnie un rapport sur ces statues.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

Annuaire de la Société des antiquaires de France, pour l'année 1849.

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, nouvelle série, t. IX. — M. Deleutre, rapporteur.

Séance publique de la Société archéologique de Béziers, programme des concours de 1850.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. VI, 2e et 3e livraisons.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. V, 8e livraison, t. VI, 1re livraison.

—

Digitized by Google

Après avoir entendu le rapport de M. Bandeville, au nom de la commission nommée pour organiser la séance publique, l'Académie adopte le programme des lectures tel qu'il est rédigé par la commission.

La Compagnie écarte la proposition d'un membre tendante à affecter à chaque membre nouvellement admis, le fauteuil du membre décédé ou démissionnaire qu'il remplace : l'usage jusqu'à présent adopté continuera à être suivi.

Un membre propose d'insérer au nombre des questions mises au concours pour 1850 et années suivantes une question littéraire. Cette proposition est prise en considération et renvoyée à l'examen de MM. Robillard, Dérodé, Midoc et Edom.

Digitized by Google

Lecture de M. Ernest Arnould.

APPRÉCIATION DES ŒUVRES INÉDITES D'EUSTACHE DESCHAMPS ET DES ŒUVRES DE GUILLAUME DE MACHAULT,

Publiées et éditées par M. PROSPER TARBÉ, membre honoraire de l'Académie.

Pour apprécier avec vérité le génie des chroniqueurs et des poètes du moyen-âge, pour comprendre leurs œuvres, pour les juger sans crainte de se laisser égarer par des illusions trompeuses, il faut sans cesse avoir devant les yeux le tableau fidèle de l'époque à laquelle ils ont appartenu. Le caractère historique, propre à chaque siècle que l'humanité traverse, est, pour ainsi dire, le reflet des événements; les événements eux-mêmes ne sont autre chose que la conséquence immédiate et la réalisation des idées dominantes : et le caractère de la littérature, en particulier celui de la littérature poétique, est presque toujours l'expression des idées, des événements historiques; la voix des poètes est l'écho des agitations nationales.

Au XIV^e^ siècle, l'histoire de la France est pleine de troubles et d'agitations : à cette époque, la France

Digitized by Google

fut livrée à l'anarchie, à la guerre civile, aux invasions étrangères (1). Quand on voit les règnes malheureux de Philippe de Valois et de Jean, cette captivité du roi, cette prise de possession par les anglais, la folie de Charles VI et les crimes d'Isabeau de Bavière, on explique comment deux siècles ont séparé l'époque littéraire de la France et celle de l'Italie.

Toutefois, si la littérature de la France n'était pas alors, comme celle de l'Italie, brillante et cultivée; si nous n'avons pas eu, au moyen-âge, les grands noms du Dante, de Boccace, de Pétrarque; la poésie commençait à prendre librement son essor, et offrait à l'attention et à l'admiration des peuples une expression vive et animée de l'esprit national. Le monument le plus curieux de la libre et spirituelle poésie française, au XIV^e^ siècle, est le *Roman de la Rose*, commencé par Guillaume de Horris, et achevé, quelques années plus tard, par Jean de Meung, le clopinel: Jean Froissard, à la fois chroniqueur et poète plein de grâce et de naïveté, Martin Franc, Alain Chartier, Charles d'Orléans, ont, dans des virelais, des ballades, des sirventes et des rondeaux, exprimé les sentiments de l'âme humaine par des vers tour à tour tendres et satyriques; il ont ouvert ce sillon lumineux que suivirent bientôt Martial d'Auvergne et Villon, que Boileau appelait le père de la poésie française.

Il serait injuste d'omettre, au milieu de cette

(1) Villemain, — Cours de littérature française; Tableau de la littérature au moyen-âge, en France, en Italie, en Espagne et en Angleterre, t. II, 17^e^ leçon.

Digitized by Google

pléiade d'esprits charmants et distingués, un poète de la même famille, qui resta trop longtemps dans un oubli immérité, et dont un des savants fondateurs de cette Académie, a voulu compléter la réhabilitation : je veux parler de la publication des œuvres inédites d'Eustache Deschamps, que M. Prosper Tarbé vous a récemment offertes.

Le nom d'Eustache Deschamps n'est pas nouveau pour l'Académie : vous vous rappelez qu'il y a deux ans, M. F. Pinon, l'un de nos confrères, a consacré plusieurs séances à commenter et à analyser les œuvres alors connues du poète champenois : il avait pour l'aider dans son travail, les recherches de M. Paulin Paris, la grande édition de M. Crapelet, dans sa collection des anciens monuments de l'histoire et de la langue française; l'examen critique, publié en 1832 dans le journal des savants, par M. Raynouard, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : et notre confrère, recueillant avec soin tous ces matériaux, les disposant avec art, vous a lu une très intéressante notice sur la vie agitée de Deschamps, et vous a initié avec autant d'esprit que de discernement aux plus vives et aux plus saillantes de ses compositions poétiques.

Je serais assurément mal venu, Messieurs, à recommencer ce que notre confrère a fait d'une manière assez complète : Il ne faut pas toutefois que l'Académie méconnaisse le nouveau service littéraire que M. Prosper Tarbé a rendu au bon goût et à la poésie française ; et c'est, parce que la lecture des trois nouveaux volumes, dont M. Tarbé a enrichi nos archives, a charmé mon esprit, que j'ai à cœur de faire partager à la Compagnie, et mon estime

Digitized by Google

pour les publications de notre ancien confrère, et le plaisir que l'on éprouve à passer quelques heures en la compagnie de nos vieux poètes de la Champagne.

Vous le savez, Messieurs, ce fut en 1832, que M. Crapelet, publiant la collection des anciens monuments de l'histoire et de la langue française, édita d'une manière splendide les œuvres de Deschamps, sous le titre suivant : Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps, écuyer, huissier d'armes des rois Charles v et Charles vi, chatelain de Fismes et bailli de Senlis, publiées pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque du roi. — Le précis historique et littéraire mis en tête de ce beau volume, nous apprend que le manuscrit d'Eustache Deschamps avait été jusqu'alors à peine connu dans le monde littéraire, quoique ce fut l'un des plus volumineux recueils de la bibliothèque royale, et qu'il contint au moins quatre-vingt mille lignes manuscrites. — Il contient 1175 ballades, 171 rondeaux, 80 virelais, 14 lais, 28 farces, complaintes et traités divers, 17 lettres ou épîtres : au nombre de ces pièces il ne s'en trouve que trois en prose : ce manuscrit fournirait la matière de huit volumes in-8° de 400 à 450 pages, dont M. Crapelet a extrait à peu près la huitième partie : Il s'est attaché, ainsi que l'indique son titre, aux poésies morales et historiques, et il a choisi surtout les ballades historiques, plusieurs rondeaux et virelais et quelques fables ; son livre se termine par de longs extraits du *Mirouer de Mariage*, qui est l'ouvrage le plus étendu du manuscrit de la bibliothèque du roi ; le *Mirouer de Mariage* a environ

Digitized by Google

13,000 vers, et le sommaire du premier chapitre est celui-ci : *Comment l'en pourra discerner entre vray ami et ami fortunel ; et comment Désir, Folie, Servitude et Franchise viennent admonester à Franc-Vouloir qu'il se marie pour avoir lignée, afin qu'il puisse continuer son espèce.* — Dans une des lectures qu'il vous a faites, M. Pinon vous a cité de longs extraits du *Mirouer*, et je rappelle ici pour mémoire les vers plaisants et satiriques contenus au chapitre : *Des charges qui sont en mariage pour le mesnage soustenir avec les pompes et grans bobans des femmes.*

M. Prosper Tarbé a suivi, dans la publication des œuvres d'Eustache Deschamps, une marche qui se rapproche de celle adoptée par M. Crapelet : après avoir étudié le grand manuscrit de la bibliothèque du roi, (il s'en trouve une copie unique, exécutée au 18e siècle, à la bibliothèque de l'arsenal); M. Pr. Tarbé a choisi parmi les pièces inédites, celles seulement qui ont un intérêt historique, et quelques unes de celles qui concernent leur auteur : c'est, il faut le reconnaître, un livre essentiellement différent de celui de M. Crapelet : ainsi, au lieu de suivre un ordre un peu arbitraire et sans motifs, M. Pr. Tarbé a recueilli dans le premier volume des œuvres de Deschamps, toutes les poésies relatives à sa biographie, à la Champagne, à l'histoire de son temps, à celle de ses contemporains : il les a classés dans l'ordre chronologique qui lui a paru le plus vraisemblable. La date de quelques-unes de ces pièces est incontestable ; pour quelques autres elle est douteuse. Plusieurs morceaux peuvent se rapporter également à des faits

Digitized by Google

différents, à des époques distinctes : souvent les allusions faites par le poète sont obscures, à double sens : les noms, les surnoms même qu'il cite, appartinrent souvent à des personnages divers ; et il a pu songer aux uns aussi bien qu'aux autres : M. Tarbé, à l'aide de sa sagacité et de son érudition, s'est efforcé de deviner la pensée du poète, et il a consacré à chaque pièce de vers des notes explicatives qu'il a réunies dans un second volume.

C'est là véritablement la partie importante du travail de M. Tarbé : son mérite comme éditeur est incontestable ; patient et attentif glossateur, il nous initie curieusement aux poésies du moyen-âge, et nous montre la part glorieuse que prit un enfant de la Champagne à former et à développer notre langue nationale au berceau : mais ses notes historiques et littéraires abondent en recherches profondes, consciencieuses et savantes : elles donnent aux gens du monde la clé des impressions du poète ; on distingue alors ces idées tantôt fixes et railleuses, tantôt enthousiastes et vigoureuses, selon que Deschamps sent son âme doucement agitée par des sentiments joyeux et tendres, ou troublée par le spectacle de l'injustice, par le contre-coup des désastres et des douleurs de la patrie en danger : M. Tarbé ne laisse rien dans l'ombre, pas un vers obscur qui ne soit expliqué ; pas un fait qui n'ait son commentaire ; pas un nom propre qui n'ait sa biographie spéciale ; pas une ballade ou un virelai qui n'ait de longues et intelligentes lignes d'explications et ne soit le sujet d'ingénieuses recherches.

Si nous ouvrons ces deux volumes d'Eustache Deschamps, à peine avons-nous parcouru les pre-

Digitized by Google

mières ballades poétiques, que nous rencontrerons à la date de 1377, le nom d'un autre poète champenois, le nom de Guillaume de Machault, que Deschamps appelait son maitre, et qui le précéda de quelques années : poète et musicien de génie, Guillaume de Machault méritait à l'égal d'Eustache Deschamps peut-être, la renommée dont les poèmes et les virelais de ce dernier furent entourés au XIV^e^ siècle : M. Tarbé a entrepris pour Guillaume la même œuvre d'équité littéraire que déjà il avait accomplie pour notre Coquillart et pour Deschamps ; et lorsque je vous parlais plus haut des trois volumes consacrés aux poètes champenois du XIV^e^ siècle, il eût fallu ajouter que l'un deux est exclusivement consacré à l'histoire de Guillaume de Machault et à ses œuvres : avant de vous entretenir du poète, j'aime à lire avec vous quelques vers des ballades que Deschamps consacra à la mémoire de son ami :

Fleur des fleurs de toute mélodie,
Très doulz Maistre, qui tant fustes adrois,
O Guillaume, mondains dieux d'armonie,
Après vos faiz qui obtiendra le chois
Sur tous faiseurs ? certes ne le congnoys.
Vo noms sera précieuse relique :
Car l'en plourra en France et en Artois
La mort Machaut, le noble réthorique.

. . . . . .

Armes, Amours, Dames, Chevalerie,
Clercs, Musicans faititres en françois
Tous Sophistes, toute poéterie,
Tous ceulx qui ont mélodieuse voix,
Ceulx qui chantent en orgue aucune fois,
Et qui ont cher le doulz art de musique,
Démenez deuil, plourez, car c'est bon drois,
La Mort Machaut, le noble réthorique.

. . . . . .

Digitized by Google

Priez pour lui, si que nul ne l'oublie :
Ce vous requiert le Bailli de Valoys.
Car il n'en est aujourd'huy nul en vie
Tel comme il fut, ne ne sera des mois.
Complains sera de Princes et de Roys,
Jusqu'à longtemps pour sa bonne pratique :
Vestez vous noir, plourez tous, Champenois,
La mort Machaut, le noble réthorique.

Il ne faudrait pas croire, Messieurs, que ce sont-là d'ordinaires éloges d'un ami bienveillant : Guillaume de Machault était homme d'honneur et de mérite, artiste distingué ; il fut investi d'importantes fonctions, chanté par ses rivaux, bien accueilli de belles et nobles dames. De son temps, on se disputa les rares copies de ses œuvres ; de son vivant, d'habiles calligraphes les reproduisaient, des peintres ingénieux les illustraient ; de nos jours, ces précieux manuscrits font encore l'admiration des artistes : tel M. Tarbé nous représente ce poète dont aujourd'hui il publie les œuvres originales, non pas toutes les œuvres, comme pourrait le faire penser le titre seul, mais des ballades choisies avec discernement, et surtout les plus curieux fragments des poèmes enfantés par la vive imagination de notre auteur.

La première moitié de toute la vie de Guillaume de Machault fut mêlée à l'existence aventureuse du roi de Bohême, Jean de Luxembourg, le même qui mourut si glorieusement à la bataille de Crécy : Machault le servit trente ans comme secrétaire, et l'accompagna dans ses compagnes les plus lointaines et les plus dangereuses : à la mort du prince, sa fille, Bonne de Luxembourg, duchesse de Normandie, récompensa la fidélité de Machault en se

Digitized by Google

l'attachant en qualité de secrétaire; et après la mort de la duchesse, il remplit ces fonctions jusqu'à l'issue désastreuse de la bataille de Poitiers, auprès du duc de Normandie que Bonne avait épousé, et auprès du roi de France, lorsque Philippe de Valois laissa la couronne à son fils Jean. Aussitôt après la captivité du roi, Guillaume de Machault quitta la cour, et se retira à Reims, où il avait été pourvu d'un canonicat par les soins de son premier protecteur, le roi de Bohême : il y termina sa vie dans un âge fort avancé, consacrant ses dernières années à la prière, à l'étude, et puisant dans de pures et de graves jouissances l'oubli et la consolation des épreuves qui avaient traversé sa vie.

Cette existence, que nous nous bornerons à esquisser en quelques traits, est très curieusement racontée par M. Prosper Tarbé : il montre Guillaume, parcourant avec Jean de Luxembourg les glaces de la Russie, les plaines sauvages de la Pologne, les fôrets de la Poméranie encore payenne, prenant part à toutes nos guerres nationales avec la Flandre et l'Angleterre : mais la partie véritablement intéressante de la biographie de Guillaume de Machault, celle qui est racontée avec complaisance par les historiens qui ont cité son nom ou vanté ses ouvrages, a trait à ses étranges amours avec la jeune et belle Agnès de Navarre, fille de Philippe d'Evreux et de Jeanne, reine de Navarre, comtesse de Champagne et de Brie; écoutons le récit du bibliophile :

« Homme de cour dès sa jeunesse, Guillaume de Machault n'avait pas vécu impunément au milieu du grand monde : il avait aimé plus d'une fois peut-

Digitized by Google

être et en haut lieu : c'est lui qui nous l'apprend. Mais enfin, en 1346, il comptait à peu près cinquante ans ; le travail, la fatigue de la guerre, l'avaient vieilli avant le temps. Il ne voyait plus que d'un œil ; et parfois la goutte torturait ses membres endoloris. S'il eût été sage, il eût compris que l'amour ne pouvait plus être pour lui qu'un faux dieu ; il n'en fut rien, et son cœur, qui n'aurait dû plus battre que de souvenir, prit feu comme au jeune âge ; le poète se fit illusion et rentra dans la lice amoureuse : voici ce qu'il lui arriva.

« Un sien ami vint lui confier qu'une jeune et belle princesse, séduite par sa réputation, se sentait prise pour lui d'une passion aussi vive que sincère, et lui remit un rondeau fort tendre qu'elle avait composé en son honneur. Machault fut d'abord étourdi d'une pareille bonne fortune. Mais bientôt il se remet ; son cœur rajeunit ; sa verve se rallume, et une correspondance intime s'engage entre deux amants qui ne s'étaient jamais vus, et qui ne pouvaient se voir. . . . . Cette belle amie se nommait Agnès de Navarre. Née vers 1330, aussi belle qu'aimable, elle cultivait la musique et la poésie avec succès. A l'époque dont nous parlons, elle comptait environ dix-sept printemps. La lecture des romans, le beau climat des Pyrénées, la culture des arts et des lettres avaient développé sa brillante imagination. C'est elle qui se mit à aimer Guillaume de Machault. Son cœur fut-il pour beaucoup dans cette subite passion ? Nous avons peine à le croire. L'espérance d'immortaliser son nom déjà royal, le plaisir de se voir chantée par le poète le plus estimé du temps, eurent dans cette liaison plus

Digitized by Google

de part que la sympathie. Agnès exigea que Machault écrivît un poème sur leurs amours. Il fut fait et nommé le *Livre du Voir dit* (1). Elle y fit insérer les lettres et les poésies que tous deux échangèrent. Guillaume était en amour l'apôtre et le modèle de la discrétion. C'est à regret qu'il rédigea ces singuliers mémoires et qu'il transmit aux siècles futurs les folies de ses vieux jours. Plusieurs fois, dans le cours de son livre, il demande pardon au lecteur de ses étranges confidences ; il les reproche à Agnès, qui veut impérieusement de la publicité pour les détails les plus intimes de leur liaison. Elle traînait derrière son char de nombreux adorateurs : elle voulut y attacher encore l'homme dont l'esprit passait pour le plus délicat du siècle, le poète le plus aimable, le musicien le plus distingué qui fut alors. Elle voulait partager la gloire dont elle le croyait sûr. Son but perce dans ses rimes les plus affectueuses, dans sa correspondance la plus amicale. Elle écrit au poète, mais c'est à la postérité qu'elle s'adresse.

« Peut-être Machault vit-il simplement, d'abord, dans cette intrigue, un badinage qui souriait aussi à son amour-propre. Mais il ne tarda pas à s'aveugler ; il se crut aimé d'une princesse de la maison de France, de l'héritière du comte de Champagne, lui, pauvre gentilhomme de Brie et modeste clerc de cour. Il prit les exigences de sa vanité pour les besoins de son cœur, et se précipita tête baissée dans la séduisante route qui semblait s'ouvrir devant lui. Ballades, virelais et rondeaux furent par

(1) Ara nom le livre de *Voir dit* ; si ne veuil ni ne doi pas mentir. — Lettre de Machault à Agnès de Navarre.

Digitized by Google

lui prodigués à sa royale amie. Il corrigeait les vers qu'elle composait pour lui. Elle voulait qu'il ne fît que pour elle des poésies et de la musique, et lui défendait de communiquer les compositions qu'elle n'avait pas lues la première, les airs qu'elle n'avait pas chantés avant d'autres ; du reste, elle ne négligeait rien pour le convaincre de son affection. Machault tombe malade : elle lui envoie son anneau et reçoit en retour celui du poète ; elle ne s'en tint pas là, bientôt elle lui fit parvenir son portrait : ce talisman le guérit. Il voulut enfin voir Agnès, et partit pour le pays où elle se trouvait sous prétexte de faire un pèlerinage. La plus aimable réception lui fut faite, et un rendez-vous lui fut donné pour le lendemain, dans un riant verger: l'auteur du *Voir dit* raconte lui-même ce premier rendez-vous : il est curieux de lire les vers naïfs de ce vieux langage français :

. . . . Sur l'erbe vert nous seymes ;
La maintes paroles deymes
Que je ne veuil pas raconter ;
Quar trop long seroit à compter.
Mais sur mon giron s'enclina
La belle, qui douceur fine ha ;
Et quant elle y fu enclinée,
Ma joie fu renouvelée.
Et ne sai pas s'elle y dormi,
Mais un po somillia sur mi.
Mes secrétaires, qui fu la,
Se mist en ostant et ala
Cueillir une verde feuillette
Et le mist dessus sa bouchette,
Et me dist : baisiés ceste feuille.
Adonc amour, veuille ou non veuille,
Me fist en riant abaissier
Pour ceste feuillette baisier.
Mais je n'i osoie touchier,
Comment que je l'eusse moult chier.

Digitized by Google

Lors désirs le me commandoit.
Qu'à nulle riens plus ne tendoit.
Mais cilz tira la feuille à li;
Dont j'eus le viaire pali;
Car un petit fu psoureus
Par force de mal amoureus.
Non pourquant à sa douce bouche
Fist lors une amoureuse touche;
Car je y touchai un petiot.
Certes unques plus fait n'i ot:
Mais un petit me repenti,
Pour ce que quant elle senti
Mon outrage et mon hardement,
Elle me dit moult doucement:
Ami, moult estes outrageus.
Ne savez vous nulz autres jeus?
Mais la belle prist à sourire
De sa très belle bouche au dire;
Et ce me fist ymaginer
Et certainement esperer
Que ce pas ne li desplaisoit.

Nous ne suivrons pas assurément l'amoureux poète dans la suite du livre du *Voir dit;* si nous lisions, par exemple, à l'Académie, le pèlerinage de Saint-Denys, que fit Guillaume en compagnie d'Agnès et de Guillemette, quel qu'ait été le ton chaste et réservé du poète, nous craindrions encore d'effaroucher plus d'un auditeur. — Dans sa longue et intéressante biographie, M. Tarbé nous apprend que bientôt Agnès de Navarre épousa Gaston Phébus, comte de Foix, et que ce prince jeune, brillant et impétueux, fit aussitôt oublier le pauvre clerc champenois: la jeune princesse se moqua de la passion du poète, et brisa le jouet qui l'avait amusée. « Machault se montra ce qu'il avait toujours été, noble et digne; il supporta son malheur sans colère, et les poésies qu'il lui inspira ne contiennent que

Digitized by Google

de tendres prières et des plaintes respectueuses. Ses chants prirent un caractère mélancolique, qui révélait la tristesse de son âme. Il ne put croire à la perfidie dont il était victime ; il l'imputait à la médisance et à ses ennemis, et ne cessait de se bercer de folles espérances ; ses supplications devinrent importunes ; il se vit fermer la porte du palais où demeurait Agnès ; sa disgrâce alla même plus loin, il fut banni de la cour, et il pleura dans l'exil ses amours irréfléchis : jamais il ne put guérir les blessures faites à son cœur. »

La bibliothèque nationale possède quatre manuscrits des œuvres de Guillaume de Machault, qui tous remontent à la fin du XIV^e^ siècle ; l'un des plus importants renferme 270 ballades ou chants royaux, 6 lays, 42 ballades, 20 rondeaux pour lesquels il a composé des airs, et 37 chansons balladées ou virelais : M. Tarbé donne avec soin la description de ces manuscrits, qui sont enrichis de vignettes et de miniatures du plus grand prix : les ballades et les fragments de poèmes qu'il a choisis pour les faire connaître aux amis des lettres, sont, suivant nous, comparables aux poésies de Deschamps, et peut-être portent l'empreinte d'une sensibilité plus naturelle. Les poèmes intitulés : *le dit du Vergier*, — *le dit dou Lion*, — *le livre du Voir dit*, dont nous avons donné un fragment plus haut, — *le dit de la Rose*, — *le Jugement du roi de Navarre*, — *Complainte au roi*, — *le dit du Cheval*, — *le Remède de fortune*, — *le dit de la Margueride*, — des ballades, des rondeaux en petit nombre, ont fixé principalement l'attention de M. Tarbé, qui toutefois n'a inséré dans son recueil ces poèmes que par extraits :

Digitized by Google

il les fait suivre de la galante correspondance en prose de Guillaume de Machault et de sa dame par amour ; c'est peut-être la partie la plus romanesque et la plus romantique du livre tout entier : un glossaire, des notes historiques détaillées et qui m'ont paru fort savantes et très consciencieuses, terminent le volume unique de Machault et les deux volumes d'Eustache Deschamps.

Si l'on voulait comparer le génie poétique de Guillaume et d'Eustache, il faudrait accorder au premier une imagination plus vive et plus impressionnable, quelque chose de rêveur et de passionné, qui ne se rencontre qu'à de rares intervalles dans les vers d'Eustache Deschamps : il n'aime pas la nature, les bois, les ruisseaux, les couchers du soleil avec le même amour que Guillaume, il ne les célèbre pas avec autant de grâce, avec le même abandon : Deschamps est plus nerveux, plus original, plus mâle en ses chansons : son esprit railleur et satirique laisse déborder sa verve avec une sorte d'insouciance sur les évènements et sur les hommes : il frappe les préjugés et les abus non pas avec colère mais avec pitié, et son dédain s'élève jusqu'aux plus vigoureuses images. Que de fois, dans ses ballades, quand il parle de la révolte des Maillotins, quand il lance ses malédictions contre la ville de Gand, quand il dit aux princes la vérité, et leur reproche les impôts excessifs mis sur la nation, quand il pousse à tant de reprises son éternel cri de guerre aux anglais, quand il répète qu'il faut reconquérir Calais, comme ce vieux romain répétait au sénat le *Delenda Carthago*, quand après avoir tracé les devoirs des rois, il s'écrie que les passions tuent

Digitized by Google

la concorde, il se fait, dans ses prophéties contre l'Angleterre, l'écho retentissant des vœux patriotiques de la nation; que de fois son âme intrépide a librement exhalé sa pensée, que de fois il s'est montré courageux et grand citoyen par ses avertissements au pays, par ses conseils aux princes qu'il servait en voulant sauver la fortune de la France. A mon sens, Guillaume de Machault est un tendre et charmant poète, c'est celui des amours galantes: Eustache Deschamps est véritablement un poète national.

Nous aurions quelques raisons pour lui rendre hommage et pour l'aimer, car il chérissait notre ville de Reims, il l'a souventes fois célébrée avec enthousiasme: je choisis cette ballade qu'il intitule: *Adieux à Reims*, et qu'il chanta à l'époque du sacre de Charles VI.

Beauté, bonté, honneur et courtoisie,
Noble maintien, gent corps et noble atour,
Humble parler et belle compaignie
Pour festoier toutes gens de valour,
Dames plaisans garnies de doulçour,
Que tant faictes d'onneur à estrangiers,
De grans festes et de nobles mengiers,
Pour le départ dont je souspire et plaings,
Adieu te dy, noble cité de Rains.

Sur toutes dois avoir la seignourie;
Et quant à moy je te donne m'amour.
Tu es du Roy et du sacre embelie;
Et si aymes ton naturel seignour,
Ses gens aussi: mais tu portes la flour
De festoier et chanter voulentiers.
Dames, aiés les cuers frans et entiers!
En merciant de cuer jointes mains,
Adieu te dy, noble cité de Rains.

On mayne en toy très noble et bonne vie
Du royaume es le droit chief et l'onnour.

Digitized by Google

Si me fait mal de toy la départie;
Et n'aray bien jusques à mon retour.
Devers saint Lié me suis mis en destour,
Et tant com j'ay peu voir tes clochiers,
T'ay regardé ; et par agenoulliers,
Piteusement fu de dire contrains :
Adieu te dy, noble cité de Rains.

L'Académie de Reims, qui a été en partie instituée pour conserver parmi nous l'honneur et la tradition des bonnes lettres, doit rendre un hommage mérité aux efforts et aux tendances de M. Prosper Tarbé : il travaille sans relâche, depuis quelques années, à la restauration des souvenirs d'un autre âge, et il le fait à l'aide de l'érudition la plus patiente et la plus modeste. Dans la retraite qu'il s'est choisie, il se met de temps à autre en communication avec le public par de bons livres, résultats de fortes études ; il pratique en philosophe et en homme de goût le *suave mari magno ;* Dans ces temps de troubles civils et d'incertitudes, il consacre ses loisirs aux plus pures et aux plus nobles jouissances intellectuelles ; et si nous devons remercier notre ancien confrère des livres et des travaux dont il fait hommage à l'Académie, nous devons désirer, que longtemps encore, dans le calme religieux d'une paisible retraite, il puisse préparer les matériaux d'œuvres nouvelles destinées à enrichir notre Champagne littéraire.

Digitized by Google

REVUE RÉTROSPECTIVE.

—

LETTRE A M. LE Dr LANDOUZY,

Sur un cas d'iléus à marche chronique, par M. le dr Meugy fils, *de Rethel, membre correspondant de l'Académie.*

—

. . . . . .

. . . . . .

. . . Bien que mes occupations ne me laissent guère le loisir d'écrire pour la science, je viens cependant remplir ma promesse, en vous adressant une note sur l'iléus dont je vous ai entretenu à Rethel.

Ce fait n'est pas seulement intéressant en raison de sa rareté et des difficultés qu'il présentait au diagnostic et à la thérapeutique, mais aussi en raison de l'obscurité de son début, de la nature des symptômes et de cette sorte de chronicité qui semble si peu en rapport avec la marche ordinaire des accidents analogues, et si peu compatible avec ce genre de lésion.

Une jeune fille, âgée de huit ans, vint, il y a environ deux ans, habiter Rethel avec son père, directeur des contributions indirectes. Douée en apparence d'une bonne constitution, d'une force proportionnée à son âge, et d'une fraîcheur de teint remarquable, cette petite fille pouvait passer pour un bel enfant. Sa mère me fit appeler peu après

Digitized by Google

son arrivée à Rethel, afin de me demander un avis sur la santé de son enfant. Cette petite, dont le caractère était habituellement sombre et triste, et qui n'avait jamais, à ce que me dit sa mère, recherché les jeux et les distractions ordinaires à son âge, était devenue plus taciturne et plus rêveuse encore que de coutume; elle perdait l'appétit, éprouvait des dégoûts; il y avait amertume à la bouche, enduit jaunâtre sur la langue, sans la moindre trace de fièvre; je m'assurai qu'il n'existait chez elle aucune cause morale de chagrin, elle n'avait nul motif pour regretter Charleville qu'elle venait de quitter et où elle n'avait laissé aucun souvenir d'affection. Elle se plaisait à Rethel, chérissait ses parents qui lui témoignaient le plus tendre attachement; ne reconnaissant donc dans ce qu'elle éprouvait, qu'un simple embarras gastrique, je conseillai un purgatif. La mère me fit observer qu'antérieurement et dans une circonstance semblable, elle avait eu recours à un vomitif, qui lui avait parfaitement réussi. Je l'autorisai à donner un grain de tartre stibié en lavage; deux ou trois vomissements suivis de quelques selles eurent lieu, l'appétit revint et la santé de l'enfant parut peu de jours après complètement rétablie.

Deux ou trois mois après, la petite fille se plaignit de nouveau d'éprouver quelques douleurs vers la région épigastrique. Son caractère était porté de plus en plus à la tristesse; elle n'acceptait et avec repugnance que fort peu d'aliments; les palpitations du cœur devenaient plus fréquentes, surtout en marchant ou en montant un escalier; cependant aucun bruit anormal, aucun signe de dilatation de l'organe

Digitized by Google

circulatoire ne se faisaient remarquer. Les lèvres prenaient quelquefois une teinte livide; l'enfant se tenait couchée sur les genoux de sa mère, se plaignant quelquefois de nausées, presque toujours de tiraillements à l'estomac, il y avait constipation et absence de fièvre; on administra encore un purgatif et quelques vermifuges, dont on n'obtint aucun résultat satisfaisant: puis la pâleur de la face et des lèvres, l'accablement général, les palpitations, et l'absence des signes d'une irritation gastrique, me firent croire à une disposition chlorotique, je prescrivis l'usage du sirop ferreux de Dusourd, des frictions sèches sur le corps et les membres, et principalement sur la colonne vertébrale, l'usage d'un peu de vin de Bordeaux et d'aliments analeptiques pris en petite quantité; on dût bientôt renoncer à ce système de traitement, l'enfant ayant obstinément refusé de s'y soumettre.

Nous étions arrivés au commencement du mois de mars, l'appétit se perdait de plus en plus; la petite refusait même tout ce qu'on lui offrait, s'affaiblissait à vue d'œil, et était obligée de garder le lit. La constipation devenait de plus en plus opiniâtre, quelque peu de matière dure et sèche était évacuée à la fois à l'aide de lavements; les douleurs épigastriques se prononcèrent encore davantage, il y eut des nausées et pas encore de vomissements. La langue devint plus sèche et rouge sur les bords, sans qu'il y eut soif. Le pouls conservait son état normal, depuis que le repos était complet, sous le rapport de la fréquence et montrait seulement plus de faiblesse. Des signes de gastrite s'étant alors manifestés, des sangsues furent appliquées à plu-

Digitized by Google

sieurs reprises sur le lieu douloureux ; on continua les cataplasmes adoucissants et calmants, les lavements, les demi-bains souvent répétés, les frictions avec des liniments anodins. Tout fut impuissant pour calmer cette douleur de l'épigastre, qui semblait rester stationnaire ; des vomissements survinrent, entraînant le peu de boissons aqueuses qui étaient ingérées. Le point douloureux restant toujours fixe, plusieurs vésicatoires volants furent établis dans son voisinage, et successivement saupoudrés d'acétate de morphine. On obtenait, par ce moyen, une nuit toute entière de calme et de sommeil ; mais les douleurs au réveil reparaissaient tout aussi violentes. A chaque instant l'enfant répétait : maman, j'ai mal, j'ai bien mal à l'estomac. Elle ne voulait pas souffrir que l'on touchât l'endroit douloureux, mais on pouvait comprimer le ventre, le palper et s'assurer qu'il n'offrait qu'un peu de distention sans dureté. Les selles avaient complètement cessé depuis plusieurs jours, un seul vomissement avait lieu le soir, quelquefois à deux jours d'intervalle.

Nous réussissions toujours par l'application endermique de la morphine, faite le soir, à procurer un sommeil profond, pendant lequel on aurait pu croire que l'enfant n'était pas malade ; et les douleurs se reproduisaient toujours aussitôt le réveil avec la même intensité. Nous avions depuis longtemps fait appliquer aux extrémités des sinapismes à fréquentes reprises ; nous avions aussi établi aux jambes des vésicatoires qui suppuraient bien et montraient une bonne coloration. Des calmants de toute espèce ayant été essayés sans succès, nous avions

Digitized by Google

administré de nouveau des vermifuges en lavements et en applications topiques, et non par la bouche, car l'enfant refusait de prendre quoique ce fût, si ce n'est un peu de glace ; quelquefois un besoin d'aliments paraissait se réveiller : maman, j'ai bien faim, disait la petite malade ; on lui donnait alors une bouchée d'échaudé recouverte d'un peu de confitures, qui était presque toujours vomie le soir, avec le peu de liquide que contenait l'estomac. Trois jours s'étaient écoulés sans qu'il y eût de vomissement ; mais, le soir du troisième jour, des efforts considérables déterminèrent l'évacuation, par la bouche, d'une assez grande quantité de matières bilieuses mêlées de sang. La fièvre, qui jusqu'alors avait été peu marquée, se déclara avec violence, la figure devint vultueuse ; il y eut du délire ; enfin, je crus un moment à l'invasion d'une de ces fièvres de forme typhoïde, qui régnaient alors épidémiquement à Rethel, et je le désirais de tout mon cœur, pour sortir de cette incertitude qui me tourmentait depuis si longtemps, et pour avoir au moins un ennemi connu à combattre ; mais cet accès n'eut pas de suite, il était calmé le lendemain ; et les douleurs épigastriques étaient toujours les mêmes, et l'affaiblissement général faisait des progrès rapides. Aucune évacuation alvine n'ayant eu lieu depuis plusieurs jours, et le ventre paraissant plus ballonné, je parvins à faire avaler 30 centigrammes de calomel. Le lendemain une selle abondante, composée de matières assez naturelles et un peu noirâtres, remplissait le lit. La petite malade n'avait point eu la conscience de cette évacuation, et l'on fut obligé de la plonger dans un bain

Digitized by Google

pour la nettoyer. Les vomissements étaient plus rares ; et les plaintes de plus en plus incessantes. L'enfant demandait que l'on appuyât la main bien fort sur son mal, et quelques jours auparavant elle n'aurait pas souffert qu'on y touchât du bout du doigt. Enfin, la faiblesse s'accrut rapidement et la petite malade expira le trois avril ; après avoir été environ trois semaines alitée.

J'étais fort incertain sur les véritables causes de la mort ; et d'un autre côté fort désireux de les connaître. Les parents me sollicitaient pour leur donner une explication satisfaisante sur la marche d'une maladie si funeste, contre laquelle aucun des moyens thérapeutiques employés n'avait paru exercer la moindre efficacité. J'avais cru d'abord à un embarras gastrique, puis à une gastralgie, puis à une gastroentérite, puis enfin, je m'étais dit qu'il existait nécessairement soit une lésion organique particulière, soit un obstacle quelconque au passage des aliments dans les voies digestives ; je supposais bien cet obstacle vers l'estomac ou à son voisinage ; mais quelle était sa nature, c'est ce qu'il m'était impossible de déterminer.

Je suppliai les parents de m'autoriser à faire l'autopsie cadavérique de leur enfant, afin de fixer nos incertitudes sur la véritable nature de cette lésion, qu'ils désiraient connaître autant que moi. Ils y consentirent, et le lendemain matin, douze heures environ après la mort, je procédai à cette autopsie, en présence de deux personnes, amies de la maison. J'avais formellement promis aux parents de n'exercer mes investigations que sur la seule cause de la mort ; et comme, pour moi, cette cause de-

Digitized by Google

vait se rencontrer vers l'estomac, j'affirmai que le corps de l'enfant n'en serait nullement défiguré. Je pratiquai donc sur la région épigastrique de ce petit cadavre pâle, amaigri et déjà enveloppé de son linceul, une incision cruciale; je mis à découvert l'estomac et la partie supérieure du tube intestinal, qui, affaissé sur lui-même, ne présentait d'ailleurs, au premier coup d'œil, aucun signe extérieur d'altération. L'estomac, réduit à un petit volume, fut incisé dans toute sa longueur, et ne contenait rien qu'un peu de mucosité. Sa membrane muqueuse était uniformément plus rouge que dans l'état normal, c'est-à-dire légèrement phlogosée; ses orifices cardiaque et pylorique, quoique revenus sur eux-mêmes, se laissaient facilement distendre par l'introduction du doigt, et n'offraient d'ailleurs aucune trace de lésion. Surpris d'abord et un peu confus de ne pas trouver à cet organe le siége du mal, comme je l'avais annoncé à l'avance, et que j'avais promis de faire voir aux personnes présentes, je me demandais déjà si une simple irritation de la muqueuse gastrique pourrait déterminer à elle seule les phénomènes morbides dont j'avais été témoin, et par suite la mort. Cela ne me paraissait guère possible, j'agrandis donc les incisions des parois abdominales afin de pousser plus loin mes recherches. Les intestins grêles étaient aplatis, presque vides, je développai d'abord le duodenum, sur lequel je ne vis rien à remarquer; puis, en continuant de développer l'intestin grêle, à une petite distance de ce dernier et au point correspondant au grand cul-de-sac de l'estomac, précisément là où le point douloureux avait été constamment fixe, je m'arrêtai et m'empressai de dire aux assistants : voici la cause

Digitized by Google

de la mort. J'avais rencontré une invagination intestinale qui avait au moins six centimètres d'étendue. Je fis comprendre aux assistants que cette disposition d'une partie du tube intestinal rentré en lui-même, équivalait à un étranglement interne, et constituait un obstacle insurmontable au passage des matières alimentaires, ce qui devait nécessairement amener la mort après un temps plus ou moins long. En exercant une légère traction sur les deux extrémités de la partie invaginée, et en sens opposé, je ramenai l'intestin à son état normal sans difficulté, sans efforts, car il n'existait pas la moindre trace d'adhérence, et il eût été impossible de distinguer ensuite des parties voisines, celle qui avait été le siége de cette invagination. A l'intérieur, la membrane muqueuse était d'un rouge un peu violacé, offrait un boursouflement au point correspondant à la partie inférieure de l'invagination, car c'était la partie supérieure de l'intestin qui rentrait dans l'inférieure, et l'on n'y voyait, comme dans l'estomac, que quelques mucosités. Le reste du tube intestinal ne présentait rien de remarquable et ne contenait pas de vers.

J'avais évidemment trouvé la véritable, la seule cause de la mort, cause insurmontable, et qui m'expliquait suffisamment l'inutilité complète de tous nos efforts. Il restait pour moi à résoudre la question de savoir quelle avait pu être la cause d'une lésion aussi grave chez un jeune enfant, et à quelle époque elle avait dû se produire. On admet généralement pour cause d'une invagination intestinale, une irritation préexistante, déterminant des mouvements convulsifs dont l'intussusception des intes-

Digitized by Google

tins serait l'effet accidentel. On conçoit qu'alors les accidents doivent se développer brusquement et avec une grande violence. Ici, au contraire, nous avons observé dans le principe, au lieu de symptômes d'irritation gastrique, des phénomènes qui pouvaient appartenir à un état chlorotique. Les signes d'irritation ne s'étant montrés qu'à une époque avancée de la maladie, lorsque celle-ci avait déjà fait de grands progrès. La douleur constante et fixe au point même où se trouvait la lésion, sa progression presque insensible, accompagnée de diminution, puis de perte complète d'appétit, puis enfin des vomissements, sans réaction fébrile, si ce n'est sur la fin de la maladie, semblent prouver que, dans ce cas particulier, l'invagination intestinale s'est développée comme une affection essentielle par suite d'une prédisposition antérieure ; et j'ai pensé que l'usage fait précédemment et à plusieurs reprises de vomitifs, avait pu ne pas être étranger à cette prédisposition. Quoiqu'il en soit, cette cruelle maladie est encore au nombre de celles contre lesquelles les moyens thérapeutiques internes sont tout-à-fait impuissants ; la grande difficulté sera toujours l'établissement certain du diagnostic. On pourra soupçonner l'existence du mal pendant la vie, mais la certitude n'en sera acquise que par la nécropsie.

Sans doute dans certains cas déterminés la gastrotomie pourrait offrir là une ressource extrême, mais il faudrait, comme le dit Montfalcon, que le chirurgien, par un *hasard inouï*, devinât le mal pendant la vie du malade, et que par un autre hasard, non moins heureux, il tombât précisément sur le lieu qu'occuperait la lésion.

Digitized by Google

J'avoue, pour mon compte, que je n'avais pas soupçonné ce genre de lésion chez ma pauvre petite malade, mais que quand bien même ce soupçon me serait venu à la pensée, je n'aurais jamais osé proposer aux parents une opération aussi grave et aussi aventureuse.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1848-1849.

N° 18.

Séance publique annuelle du 28 Juin 1849.

PRÉSIDENCE DE Mgr L'ARCHEVÊQUE.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2 dans la galerie historique de l'Archevêché, en présence d'une nombreuse assemblée.

Mgr l'Archevêque, président ; MM. Dubois, vice-président ; Bandeville, secrétaire-général ; Arnould, secrétaire-archiviste et Saubinet, trésorier, prennent place au bureau.

A la droite du bureau, MM. Pierre Leroy, sous-préfet de l'arrondissement de Reims ; Edom, recteur de l'Académie et Richardot, conseiller municipal faisant fonctions de maire de la Ville ; à la gauche

Digitized by Google

MM. Sirebeau, président du tribunal civil et Werlé, président du tribunal de commerce, occupent des sièges d'honneur.

Sont présents: MM. Robillard, Bouché de Sorbon, L. Fanart, Nanquette, H. Landouzy, Querry, E. Dérodé, J.-J. Maquart, Duquénelle. F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Gosset, F. Henriot-Delamotte, H. Paris, L.-H. Midoc, Genaudet, J. Sornin, Gainet, Gérardin, Deleutre, Petitbon, Pierret, Forneron, et Maumené, membres titulaires.

Et MM. A. Auger, Bourdonné, Charlier, de Bonnay, A. Dérodé, A. Duchesne, Grosjean, Herbé, H. Loriquet, Leuschenring, Rattier, H. Thomas, Villeminot-Huart, et J. de Vroïl, membres correspondants.

Mgr l'Archevêque, président de l'Académie, prononce le discours d'ouverture.

M. Bandeville, secrétaire-général, rend compte des travaux de l'Académie pendant l'année 1848-1849.

M. Genaudet donne lecture d'une *Esquisse sur J.-J. Rousseau*.

M. Midoc lit une fable intitulée: *Le Lion tenant conseil*.

M. Duquénelle donne à l'assemblée communication d'un travail qui a pour titre: *Physiologie de l'Antiquaire*.

M. Robillard lit une étude littéraire et philosophique intitulée: *Causeries*.

M. Pinon donne lecture d'une fable: *La jeune Alouette*.

Digitized by Google

M. Ern. Arnould, secrétaire-archiviste, fait connaître le programme des questions mises au concours pour l'année 1849-1850 et les années suivantes.

M. Bandeville, secrétaire-général, proclame les médailles d'encouragement décernées par l'Académie pour 1849.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Digitized by Google

DISCOURS

de Mgr l'ARCHEVÊQUE, Président annuel.

—

Messieurs,

Un usage général, usage consacré par toutes les sociétés savantes, impose au président d'une Académie l'obligation d'ouvrir par un discours les séances du genre de celle qui nous réunit aujourd'hui dans cette enceinte. Vous aviez droit d'attendre aussi que je ne m'écarterais point de cet usage, qui est d'ailleurs fondé sur de hautes convenances, envers les magistrats et les personnes de la ville, qui ont bien voulu, en nous honorant de leur présence, nous donner un témoignage de leur sympathie.

Cependant, je m'en suis écarté, comptant sur l'indulgence dont vous m'avez donné tant de preuves, toutes les fois que vous m'avez honoré de vos suffrages pour la présidence. J'ai cru devoir, depuis quelque temps, me livrer exclusivement à des travaux d'un autre ordre, qui ne sont pas moins impérieux pour un évêque que les travaux utiles, dont vous vous êtes occupés si honorablement dans l'intérêt des sciences, des arts et belles-lettres. D'après la connaissance que j'ai de votre dévouement pour tout ce qui peut faire prospérer l'Académie de Reims, et comme société scientifique, et comme établissement d'utilité publique, je me suis persuadé facilement que ceux d'entre vous qui seraient appelés à occuper

Digitized by Google

le fauteuil, que j'ai l'honneur d'occuper en ce moment pour la quatrième fois, ne se prévaudraient point de mon exemple comme d'un acte d'indifférence, et qu'ils se conformeraient toujours, autant que cela dépendra d'eux, à nos traditions académiques.

Messieurs, tout en me dispensant de faire le discours d'usage, je me permettrai de dire un mot de la société à laquelle je tiens, comme vous tous, par le fond de mes entrailles. Il y a huit ans, la création d'une Académie à Reims était un problème; il y a sept ans que ce problème est résolu : les éléments divers, qui étaient demeurés jusqu'alors concentrés dans les différents corps de cette grande cité, se sont réunis, et l'Académie de Reims a été créée. Forte de sa constitution native, elle a pris rang aussitôt et sans effort aucun parmi les sociétés savantes. Mais nous le reconnaissons, les succès étonnants qu'elle a obtenus, elle ne les doit pas seulement à ses travaux et à ses publications littéraires, elle les doit aussi au respect qu'elle a constamment montré comme corps pour la religion de nos pères, pour la morale chrétienne, et pour les lois du pays. Fidèle à cet esprit, qui est l'esprit de son institution, l'Académie de Reims se rendra de plus en plus digne de l'estime des gens de bien, de l'appui bienveillant des autorités de la ville et du département, de la protection du gouvernement Le peuple français ne brisera jamais le sceptre de la science, ni le sceptre de la morale et de la religion.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

Des travaux de l'Académie pendant l'année 1848-1849,

Par M. BANDEVILLE, Secrétaire-général.

—

Si le poëte qui a dit :

L'ennui naquit un jour de l'uniformité,

eût été membre de l'Académie de Reims, il n'eût certainement pas écrit ce vers : il se serait fait à lui-même ce raisonnement : rien de plus uniforme que nos séances annuelles ; c'est toujours invariablement même discours, même compte-rendu, même genre de lectures ; et pourtant chaque année une nombreuse, une brillante assemblée vient rehausser l'éclat de cette solennité littéraire ; pour s'y rendre, le magistrat interrompt le cours de ses graves occupations, le négociant se dérobe un moment aux soins de ses affaires ; les dames les plus gracieuses y accourent avec autant d'empressement que s'il s'agissait d'une fête. Or, tout ce mouvement annonce-t-il qu'on ne trouve auprès de nous que de l'ennui ? non, sans doute. Toutefois, nous ne nous faisons pas illusion, et dans ce bienveillant concours dont vous voulez bien nous honorer, nous savons entrevoir un motif dont nous sommes plus heureux que fiers : ce n'est pas précisément un plaisir que vous venez chercher ; c'est un encouragement puissant et flatteur que vous venez nous apporter, et dont nous vous remercions de tout notre cœur.

Digitized by Google

Je viens encore une fois dérouler devant vous la série de nos travaux ; l'indulgence avec laquelle vous avez accueilli le compte que je vous ai rendu l'an passé, me fait espérer la même faveur pour celui que je viens vous offrir. Je tâcherai de ne point en abuser.

ARCHÉOLOGIE.

Nous sommes moins riches que l'année dernière en travaux archéologiques, cependant nous n'en avons pas été complètement privés. Ainsi M. l'abbé Prompsault, un de nos correspondants, qui s'occupe de paléographie, nous a communiqué un *errata* contenant plus de 2000 corrections ou modifications à faire dans la collection des anciens monuments de l'histoire et de la littérature française, publiée par M. Crapelet. Il a fait précéder ce travail d'un *discours* où il trace des règles qui doivent servir de guide au paléographe pour la lecture des manuscrits du moyen-âge, et à l'éditeur pour le choix de ceux qu'il veut donner au public.

Il appartenait au directeur de la maîtrise, M. l'abbé de Bonnay, de nous esquisser l'histoire du chant ecclésiastique. Après en avoir cherché l'origine dans les mélodies de la Grèce et de la Judée, l'auteur nous en a fait suivre les diverses transformations, sous la direction de S. Ambroise et de S. Grégoire, jusqu'à cette époque de décadence où la simplicité des chants primitifs fut altérée par des variations infinies qui résistèrent à tous les projets de réforme.

Je vous rappellerai en passant une notice lue par moi sur une *épître* paraphrasée, qui se chantait au

Digitized by Google

moyen-âge, dans plusieurs églises de France, à la fête de St. Etienne, et qui s'est chantée à Reims jusque vers la fin du XVII^e^ siècle.

Je me contenterai aussi de vous signaler les *Observations* de M. Charles Dufour *sur des noms de potiers et de verriers romains, recueillis à Amiens;* une *Note* du même sur une découverte de médailles et de bijoux antiques faite à Barleux; un travail de M. Anatole Barthélemy *sur l'Organisation monétaire des romains dans la classe subalterne;* une *notice* de M. Duquénelle sur une médaille gauloise inédite, trouvée à Reims dans le faubourg Saint-Thomas, médaille qu'il attribue au pays de Reims. J'aurais encore à vous rappeler, de M. Duquenelle, la *Physiologie de l'Antiquaire;* mais je ne veux rien diminuer du plaisir que vous aurez à entendre la lecture de ce travail.

HISTOIRE.

Parmi les travaux d'histoire, je puis vous citer deux brochures de M. Gomard, intitulées: *Essai sur l'ère féodale*, et *la Ligue à Saint-Quentin.*

J'aurais aussi à vous parler de l'*Histoire populaire de Napoléon*, que son auteur, M. Chauvet, a soumise au jugement de l'Académie; mais j'aime mieux attendre le rapport que doivent en faire MM. Sutaine et Genaudet.

Dans un rapport sur un ouvrage intitulé, *De la Politique royale en France*, M. Henri Paris a rencontré une question devenue aujourd'hui fort délicate: savoir, jusqu'à quel point cette politique a été celle de la nation, et comment elle a sauvegardé les intérêts et défendu la liberté du peuple.

Digitized by Google

Disons que M. Paris a su franchir avec bonheur une voie qui n'était pas sans écueils.

PHILOSOPHIE.

La philosophie a rencontré encore cette année sur son chemin l'infatigable M. de Maizière ; elle l'a vu sérieusement occupé d'un problème dont il croyait avoir trouvé la solution : il s'agissait, non plus d'adoucir, mais de supprimer totalement la misère et la masse de maux qui pèse depuis près de 6000 ans sur tout le genre humain. Dans un premier travail, l'auteur, après avoir développé une *Théorie du règne du mal sur la terre*, assurait que l'humanité toute entière était appelée à jouir, dans un avenir plus ou moins éloigné, d'un bien-être matériel qui serait pour elle, non seulement un principe de bonheur, mais encore une source de justice et de vertu. Puis dans un dialogue sur *la Loi divine du travail*, il montrait que ce travail, organisé de certaine manière, devait nécessairement amener l'homme à ce jour fortuné où il n'y aurait plus ni crimes, ni vices, ni gémissements, ni douleurs, ni privations, ni souffrances, en un mot à un nouvel âge d'or. M. Rattier chargé d'examiner les opuscules de M. de Maizière, s'est plu à rendre hommage à la pureté de ses intentions, à la sainteté du but qu'il se proposait ; seulement il a détruit l'une après l'autre toutes ses illusions, et démontré que son système est plus ingénieux que solide. « Mais, » dit M. Rattier, si l'espérance que l'auteur a con» çue n'est qu'un rêve, c'est assurément le rêve » d'un homme de bien.

Pendant que nous parlons des idées de M. de Maizière sur le travail, n'oublions pas de dire qu'un

Digitized by Google

auteur anonyme a cru devoir entretenir l'Académie de la fameuse question du droit au travail. La compagnie s'est contentée d'entendre la lecture de ce mémoire. C'était peu, mais c'était assez.

M. Victor Doublet qui écrit beaucoup, j'allais dire beaucoup trop, nous avait adressé plusieurs de ses ouvrages, entre autres une *Vie de Charles V*, et des *Essais de morale*, ou *Avis salutaires d'un détenu à ses compagnons d'infortune*. MM. Tourneur et Dubois, le premier dans un rapport oral très court, le second dans une appréciation très judicieusement écrite, ont rendu une complète justice à l'auteur, dont les œuvres, un peu plus élaborées, s'élèveraient peut-être jusqu'au médiocre.

L'Académie de Besançon avait mis au concours une *Etude sur les œuvres de Théodore Jouffroy*. C'est ce qui nous a valu deux lectures intéressantes de M. l'abbé Gainet. Dans un premier article, l'auteur paie un juste tribut d'éloge au talent de Jouffroy comme écrivain; il le félicite surtout d'avoir su débarrasser la langue philosophique de ces formules ténébreuses, de ces expressions inintelligibles qui ne sont qu'un jargon barbare. Dans une seconde partie, tout en vengeant le philosophe de certains reproches non mérités qui lui ont été faits, il critique ses doctrines, il relève ses erreurs, il signale ses funestes tendances. « Mais peut-être, dit-il en terminant, peut-être n'a-» vons-nous eu que les ébauches imparfaites de ce » génie, qui n'a pas eu le temps de s'asseoir dans le » monde, et de dire son dernier mot. Un cœur si » pur, une intelligence si vaste devait finir par dis-» cerner ses erreurs, et par les répudier toutes. Et » alors, au lieu d'un homme illustre, la France » compterait un grand homme de plus. »

Digitized by Google

ÉCONOMIE POLITIQUE.

En matière d'économie politique, M. Midoc nous a rendu compte d'un ouvrage *Sur les Brevets d'invention*, adressé à l'Académie par M. Jobard de Bruxelles. Dans cet ouvrage, l'auteur, fort peu socialiste, cherche à multiplier les propriétaires ; il demande pour l'intelligence ce qui existe pour le sol ; il veut assurer à tout inventeur une propriété garantie par l'État, et qui rapporte en raison directe de la valeur de la découverte.

Maintenant voici deux joûteurs, qui viennent rompre quelques lances pour ou contre le libre échange. D'un côté M. l'abbé Gainet veut mettre en pièces toute mesure prohibitive, au nom de la justice, de la morale, et des progrès de la civilisation ; il réclame la liberté absolue du commerce, dans l'intérêt, dit-il, des consommateurs, c'est-à-dire, des 99/100 de la population, qui acheteront moins cher ; dans l'intérêt du gouvernement, qui verra diminuer ses embarras, augmenter ses revenus, et qui ne perdra que ses douaniers ; dans l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie nationale ; dont les produits ne subiront plus au dehors de dures et funestes représailles ; enfin dans l'intérêt des privilégiés eux-mêmes, auxquels l'auteur, par un compliment aussi adroit que flatteur, cherche à persuader que, loin de craindre la concurrence étrangère, ils doivent la désirer et la provoquer. D'un autre côté, à propos d'une brochure de M. Varennes, dont il avait à nous rendre compte, M. Henriot a fièrement relevé le gant jeté par son antagoniste. Il défend avec énergie la protection, et démontre par des exemples les effets désastreux qu'on peut redouter

Digitized by Google

du libre échange. Auquel des deux champions est demeurée la victoire ? Je laisse à des juges plus compétents le soin de prononcer.

M. Gainet s'est mis encore à passer en revue les petits *traités* dirigés par l'Académie des sciences morales et politiques *contre les erreurs économiques de notre temps.* Ces traités, il les a examinés devant nous, distribuant à chacun sa part d'éloge ou de critique, avec une stricte impartialité, sans aucune acception de personne.

Tandis que M. le curé fait ainsi du commerce et de la politique, M. le lieutenant-colonel Gastebois s'occupe, lui, des curés et de leur position. Il supprime leur casuel, comme nuisant à la considération dont ils doivent jouir, il demande pour tous l'inamovibilité, afin qu'ils aient plus de temps pour faire le bien dans leurs paroisses. Mais à côté de ces avantages, il y a quelques inconvénients que M. le lieutenant-colonel n'a peut-être pas entrevus, et dont il faut, je pense, laisser l'appréciation à ceux qui ont mission spéciale pour examiner ces questions, je veux dire, aux pasteurs de l'église.

LÉGISLATION.

Les travaux de jurisprudence ont été peu abondants cette année à l'Académie. Ce n'est pas pourtant qu'elle manque d'hommes de robe; mais un légiste, qui a passé de longues heures à débrouiller des affaires, à examiner des dossiers, est peu disposé à venir encore dans une assemblée littéraire discourir sur un article du code civil ou sur un chapitre du droit romain. Toutefois il est des exceptions :

Il en est jusqu'à trois que je pourrais citer.

Digitized by Google

L'un, M. Bonneville, dont l'activité ne se ralentit pas plus à Versailles qu'à Reims, nous a envoyé un ouvrage *sur la Localisation au greffe de l'arrondissement natal des renseignements judiciaires concernant chaque condamné;* un autre, M. Alexandre, que son mérite nous a trop tôt ravi, nous a laissé pour adieux la traduction annotée d'un livre du docteur Mittermaier, intitulé *Traités de la preuve en matière criminelle.* Enfin un troisième, M. Ernest Arnould, a donné sur cet ouvrage de notre confrère un remarquable et consciencieux rapport.

AGRICULTURE.

L'Académie, qui ne veut rester étrangère à rien de ce qui concerne l'agriculture, ne s'est pas contentée de suivre, par plusieurs de ses membres, les séances du Congrès tenu à Reims, au mois d'octobre dernier, par les agriculteurs du Nord de la France; elle a accueilli avec le plus vif intérêt le compte-rendu des travaux de cette importante session. Sur la proposition de M. Leconte, elle a chargé une commission du soin de suivre, pendant cinq ans, les essais d'engrais que ce chimiste se propose de faire, comparativement avec la fumure ordinaire, sur plusieurs hectares de terrain mis à sa disposition par différents propriétaires.

Nous avons accueilli avec non moins d'empressement le rapport fait par M. le capitaine Boulard à la société d'agriculture de la Marne sur l'organisation des fermes-écoles; les notes de M. Bouvard, aujourd'hui notre correspondant, sur la culture des bois dans le département des Ardennes; celle de M. Lépine sur l'essartage, les observations de M. Bonomet,

Digitized by Google

curé de Pont-Faverger, sur l'éducation des abeilles; celles de M. Moneuze-Grandjean, jardinier à Sillery, sur la manière de planter les arbres en toute saison, même en pleine végétation, essai hardi que le rapporteur, M. Saubinet, ne conseille pas de tenter.

Vous n'avez pas oublié, peut-être, ce froment archéologique, dont je vous parlais l'an dernier, ce blé contemporain de Sésostris ou de Ménès, découvert dans les bandelettes d'une momie d'Égypte. Eh bien! cette année je puis vous en donner des nouvelles : semé et replanté par les soins de M. Ruinart de Brimont, ce blé des temps antiques a déjà donné quelques tiges qui promettent de beaux et nombreux épis. — Je puis aussi vous parler des succès obtenus par le même agronome dans la culture des plantes que les délégués de l'industrie française ont ramenées de la Chine il y a quelques années : plusieurs pieds de choux-navets chinois croissent en ce moment dans les jardins de M. Ruinart, qui espère naturaliser cette plante dans notre pays, et en obtenir d'excellents résultats pour la nourriture des vaches laitières.

A propos de vaches laitières, il est temps que je mentionne le procédé employé par M. Charlier sur ces animaux. Une commission désignée par l'Académie, a été chargée de suivre les opérations de M. Charlier. Les expériences qu'elle a faites, corroborées d'ailleurs par les renseignements obtenus de Suisse, de Hollande, et d'autres pays encore, ont constaté que les vaches opérées donnent un lait plus riche, plus abondant, qui ne s'interrompt jamais; et de plus, qu'elles ont une chair plus succulente, plus délicate que celle du bœuf; de sorte que désormais dans le vocabulaire de la cuisine, le substantif

Digitized by Google

féminin, assez peu goûté jusqu'ici, va prendre avec orgueil la place du masculin, pour désigner cette partie de notre alimentation. Aussi la commission, par l'organe de M. le docteur Leuschenring, demande pour M. Charlier une médaille d'encouragement.

En m'entendant ainsi parler d'agriculture, Messieurs, vous souriez de mon ignorance, et vous devinez facilement que je n'ai guère étudié cette science que dans les géorgiques de Virgile, dans ce livre écrit au bon temps où l'on greffait les pommiers sur des platanes, et les poiriers sur des hêtres, où les abeilles naissaient tout naturellement dans les entrailles d'un taureau mort. Mais, je vous en conjure, prenez en pitié les tribulations d'un malheureux secrétaire d'Académie, à qui son devoir impose l'obligation de parler de tout, tant bien que mal. Tu parleras, lui dit-on, d'agriculture et d'archéologie, de mathématiques et d'histoire, de médecine et de littérature, de musique et de chimie; tu parleras de ce que tu sais et de ce que tu ne sais pas. La science gémira, les érudits lèveront les épaules, on criera à l'erreur, au paradoxe; peu importe, tu parleras. Ecrasé sous une telle pression, le pauvre secrétaire se résigne, il parle sans savoir s'il dit vrai, s'il dit faux; seulement il vous prie d'être convaincus que, s'il fait des fautes, il ne les fait que par devoir.

SCIENCES MATHÉMATIQUES, ETC.

Maintenant je ne craindrai plus de marcher en aveugle, sur les traces de M. Sornin, à la recherche de la planète Leverrier qui, vous le savez, avait un instant disparu. Je puis vous dire qu'on

Digitized by Google

a retrouvé cette planète fugitive à quelques milliers de lieues de la place qui lui avait été primitivement assignée. Et si cette erreur vous paraît énorme, je vous répondrai, d'après mon guide, qu'elle n'a aucune importance, puisque en astronomie, une différence de mille milliards de lieues n'est estimée qu'une faible erreur. — Le savant professeur nous aide encore à découvrir le nombre de chiffres que fournit à la période une fraction ordinaire réduite en fraction décimale. — C'est à lui que nous devons de connaître tout le mérite d'un ouvrage présenté à l'Académie par M. Borgnet, professeur de mathématiques au lycée de Tours, ouvrage intitulé *Essai de géométrie analytique de la sphère.* — C'est par lui encore que nous savons apprécier une notice de M. Marre, sur les systèmes naturels de numération quinaire, dénaire, et vigénaire; systèmes qu'il nous montre en usage chez presque tous les peuples de la terre, les Coptes, les Juifs, les Grecs, les Romains, les Hindous, les Chinois, les Japonais, les Arabes, les Goths, les Polynésiens, etc.

M. Hémart nous a fait connaître une des inventions les plus utiles de notre époque : je veux dire le porte-amarre inventé par M. Delvigne pour les communications des bâtiments sur mer, et pour le sauvetage des naufragés.

Les sanglantes journées de juin ont inspiré à M. Mortier-des-Noyers un projet qu'il nous a communiqué, et qui d'ailleurs a reçu l'approbation du comité du génie; c'est un rempart mobile destiné à protéger, dans la guerre des rues, les défenseurs de l'ordre et de la vraie liberté, contre les balles fratricides de l'émeute et de l'anarchie. Une

Digitized by Google

lithographie, dessinée par l'inventeur, indique la forme et l'usage de cette nouvelle espèce de fortification. Espérons qu'on n'aura jamais plus occasion de s'en servir.

Vous parlerai-je des thèses de M. Lies sur les chaudières à vapeur, et sur quelques silicates qu'il a étudiées dans le département des Ardennes, thèses dont M. Lechat nous a rendu compte? — Vous dirai-je que M. Ferry, encouragé par la médaille qui lui a été décernée l'année dernière dans notre séance publique, a considérablement amélioré ses appareils de chauffage? Quelque importants que soient ces différents travaux, il faut que j'avoue mon incompétence, je préfère donc vous parler des faux de Verzy.

Il y a quelques années, un jeune savant, chez lequel l'imagination trop prompte devance quelquefois la réflexion, s'avisa de dire, en plein congrès, après avoir vu ces hêtres si bizarres, que la nature du sol n'était pour rien dans les formes contournées qu'affectent ces arbres, mais « qu'une main directrice » avait primitivement enlacé toutes les branches » principales pour forcer la nature à les unir en» semble. » Ce jugement, un peu hasardé, fit naître quelques sourires d'ironie sur les lèvres des habitants du pays; il excita surtout les réclamations des savants. Une commission fut nommée par l'Académie pour étudier la question sur les lieux mêmes, et venger l'honneur de la science compromis par les étranges assertions du jeune professeur. Les recherches auxquelles s'est livrée cette commission nous ont valu de charmants dessins et un rapport de M. Maquart, notre confrère, un excellent mémoire de M. Teissier,

Digitized by Google

ancien garde-général des forêts à Ludes, et la réfutation complète des erreurs de M. Payer.

SCIENCES MÉDICALES.

Le fléau voyageur qui visite aujourd'hui nos provinces, et qui décime si cruellement les populations, avait fixé l'attention de l'Académie, même avant son invasion. M. de Maizière, un des premiers, en avait étudié l'origine et suivi les progrès; il y avait cherché et presque trouvé un remède. Organe d'une commission chargée d'examiner ce travail, M. Landouzy ne veut ni admettre ni combattre les idées de l'auteur; et sans contester l'efficacité de son remède, il le rejette, comme inutile, si on l'applique sur une petite échelle et comme impossible, si on cherche à lui donner les développements voulus. N'allons pas conclure de là que le mal soit sans remède. Non, quelque effrayant qu'il soit, il est facile de le prévenir, puisqu'il ne marche guère que précédé de certaines affections qu'on peut toujours arrêter, mais qu'il importe de ne pas négliger. — M. Landouzy nous a communiqué une lettre qu'il a écrite à M. Chomel, professeur à la faculté de médecine de Paris, sur la rupture de la rate dans la fièvre typhoïde, puis une sonde à dard, qu'il a perfectionnée de manière à éviter l'introduction de l'algalie ordinaire lorsqu'on fait précéder la taille hypogastrique de l'injection vésicale. — Nous lui devons encore deux rapports, l'un sur une *Observation d'iléus* faite à Rethel par le docteur Meugy, l'autre sur un *Traité de médecine physiologique* de M. Bigeon, médecin des épidémies à Dinant.

M^elle^ Drexel avait soumis au jugement de l'Académie un appareil orthopédique, inventé par elle, et

Digitized by Google

destiné à remplacer avantageusement les lits mécaniques dans le traitement des déviations de la taille. Sur la proposition de M. Landouzy, l'Académie décerne à M^elle^ Drexel une médaille d'encouragement.

Que ne puis-je vous transporter dans ce monde enchanté, que M. Henrot a vu à travers les vapeurs du haschich! Ce sont des scènes de fantasmagorie qui se déroulent sous les yeux, des sensations vives et délicates que l'on éprouve, un bien-être complet dont on jouit, en un mot une hallucination tellement extraordinaire, qu'on est tenté de dire avec S^t^ Thomas : Je ne croirai qu'après avoir vu. Toutefois, je ne vous conseille pas d'en faire l'essai : car c'est une ivresse à laquelle on s'habitue comme à toute autre; et ici l'abus amène à la suite de tristes, d'effrayants résultats.

LITTÉRATURE.

Des rêveries causées par le haschich à celles qu'inspire la poésie, la transition est facile. Sur ce terrain nous rencontrons M. Jobard de Bruxelles, qui commente, en autant de jolies fables, ces trois mots devenus aujourd'hui sacramentels : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité* ; puis M. Onésime-Seure, dont la muse gémit avec une élégante amertume sur les tristes suites du *Divorce;* puis encore M. Teste d'Ouet, qui célèbre dans ses vers les charmes et la puissance de *la musique.*

M. Clicquot vient ensuite nous montrer la *Liberté*, étouffée successivement par la terreur et le despotisme, et terrassant à son tour ceux qui l'avaient opprimée d'abord.

Digitized by Google

M. Pinon nous fait part de ses *souhaits*, et nous raconte, avec une naïveté maligne, ce qu'il appelle *un malentendu*.

La paix régnait encore dans la péninsule, quand M. Clerc de Luxeuil chantait les beautés de l'Italie, les gloires de Rome et les bienfaits de Pie IX. Aujourd'hui que le vertueux pontife gémit dans l'exil, que la ville aux grands souvenirs est désolée par l'anarchie et la guerre, que la patrie de Virgile et du Tasse est sillonnée en tous sens par une lave brûlante, ces poésies, dont je vous ai rendu compte il y a quelques semaines, se lisent avec un plus vif intérêt encore.

Chargé d'examiner les poésies de M. H. Tampucci, que son talent a fait passer de l'échoppe de l'artisan dans les bureaux de la préfecture, M. Courmeaux a fait précéder son rapport de sérieuses considérations sur l'art et les poètes en général ; puis, dans un second article, après nous avoir donné quelques détails biographiques sur l'auteur, il nous a fait remarquer ce qu'il a trouvé de plus saillant dans ses œuvres.

N'oublions pas les précieux travaux de M. Prosper Tarbé, qui consacre ses loisirs à éditer nos vieux poètes de la Champagne, ces écrivains que nous appellerons volontiers les patriarches de la littérature française. Déjà, l'année dernière, le savant éditeur a rendu publiques les poésies d'un rémois, Guillaume Coquillard ; cette année, il a fait paraître celles de Guillaume de Machault et ce qui était resté inédit d'Eustache Deschamps. Souhaitons, avec M. Arnould, qui nous a fait dignement apprécier la publication de notre laborieux confrère, souhaitons, dis-je,

Digitized by Google

persévérance et succès à celui qui travaille si bien à relever la gloire littéraire de notre pays.

Dans une lettre adressée au président de l'Académie, M. le baron de Roisin a fait sentir l'influence de la France, au moyen-âge, sur les arts, la littérature et la vie sociale en Allemagne.

Cette époque du moyen-âge, tant dénigrée par ceux qui ne la connaissent pas, M. Robillard l'a consciencieusement étudiée. Ce qui l'a surtout frappé, c'est le clergé dirigeant alors la littérature par sa langue universelle, la politique par l'exemple de sa hiérarchie et la réunion de ses conciles; le clergé, intermédiaire naturel entre le peuple auquel il tenait par son origine, et les grands dont il marchait l'égal par la sublimité de ses fonctions, exerçant surtout un immense pouvoir de conciliation par l'éclat de ses lumières, l'autorité de sa parole et l'ascendant de ses vertus.

Je me contente de mentionner une seconde lecture que le même confrère nous a faite, sous le nom de *Causeries*, pour vous parler plus longuement d'un travail d'autre genre, dans lequel il juge *notre littérature en l'an de grâce* 1848. Il la compare, tantôt à cette tour dont le nom signifie *confusion*, tantôt à une palette toute chargée de couleurs et qui sont loin de former un dessin, tantôt..... mais j'aime mieux laisser parler l'auteur lui-même.

« Ecoutez une parabole, nous dit-il, c'est une » fleur dans les arides discours.

» Un jour, vers la fin du VII^e^ siècle, un saint » homme de moine, nommé Philibert, vit une grande » nef, toute dorée et toute diaprée, descendre la » rivière de Seine, et s'arrêter à Jumiéges, ou

Digitized by Google

» Jumières, ainsi nommé du mot latin *Gemma* ;
» car le lieu était si beau, si riant et si fleuri,
» que c'était un brillant joyau, une véritable pierre
» précieuse. Cette nef était montée par deux jeunes
» seigneurs de seize ou dix-sept ans, dit la chro-
» nique et légende de nostre bonne et glorieuse
» mère Baltechilde, reyne de France, que l'on con-
» serve et qu'on lit encore en ce lieu. Ils étaient
» couchés de leur longueur sur le dos, étendus sur
» de beaux coussins brodés d'or, de cinabre et d'azur.
» Leur costume était des plus nobles ; leur cheve-
» lure bouclée et parfumée ; leur teint frais et vif.
» Ils paraissaient pleins de vie et d'ardeur. Rien
» n'était plus gracieux et plus agréable à voir que
» cette nef, et ces deux beaux jeunes gens, qu'on
» reconnaissait, dit la chronique, pour être de moult
» hault lyeu et de grant lignage. Mais tout n'était
» beau qu'à voir et à contempler, hélas ! la bril-
» lante nef était construite si légèrement, qu'elle
» faisait eau de toutes parts, et quand les jeunes
» seigneurs voulurent débarquer, il fallut aller les
» prendre et les étendre à terre sur leurs coussins.
» Car les infortunés ne pouvaient se tenir sur leurs
» jambes : ils étaient énervés. Ils avaient subi le
» supplice qu'on infligeait aux soldats romains, et
» qu'Aulu-Gelle nomme *sanguinem mittere*. C'étaient
» les fils rebelles de Clovis II et de la reine Bathilde.
» On les avait ainsi lancés sur l'onde, après avoir
» exécuté sur eux la menace que Louis d'Outre-Mer
» faisait à son pupille Richard de Normandie, fils
» du grand Guillaume Longue-Epée. On leur avait
» coupé les nerfs des jambes. Ils pouvaient tout
» faire, hormis se lever, marcher, et accomplir

Digitized by Google

» une action virile. Dans ce siècle de gestes et de » faits, c'était la plus grande humiliation qu'on » pût infliger à un homme. — Eh bien ! chaque » jour je vois descendre une barque chargée de quel- » qu'un de ces énervés, une jolie barque, bien » peinte et bien dorée, qui fait eau de toutes parts. » Et moi, je suis le saint homme de moine, le » chroniqueur minutieux, qui prends note de ces » débris, et qui écris en faveur de ces malheureux, » un mot de souvenir sur leurs tombes. »

La même littérature, au moins sous le rapport politique, n'a pas trouvé beaucoup plus grâce auprès de M. Poisson. Ce magistrat écrivain nous a fait passer en revue toutes les productions politiques du mois d'avril 1848 ; professions de foi, pamphlets, brochures, volumes, œuvres sérieuses ou ridicules, il n'a rien oublié, il a tout parcouru, depuis les utopies plus ou moins probes de M. Cabet jusqu'aux folies plus ou moins désintéressées de M. Proudhon, depuis les élucubrations de l'abbé Châtel, qui a découvert chez l'homme des facultés spératives, religionitives, conscienciositives, merveillositives, etc., jusqu'aux curieuses conceptions de l'auteur de la *Messe républicaine*, dans laquelle se lisent ces commandements d'une nouvelle facture :

La Répnblique adoreras,
Et aimeras uniquement.
La garde aussi tu monteras
A ton tour bien exactement.
Ton fusil tu entretiendras,
Pour qu'il brille comme un diamant.
Et puis quelque jour tu seras
Ou caporal ou commandant.

Digitized by Google

Dans toute cette nomenclature, M. Poisson ne voit pas une seule œuvre qui soit digne d'échapper à l'oubli. A ceux qui pourraient s'en étonner, il répond qu'aujourd'hui « la vie politique est toute à la tribune ou dans les rues, on n'écrit plus, on parle, on agit; les armes brillent au grand jour, et.... la raison se voile. »

M. le Recteur de la nouvelle Académie de Reims, que la nôtre se glorifie de compter aujourd'hui parmi ses membres, nous a fait connaître un livre qu'il regarde comme « l'ouvrage le plus remarquable que » l'on ait publié depuis longtemps pour l'instruction » et l'éducation de la jeunesse. » C'est le *cours éducatif de langue maternelle à l'usage des familles et des écoles*, par le P. Girard; ouvrage qui a valu à son auteur les couronnes de l'Académie française et la décoration de la légion d'honneur.

BEAUX-ARTS.

Déjà auparavant, M. Edom nous avait décrit la plus haute colonne du monde, celle de Gatteville, construite par un jeune architecte de 25 ans, et élevée par ordre du ministère, pour servir de phare au port de Barfleur, et diriger les marins au milieu des récifs de la Manche.

Vous connaissez tous les belles tapisseries dont le Gouvernement vient d'enrichir notre cathédrale. Ces tapisseries, vous le savez, ont été exécutées d'après les dessins de Raphaël. M. Pierret nous a donné de curieux détails sur l'origine et les migrations des cartons originaux, ainsi que sur les premières tapisseries auxquelles ces cartons ont servi de modèles.

Digitized by Google

Il y a aussi dans la cathédrale un orgue, sur lequel se sont déjà élevées, et s'éleveront peut-être encore bien des discussions, jusqu'à ce qu'il nous soit donné d'en entendre les sons harmonieux. Ce que nous avons gagné à tous ces débats, c'est la communication d'une note intéressante adressée par M. Fanart à la commission des arts religieux instituée par le ministre de l'instruction publique et des cultes, note concernant le diapazon des orgues. L'auteur y démontre, par des considérations d'art et de science, que les orgues doivent être accordées, non plus au ton ancien, dit de chapelle, mais au ton actuel de l'orchestre.

Poursuivant la tâche qu'il s'était imposée les années précédentes, M. Maxime Sutaine a achevé ses notes biographiques sur les artistes rémois. Il nous a parlé de ceux qui vivent au milieu de nous, et dont nous savons apprécier le mérite. Il nous a rappelé les tableaux de M. Herbé, les plombagines de M. Maquart, les dessins de M. Mortier-des-Noyers, ceux de MM. Reimbaud père et fils, les miniatures de M. Robillard, les travaux divers de MM. Hécart, Rève, Ponsin, Cointin et Vauvillé. Enfin il a déposé quelques fleurs sur la tombe des jeunes Benoist et Bertherand, que la mort a frappés au moment où ils allaient obtenir un rang parmi les véritables artistes. Le sage recommande de ne louer personne avant sa mort, car l'éloge d'un ami, d'un homme que l'on rencontre tous les jours, est rarement à l'abri du soupçon de partialité; félicitons M. Sutaine d'avoir su éviter cet écueil.

L'année dernière, j'exprimais devant vous, les regrets qu'avait éprouvés l'Académie en voyant

Digitized by Google

s'éloigner d'elle des membres que nous regardions comme nos amis. Il nous restait du moins pour consolation la pensée que leur absence ne romprait pas entièrement les relations qui les unissaient à nous, aujourd'hui surtout qu'il n'y a plus de distances. Mais cette année, à des pertes de même genre, qui ne sont pas moins sensibles, il s'en est ajouté d'autres bien plus douloureuses encore, parce qu'elles sont irréparables : ce sont les vides que la mort a faits parmi nous. Elle nous a ravi le vénérable M. Dérodé, que tant de services éminents, tant de travaux utiles avaient rendu cher à la ville de Reims, cher à l'Académie qu'il avait contribué à fonder. Elle a emporté à la fleur de son âge M. Varin, ce savant qui n'était venu parmi nous que pour s'y faire aimer et y laisser ses affections : Reims était la ville qu'il chérissait, celle à laquelle il consacrait plus que ses loisirs : car il a sacrifié pour elle sa santé et sa vie ; il lui a donné sa dernière pensée, son dernier soupir : le jour même de sa mort, il mettait la dernière main à son impérissable ouvrage, les *Archives de la ville de Reims*. Vous nous pardonnerez sans doute ces regrets, ô vous que nous aimons à nommer aujourd'hui nos confrères ; ils doivent vous prouver que ce nom, que vous avez bien voulu accepter, n'est pas à nos yeux un vain titre, et que vous rencontrerez parmi nous ce qu'y ont trouvé vos prédécesseurs, une affection sincère, une amitié durable.

Digitized by Google

Lecture de M. Genaudet.

—

ÉTUDE SUR JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

—

Vitam impendere vero.

J.-J. Rousseau est l'écrivain qui a exercé le plus d'influence sur les opinions et sur la société françaises. Non seulement on l'a lu, mais on l'a pratiqué; il a fait des enthousiastes, il a eu des détracteurs; et ce qui arrive presque toujours, quand l'envie s'attache à des hommes éminents, ses ennemis ont contribué peut-être plus que ses amis à augmenter l'éclat de sa gloire, à étendre la portée de ses écrits. On criait au paradoxe, la curiosité s'en émut, et tous les yeux se tournèrent vers un écrivain qui offrait tout d'abord cela d'étrange, qu'il devenait « pour » ainsi dire, auteur à l'âge où l'on cesse de l'être » et homme de lettres par son mépris même pour » cet état (1). »

La prosopopée de Fabricius, sortie toute brûlante du cerveau de Jean-Jacques le jour où, allant voir Diderot prisonnier à Vincennes, il feuilleta sous un des arbres de l'avenue le Mercure de France, tomba sur la question de l'Académie de Dijon et sentit tout-à-coup son esprit ébloui de mille lumières, cette

(1) Lettre de J.-J. Rousseau à M. de Beaumont.

Digitized by Google

prosopopée dut causer une sensation singulière et profonde au milieu de la société d'alors qui, de tous les cultes et de toutes les pompes que lui avait légués le siècle de Louis XIV, n'avait gardé que le respect de la forme et le goût des jouissances que procure une civilisation exquise et raffinée. Montesquieu, voulant flatter les mœurs du temps, avait humilié devant elles les forces de son génie et préludé à l'esprit des lois par les lettres persanes, hommage rendu à la frivolité par un philosophe homme du monde. Voltaire, cet esprit si adorateur de son siècle, cachait ses témérités sous son rire et couvrait les hardiesses de sa pensée des grâces transparentes de son style. Jean-Jacques, au contraire, dans l'âme duquel le malheur avait aigri et exalté le sentiment de l'indépendance, Jean-Jacques, mécontent de lui-même et des autres, parvenu à l'âge de quarante ans sans avoir pu trouver une situation qui pût contenter son cœur, détaché de la société et du monde par sa répugnance même pour les occupations qui lui donnaient le moyen d'y vivre, Jean-Jacques aurait cru manquer à sa conscience d'homme libre, en sacrifiant à la mode. Quels ménagements d'ailleurs garder avec une société dont on heurte les habitudes, les goûts et les préjugés !

Rousseau ne s'adresse point aux lecteurs jaloux de resserrer et de contenir leurs idées dans la limite que les mœurs et les institutions d'un pays ou d'une époque déterminent. Il est l'homme de tous les siècles, il n'est pas l'homme d'une civilisation. Il agit sur la civilisation, il est vrai, mais par l'effet d'un génie implacable qui s'impose et non par les complaisances d'un esprit qui transige avec les abus qu'il veut réformer.

Digitized by Google

On a prétendu que Jean-Jacques, en prenant parti contre les sciences et les arts dans la thèse fameuse qui lui valut en 1750 le prix de l'Académie de Dijon, avait été déterminé par les conseils de Diderot et s'était jeté à tout hasard dans la voie du paradoxe, uniquement afin d'éviter ce que Diderot appelait le pont-aux-ânes. Une pareille opinion ne peut se concilier avec les allures du caractère de Jean-Jacques. On comprend qu'un homme ordinaire, jaloux d'attirer sur lui les regards, se saisisse du paradoxe comme d'une occcasion de bonne fortune et sacrifie au désir de faire un instant parler de lui jusqu'au respect qu'il doit à soi-même et aux autres. Mais qu'un écrivain dans lequel se rencontre une grande hauteur d'âme, jointe à un incomparable génie, n'hésite pas à se mettre en contradiction avec les idées reçues et fasse le procès au genre humain dans le seul but d'attacher à son nom quelque célébrité, c'est ce qu'il m'est impossible d'admettre. Ne cherchons pas à rabaisser les gloires que le temps et le culte des générations ont consacrées. Le respect que l'on doit au génie est un hommage rendu par la reconnaissance. Une célébrité qui n'a fait que croître depuis un siècle, ne saurait être d'ailleurs fondée sur la surprise ou le mensonge, et l'on peut appliquer à la gloire aussi bien qu'à la vertu ce mot si juste de madame de Sévigné : « On n'a jamais pris l'ombre pour » le corps : il faut être, si l'on veut paraître ; le » monde n'a point de longues injustices. »

Les contradictions, l'esprit d'antagonisme avec le siècle qu'une critique trop souvent amère pour n'être point injuste a relevés dans les écrits de J.-J. Rousseau, la singularité des paradoxes répandus dans ses

Digitized by Google

ouvrages sur la métaphysique, la morale, la politique, et qui lui ont valu d'être respecté par les uns comme un philosophe assez courageux pour dire des vérités hardies et nouvelles, d'être méprisé par les autres comme un sophiste ambitieux, le caractère, enfin, de J.-J. Rousseau et, si l'on veut, les boutades de sa misanthropie, ne sont un problème que pour les lecteurs qui, séparant l'homme de l'écrivain, considérent son livre sans prendre garde aux influences sous l'empire desquelles ce livre s'est produit. Ne pas reconnaître dans Rousseau l'alliance indivisible et permanente du génie et de l'âme, de l'écrivain et de l'homme, serait faire preuve non-seulement d'une grande injustice, mais d'une profonde insensibilité. On peut commander aux convictions de son esprit, on ne commande pas de même aux mouvements de son cœur. Si Rousseau n'avait écrit que pour flatter un vain désir de gloire, eût-il attendu pour se produire au jour, l'âge où l'esprit est parvenu à toute sa maturité ; eût-il amassé dans le silence, par de longs travaux et d'infatigables méditations, ces matériaux abondants et variés qui forment l'ensemble des connaissances humaines ? Serait-il possible qu'un homme qui a préféré toute sa vie sentir l'aiguillon de la pauvreté plutôt que de perdre son indépendance et de gêner ses goûts pour la solitude et la retraite, se fût donné l'apparence d'un misanthrope et d'un auteur chagrin, afin d'attirer à lui la réputation ! Tout lecteur qui, sans parti pris à l'avance, étudiera le caractère de Jean-Jacques dans ses écrits, doit arriver à cette conclusion : que Rousseau n'a manqué qu'une seule fois en sa vie d'être d'accord avec lui-même, c'est le jour où il

Digitized by Google

commença à écrire. Mais il cédait à l'excès d'un génie trop plein pour ne pas déborder, il obéissait à un mouvement de crise, pour ainsi dire, à un besoin d'écrire qui s'empara de lui comme une passion se saisit du cœur et s'éteignit comme elle.

Rousseau est le premier exemple peut-être du génie subitement réveillé par les transports de l'enthousiasme; et ce qui démontre la puissance de son organisation extraordinaire, c'est que le foyer brûlant aux ardeurs duquel s'allumaient ses pensées et son style, lui a permis de tout concevoir avec la sûreté inflexible d'une raison qui se possède. Jamais dans le même écrivain ne s'était rencontrée une plus grande profondeur de vue unie à une éloquence plus persuasive et plus entraînante. On comprend qu'un pareil homme aimât et recherchât la solitude. L'âme a besoin de silence et de recueillement pour s'ouvrir aux impressions fortes et durables; si le mouvement du monde est propre à faire jaillir de la sensibilité ces jets d'étincelles qui sont comme l'électricité de l'esprit, ce n'est qu'au milieu du calme des sens, loin du bruit et de l'agitation que l'âme maîtresse d'elle-même se délecte, pour ainsi dire, avec sa pensée et devient capable de sentir et de produire de grandes choses. Rousseau ne respirait et n'éprouvait le bonheur de vivre que quand il pouvait se dire: me voilà maître de moi, pour le reste de ce jour! S'élançant alors à la recherche de quelque lieu désert où il pût croire avoir pénétré le premier, il devenait un autre homme: sa nature bonne, affective à l'excès, plus capable qu'aucune autre de s'émouvoir jusqu'au transport, s'identifiait avec tout ce qu'il y a de beau, de grand, de majestueux ou d'aimable dans les objets

Digitized by Google

qui composent la nature extérieure. Bercé par la rêverie d'une imagination contemplative, il remontait du sentiment des grandeurs et des beautés du monde physique jusqu'à celui des perfections et des vertus dont l'être humain est susceptible. Il lui semblait alors, aux tressaillements de joie qu'il éprouvait à se mettre en rapport avec la nature, que l'homme ne peut être heureux qu'autant qu'il s'en rapproche, que plus les institutions sociales l'en écartent, plus elles le jettent hors des voies de son origine et de sa destinée.

Cette tendance à considérer l'homme en dehors des lois et des usages établis par chaque société se retrouve dans tous les écrits de J.-J. Rousseau. Le discours sur l'Inégalité des Conditions, le Contrat social, le Traité d'éducation ou l'Emile, en sont le plus éclatant témoignage.

De tous les livres de Rousseau, Emile est, sans contredit, celui qui a exercé le plus d'influence. Il a fait une révolution dans les mœurs du foyer domestique. Rappelées par les conseils éloquents de ce grand homme à la pratique du plus saint des devoirs, les femmes ont appris de lui à sentir la dignité de leur nature et à trouver dans les soins qu'impose la famille la véritable source de leur empire et de leurs droits. Locke avait posé les premiers fondements de l'éducation de l'enfance. Rousseau a construit sur cette base un édifice qui ne laisse rien à désirer. Mais si l'enfance d'Emile peut servir de modèle, je me garde d'en dire autant d'Emile parvenu à l'âge où le cœur s'ouvre avec la raison. Tout homme ainsi élevé ne peut convenir et n'être utile qu'à lui même. En proposant son élève comme type d'éducation,

Digitized by Google

Rousseau n'a point en vue de donner un citoyen à l'Etat, mais de former un homme qui, ne dépendant d'aucune société particulière, puisse s'accommoder du régime et des mœurs de toutes les sociétés. Emile n'a point de patrie : le sol que le pied de ses pères a foulé ne rappelle rien à son cœur. Libre par sa fortune, il est plus libre encore par ses attachements; car tout ce qui ne dépend pas de lui le touche peu. Lorsqu'il voyage et qu'il compare les institutions civiles et politiques des différents peuples, ce n'est pas pour apprendre à mieux connaître ni mieux aimer le pays où il a reçu le jour, c'est pour se rendre apte à en choisir un. Sa tolérance pour les cultes en matière de religion touche de bien près à une profonde indifférence. Il s'incline, sans doute, devant la majesté d'un Dieu, en présence de cette harmonie des corps célestes qui éblouissent sa vue et confondent son esprit, mais le Dieu qu'il adore n'est pas le Dieu du dogme et de la foi.

Il y avait du courage à signer le livre d'Emile à l'époque où il parut. Rousseau, incapable de décliner la responsabilité de ses œuvres et qui s'appliqua toujours à mettre ses actions d'accord avec la noble maxime qu'il avait choisie pour devise, *vitam impendere vero*, n'hésita point à mettre son nom au bas du livre, donnant en cela l'exemple d'une franchise bien éloignée de la prudence de Voltaire, qui pensait qu'on pouvait tout écrire pourvu qu'on ne se fît pas connaître. Aussi Voltaire ne livrait-il que ses écrits, tandis que Rousseau exposait sa personne. Décrété à Paris pour les doctrines répandues dans l'Emile, persécuté par les familles aristocratiques de Genève, pour avoir soutenu dans un passage de ce livre que le peuple ne pouvait renoncer au droit de réformer

Digitized by Google

une constitution vicieuse, il acheva de rompre les liens qui le retenaient encore à la société et se plongea dans les rêveries du promeneur solitaire, aimant mieux fuir les hommes que les haïr, et les croyant injustes et méchants.

On s'est demandé comment un écrivain qui proscrit avec une indignation si persuasive les spectacles et les romans, a pu composer lui-même des comédies, des opéras, et le roman le plus passionné qu'on ait jamais écrit. Si l'on passe en revue les vicissitudes de la vie de Rousseau, si l'on songe que les passions qui ont si diversement agité son âme ont été les seuls guides de son génie et de sa raison, on ne verra dans ces contradictions que les effets d'une lutte entre deux forces opposées, la sensibilité romanesque de Rousseau, d'une part, et de l'autre la tendance philosophique de son esprit.

J'ai vu le temps où la jeunesse des écoles, attirée par le culte des souvenirs, allait en pélérinage à Montmorency, pour visiter l'asile connu sous le nom d'hermitage, que l'amitié d'une femme avait offert à Jean-Jacques. C'est une habitation retirée, digne de fixer le cœur d'un philosophe qui sait borner ses goûts et ses désirs. Elle est au pied de la forêt; des châtaigniers séculaires étendent jusqu'à elle l'ombre de leurs rameaux. La verdure qui l'entoure semble la protéger contre le regard des curieux et des importuns. Il faut la chercher et la deviner. La maison en est petite, un arpent de terre forme l'espace de l'enclos cultivé en jardin. Un souvenir pieux avait conservé jusqu'en 1840 les lieux tels que Rousseau les quitta. Le mobilier n'était point riche: un lit, des chaises, une table et quelques livres de botanique.

Digitized by Google

On montrait au fond du jardin une pierre recouverte de mousse et penchée sur une source d'eau vive que des arbres exotiques ombragent. Les lettres de la nouvelle Héloïse ont été écrites sur cette pierre. En cet endroit, Jean-Jacques, assis à côté de Madame d'Houdetot, objet de sa passion, mais en même temps de son respect, retrouvait parfois l'abondance et les élans de parole qui lui firent si souvent défaut. Les admirateurs de Rousseau ne quittaient point ces lieux, sans emporter des feuilles du laurier planté par lui, sans toucher les globes de verre sous lesquels il abritait, dans le jardin et pendant la nuit, la lampe qui éclairait ses veilles laborieuses. Jean-Jacques a passé les plus beaux jours de sa vie au fond de cettte retraite ; il date le commencement de sa félicité du 9 avril 1756, époque de son entrée à l'hermitage.

Cette félicité fut courte : Rousseau, éprouvé par le malheur et la persécution, abandonné de ceux qui avaient été ses amis, tourmenté par sa propre imagination, en proie à toutes les craintes et à tous les chagrins d'une sensibilité trop irritable, a été, comme écrivain, tour-à-tour désavoué par ses propres concitoyens, et frappé par un arrêt du parlement de Paris qui condamna, en 1762, le livre d'Emile à être lacéré et brûlé par la main du bourreau. La postérité l'a vengé des outrages, en lui élevant dans ses souvenirs un monument d'une impérissable grandeur ; mais elle ne lui a point encore pardonné d'avoir écrit les Confessions.

Digitized by Google

Lecture de M. L.-H. Midoc.

—

LE ROI RÉFORMATEUR.

FABLE.

Un lion philosophe, à son réveil, un jour,
Dit : « Je veux réformer mes états et ma cour ;
Adieu la brigue,
Adieu l'intrigue,
Je veux que la servilité
Soit à jamais proscrite ;
L'amour de la justice et de la liberté
A mes yeux fera le mérite
Des hommes d'état nouveaux. »

Ce récit vous étonne :
Chez la gent porte-couronne
Des principes si beaux !
Mais je vous garantis l'histoire.

Notre monarque donc, de sa royale main,
Signe édit en ce sens, et, par le territoire,
Fait publier son dessein.
Aussitôt, vers la résidence,
Du nord et du midi, de l'est et du couchant,
Comme un cortége immense
On voit se dirigeant
Animaux de tout poil et de toute nuance.
A l'appel souverain
Aucun ne veut manquer : le baudet, la linotte,
Le serin,
Et jusques à la marmotte,
Talents certes bien inconnus,
Viennent offrir leurs plans et leurs services.

Digitized by Google

Écoutez-les : ils n'ont que des vertus,
Point de vices,
Et chacun d'eux, tout seul, sauvera le pays,
Si l'on veut suivre ses avis.
Le lion les entendit tous
Pendant une grande semaine,
Puis les congédia : — « Rentrez chez vous,
Dit-il, sans plus tarder, de crainte que ma haine.....!
L'ignorance et la présomption,
L'orgueil et l'égoïsme,
Ce qui fait la sotte ambition,
Vous avez tout cela ; mais le patriotisme,
Allez, il vous faut l'acquérir. »
Ils partirent, laissant trace de leur passage,
Car le visir
Mit dans son sac plus d'un gras personnage
Pour la table du roi,
Sans recourir aux formes de la loi.

On crie à la brigue,
A l'intrigue,
En tous pays, dans tous les temps ;
Et que voit-on toujours ? — Des intrigants.

Digitized by Google

Lecture de M. Duquénelle.

—

PHYSIOLOGIE DE L'ANTIQUAIRE.

—

Après tout ce qui a déjà été dit sur les antiquaires, le travail que j'entreprends aujourd'hui paraîtra peut-être étrange; mais, pour ma justification, je dirai que, jusqu'à présent, on les a beaucoup plaisantés, vivement critiqués, mais non étudiés. Sans avoir la prétention de vouloir ajouter un chapitre *aux Français peints par eux-mêmes*, je voudrais faire connaître cette race curieuse, et la décrire telle que l'a comprise un membre de cette vaste corporation.

On appelle *antiquaire* celui qui s'occupe de la recherche ou de l'étude de l'antiquité. Avant le XVI^e^ siècle, cette classe d'individus était à peu près inconnue, car la science archéologique n'existait pas. Il est certain, en effet, qu'on ne peut donner le nom de science aux publications faites antérieurement à cette époque; ce sont, à peu d'exceptions près, des dissertations volumineuses sans doute, mais contenant de faux systèmes et des théories erronées.

Les écrivains primitifs, n'ayant pour guide que leur imagination, ne pouvaient donner à leurs études une bonne direction; les explications qu'ils proposaient, fruit d'une érudition par trop ingénieuse,

Digitized by Google

étaient inadmissibles, et leurs laborieuses recherches, perdues dans un dédale d'opinions hasardées et d'informes compilations, rendaient impossible la connaissance de l'antiquité.

Ce ne fut qu'après la fondation de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que l'archéologie prit place parmi les autres sciences ; et si cette science ne se posa pas en souveraine comme à notre époque, elle tint dignement son rang. Il y eut alors des archéologues, et, comme conséquence, des antiquaires.

Cette origine, toute prétentieuse qu'elle paraîtra, est cependant véritable ; en effet, le goût des antiquités fut le résultat des importants travaux des Bernard de Montfaucon, des Caylus, des Eckel, et de tant d'autres savants. Abandonnant la routine erronée de leurs devanciers, ces novateurs intelligents ouvrirent à l'archéologie une voie sûre et inconnue ; leurs ouvrages, justement appréciés par les archéologues modernes, sont encore les meilleurs guides dans ce genre d'étude ; ils exhumèrent et firent connaître tout ce que l'antiquité avait produit de beau.

On vit alors se former des collections publiques et particulières ; mais ce plaisir, toujours coûteux, n'était permis qu'à de puissants personnages ou à des communautés religieuses, et, par suite de l'insouciance du public pour une étude qu'il ne comprenait pas, le nombre des antiquaires ne s'accrut que dans des proportions très restreintes.

Depuis le XIX^e^ siècle, le goût des antiquités s'est propagé d'une manière vraiment épidémique ; tout le monde veut être ou paraître archéologue. Aussi le nombre des antiquaires est si considérable, qu'il

Digitized by Google

n'est pas de localité un peu importante où l'on ne rencontre les éléments, je ne dirai pas d'une académie, mais d'une société archéologique plus ou moins savante.

Nécessairement, une classe aussi nombreuse doit présenter des variétés d'espèces très différentes entre elles, et je pense que c'est à tort qu'on les a confondues dans une seule famille. J'en ai reconnu trois variétés, que je classerai d'après leur valeur scientifique; ce sont : 1° les amateurs, 2° les collectionneurs, 3° enfin les véritables antiquaires, soit archéologues, soit numismatistes.

Avant d'étudier les caractères particuliers à chaque variété, je commencerai par donner un aperçu de la race en général.

L'antiquaire, comme je le dis plus haut, existe dans presque toutes les localités; mais il habite de préférence les villes anciennes, riches en souvenirs historiques. C'est là qu'il peut se livrer avec succès à la recherche des antiquités gauloises et romaines, et des monuments du moyen-âge. On le rencontre dans toutes les classes de la société, la magistrature, la finance, le commerce, voir même dans les boutiques; les instants que ne réclament pas ses occupations, et que souvent même il leur dérobe, sont consacrés à satisfaire ses goûts favoris.

On le voit souvent diriger ses pas vers la campagne, non pour admirer les beautés de la nature, ou pour goûter les plaisirs champêtres, mais bien pour visiter des travaux de terrassement. Il ne rêve que défrichement, fouille de terrain; aussi peut-on compter sur son approbation pour ces immenses travaux réclamés par l'industrie et le commerce, parce qu'il

Digitized by Google

entrevoit dans leur exécution une source de jouissances pour lui.

Il faut voir avec quel intérêt il suit, il examine les travaux ; la pioche du terrassier lui cause une émotion visible, et son regard avide voudrait en accélérer la marche dans l'espoir d'une découverte. Il n'y a pas de jouissance comparable à celle qu'il éprouve quand il est témoin d'une trouvaille, si minime qu'elle soit. Objets entiers, débris, il recueille tout comme des reliques ; il est bien quelquefois rançonné par l'ouvrier, mais, sur le terrain, il ne marchande pas, car l'objet trouvé pourrait devenir la proie d'un confrère dont il redoute à juste titre la concurrence. Fier de sa bonne fortune, il en fait part à tout le monde ; il voudrait vous faire partager son enthousiasme, et si vous riez de sa manie, ou si vous ne lui prêtez qu'une attention médiocre, il ira plus loin chercher un auditeur plus bénévole ou plus impressionnable. Dans une réunion, vous reconnaîtrez toujours un antiquaire ; il est rare que ses paroles ne le trahissent pas, et, si timide et indifférent qu'il paraisse dans bien des discussions, vous le verrez s'animer et s'échauffer dès que l'on ramènera la conversation sur son thême favori.

En résumé, l'antiquaire est un être affable, qui, dans ses rapports sociaux, est capable de bien des sacrifices, s'il entrevoit la possibilité de contenter ses goûts, et d'acquérir une importance qui n'est pas sans valeur ; il est fier de son titre d'antiquaire, puisque c'est à lui seul qu'il doit le droit de bourgeoisie que lui confèrent quelquefois les sociétés savantes. Ce que j'aurais encore à dire sur l'espèce en général, se rapportant plus particulièrement à chaque variété, trouvera sa place dans les chapitres suivants.

Digitized by Google

L'AMATEUR.

Cette variété de l'espèce *antiquaire* est la plus nombreuse, et, je dois le dire, la plus inutile pour la science archéologique. L'amateur a pour but de réunir ce que les arts et l'industrie de toutes les époques ont pu confectionner, afin de meubler son cabinet, car il possède un cabinet; il est vrai que ce sanctuaire ressemble fort à un magasin de bric-à-brac. Seulement, une intention positive préside à l'étalage. Les objets sont placés d'après l'effet qu'ils doivent produire. En première ligne, on remarque des reproductions en soufre, en plâtre, de statuettes, figurines, bas-reliefs, médailles, auxquels le marchand a voulu donner un aspect antique par un badigeon menteur. Si ces copies étaient bonnes, si elles étaient exécutées par des artistes, on pourrait les admettre à défaut d'originaux, mais, le plus ordinairement, ce ne sont que des reproductions empâtées, faites par quelque marchand de plâtre, et bonnes, tout au plus, à servir de jouets d'enfants; mais vues en masse et à distance, ces antiquités font de l'effet, et puis cela n'est pas cher : or, le bon marché est toujours le point capital pour l'amateur qui a la prétention de réunir tous les genres et toutes les époques. Outre ses plâtres, l'amateur possède des vases antiques, mais en petit nombre et des plus communs. Toutefois, il aime autant les imitations qui sont intactes, car il n'oserait montrer des débris souvent curieux par leur forme ou par les dessins qu'ils représentent.

Quelquefois, perdu dans la foule, on peut rencontrer, dans une telle collection, un objet curieux

Digitized by Google

et de valeur archéologique, mais il n'y séjournera pas longtemps ; le possesseur sera toujours disposé à le céder, surtout si, en le vendant, il peut s'indemniser des frais que lui occasionne son cabinet. Heureux sera l'acquéreur, si l'objet n'a pas subi de dépréciation par une restauration maladroite. J'ai connu un amateur qui passait à l'acide les bronzes antiques, disant que la couleur métallique était bien préférable à ce vert-de-gris toujours dangereux à manier ; c'est ainsi que, sans respect pour cette patine inimitable, si recherchée des connaisseurs, il faisait, chaque année, subir à des bronzes et à des médailles le nettoyage que réclament les ustensiles de ménage aux approches d'une grande solennité.

L'amateur réunit encore les médailles, monnaies, jetons ; mais il y attache peu d'importance, parce que ce genre n'est pas assez apparent. Ce qu'il possède d'antique est relégué dans quelque tiroir ignoré, tandis que les médailles modernes, brillantes à la vue, sont exposées avec ostentation, souvent sans distinction d'époque ou de localité.

L'étude de l'histoire n'est pas de première nécessité pour certains amateurs ; aussi, les naïvetés qui leur échappent ont plus d'une fois donné la mesure de leur érudition, et, quoiqu'il soit peu charitable de rire aux dépens d'un confrère en antiquité, je ne puis résister au plaisir de vous citer un fait assez risible, dont j'ai été témoin.

Un amateur avait acquis une curieuse statuette en bronze que l'on pouvait, en raison de sa belle fabrique, attribuer aux premiers temps de l'époque gallo-romaine ; mais il s'y trouvait une légende grecque. Cette circonstance provoqua quelque hésitation sur

Digitized by Google

l'attribution qu'on devait en faire à l'art grec ou à l'art romain, lorsque notre antiquaire trancha la question en disant que cette figurine était d'origine grecque, comme le prouvait la légende, et que la découverte qu'on en avait fait dans les environs de Reims n'avait rien de surprenant; car, ajouta-t-il sérieusement, elle a pu être perdue lors du passage des grecs qui se rendaient au siége de Troyes *(Champagne)*.

Après avoir bien ri, les auditeurs lui firent comprendre son erreur, qu'il trouva excusable, attendu sa complète ignorance de l'histoire.

Toutefois, ne croyez pas que je veuille déprécier les amateurs en général, et jeter l'anathème sur cette race d'hommes estimables en tout point, et dont le seul tort est de partager la manie de notre époque. Non, vous savez comme moi qu'il y a des exceptions, et que ce serait une injustice de placer dans la catégorie que je viens de décrire, quelques personnes éclairées dont le bon goût et l'instruction dirigent les recherches; aussi, je n'hésiterai pas à les placer dans la seconde espèce.

LE COLLECTIONNEUR.

Cette variété est bien plus intéressante que la précédente, le collectionneur est le néophyte de la science archéologique; son but est non-seulement de recueillir, mais encore de classer les objets que son amour de l'antiquité lui fait rechercher.

Il y a des collectionneurs qui, ne s'attachant à aucune spécialité, font main-basse sur tout ce qu'ils

Digitized by Google

rencontrent; le plus ordinairement, ils s'occupent d'un seul genre, les objets antiques offrant des sujets variés tels que les marbres, les vases peints, les terres cuites, les bronzes, les bas-reliefs, les médailles.

Chez le collectionneur, un cabinet est rangé avec art et connaissance; chaque objet occupe la place que lui donnent son époque, sa destination, et, loin de vouloir éblouir par un luxe d'étalage, cet antiquaire soumet à l'appréciation des connaisseurs les objets que leur rareté met au premier rang, sans tenir compte de la nature de ces antiquités.

On le comprend, pour opérer ce classement, il faut des études et des notions historiques, sans lesquelles on ne peut établir l'ordre chronologique, premier mérite d'une collection. Il ne suffit pas au collectionneur de posséder des antiques, il faut qu'il connaisse l'époque qui les a produits, leur destination, soit au culte, soit aux usages de la vie, pour bien établir la distinction entre les productions de chaque siècle. Pour les collections de médailles, les études sont indispensables, ces monuments de l'antiquité rappelant des évènements dont il faut chercher l'explication dans l'histoire.

Le collectionneur, quel que soit son genre, est le plus intrépide des antiquaires; véritable furet, il est à la piste de toutes les trouvailles, de toutes les découvertes; il lui suffit d'un coup-d'œil pour découvrir un objet curieux ou une bonne médaille; son idée fixe, c'est d'augmenter sa collection. Il sait bien qu'il lui sera presque impossible de compléter telle ou telle série, mais il compte sur une bonne chance.

Cette variété de l'espèce antiquaire compte deux

Digitized by Google

ennemis qui ne sont pas également redoutables : les mauvais plaisants et les faussaires. Ces derniers, dans une intention que la législation est impuissante à réprimer, lui font payer au poids de l'or des objets qu'un talent mal dirigé a su reproduire ; et en troublant les jouissances de l'antiquaire, ils exploitent en véritables escrocs une manie bien innocente. Il est peu de collectionneurs qui n'aient été victimes de ces adroits fripons ; mais si l'impunité est acquise à ces faussaires, ils n'en sont pas moins connus et mis à l'index par la publicité que l'on sait donner à leur coupable industrie.

Quant aux plaisanteries, elles sont moins dangereuses ; elles sont même quelquefois excusables, car l'antiquaire les provoque. L'enthousiasme dont il se prend pour tout ce qui présente un aspect antique, est cause que souvent on est obligé de lui abandonner, comme ancien, un objet moderne et sans valeur, mais auquel il attache un grand prix, parce qu'il est convaincu que cet objet est authentique. Malgré son expérience, le collectionneur n'est pas infaillible ; souvent même il ne voudrait pas modifier son opinion, parce qu'alors son amour-propre serait en jeu s'il reconnaissait son erreur. A ce sujet, je vous raconterai une plaisanterie faite à un collectionneur. Je ne vous dirai pas où le fait a eu lieu, car je ne veux compromettre personne, mais j'affirme qu'il est historique.

Ce personnage visitait assidument des travaux de terrassement, et déjà il avait recueilli quelques objets curieux, quand vint au propriétaire du terrain l'idée de rire aux dépens de l'antiquaire, tout en mettant sa science à l'épreuve. Ce facétieux propriétaire se

Digitized by Google

procura deux médailles romaines, qui furent fixées ensemble par un mastic chauffé de manière à produire adhérence entre les deux pièces; puis, quand vint notre antiquaire, on lui déclara sérieusement que ces pièces avaient été trouvées dans une sépulture, à l'endroit où avait dû poser la tête du mort, et que l'on avait peine à s'expliquer leur adhérence. Le collectionneur accepta avec joie le cadeau qui lui était fait, et comme rien ne l'embarrassait, tant était grande son ingénieuse érudition, il expliqua ainsi la réunion de ces deux pièces : dans les inhumations, les peuples de l'antiquité plaçaient dans la bouche du mort une pièce de monnaie, quelquefois deux. Dans ce dernier cas, on en mettait une sur la langue, l'autre dessous. Dans la circonstance présente, les deux médailles adhéraient ensemble au moyen de la langue qui, bien que décomposée, était un débris de langue gallo-romaine, et il ajouta que ce serait le morceau le plus curieux de sa collection d'antiquité.

L'auteur de cette plaisanterie n'eut pas le courage de l'avouer; et cet objet, passé dans d'autres mains, occupe peut-être une place sérieuse dans un cabinet, avec certificat d'authenticité. Le manque de tact et de discernement de ce collectionneur n'est pas le défaut de tous : le plus souvent, ils sont doués d'un instinct naturel qui leur tient lieu de savoir; et puis l'expérience qu'ils acquièrent, souvent à leurs dépens, les met en garde contre de pareilles mystifications innocentes, il est vrai, mais qui les couvrent de ridicule.

Il existe, contre les antiquaires en général et contre les collectionneurs, un préjugé fâcheux que partagent

Digitized by Google

des personnes recommandables, c'est qu'il faut se méfier des archéologues : on les représente comme des larrons qui ne cherchent qu'à s'enrichir aux dépens de leurs confrères. On va même jusqu'à dire qu'ils se dérobent entre eux les objets de leur convoitise. Cette grave accusation n'est pas admissible, et n'a pu être portée que par quelques personnes méfiantes qui imputent à tous les antiquaires une faute commise par quelque adroit fripon. Je demanderai si c'est avec raison qu'ils doivent être tous incriminés, parce qu'on a rencontré un coupable. A ces accusations sans preuves j'opposerai ma propre expérience. Depuis longtemps j'ai eu de fréquentes relations avec des antiquaires, collectionneurs ou amateurs ; j'ai fait voir mes richesses archéologiques à bien des individus étrangers et complètement inconnus, mais ils étaient antiquaires, et ce seul titre leur a valu ma confiance. Eh bien ! je le déclare hautement, jamais je n'ai été dupe d'aucune escroquerie ; jamais je n'ai eu à déplorer la perte d'un objet en ma possession.

Je sais très bien qu'un antiquaire, voyant dans une collection, autre que la sienne, une curiosité qu'il désire vivement, fera tout son possible pour se la procurer ; il emploiera calineries, flatterie, promesses ; il essaiera tous les genres de séductions imaginables ; mais quant aux moyens illicites que la délicatesse réprouve, jamais il n'y aura recours, d'abord parce que la raison parlera plus haut que la passion, et ensuite parce qu'un tel abus de confiance aurait pour le coupable de funestes conséquences.

Puissent mes paroles détruire une fausse opinion trop généralement répandue, et faire prompte et

Digitized by Google

bonne justice des doutes que l'on a élevés sur la probité des antiquaires !

Les collectionneurs, pour compléter une série, sont souvent obligés d'avoir recours aux marchands ; et, dans ce cas, pour ménager leur budget et éviter les contrefaçons, il leur faut beaucoup de prudence et de sagacité. Je me rappelle, à ce sujet, les conseils d'un vieil antiquaire expérimenté ; je me suis bien trouvé de les avoir suivis dans mainte occasion. Voici ce qu'il me disait : « Il est certains objets ou certaines médailles qu'il faut désespérer de trouver ailleurs que chez les marchands. Quand vous voudrez vous adresser à eux, faites-vous bien renseigner ; il y en a d'honnêtes et de consciencieux, c'est le plus petit nombre, il est vrai, mais enfin il y en a qui jouissent d'une bonne réputation. Ceux-là ne vous tromperont pas, mais ils vendent cher ; et quand vous désirez un objet de leur magasin, ne vous enthousiasmez pas, donnez-vous le temps de discuter le prix, parce que le désir de posséder sera la base sur laquelle ils se poseront pour établir leur prix. Si vous vous hâtez trop, le marchand saura exploiter votre précipitation, car, tout honnête qu'il puisse être, il est marchand avant tout. Quant aux autres marchands de curiosités, il vaut mieux ne pas les voir ; vrais enfants d'Israël, ils savent, tout en vous trompant, vous faire payer un objet dix fois sa valeur. Je plains sincèrement ceux qui se laissent prendre par leurs doucereuses paroles et leur feinte ignorance. »

A propos des marchands, je me permettrai de leur contester ce titre d'antiquaire qu'ils se donnent tous. Les objets qu'ils achètent pour revendre n'ont à leurs

Digitized by Google

yeux qu'une valeur vénale ; ne leur demandez pas sur les diverses curiosités de leur magasin des renseignements ou des explications, leur réponse sera invariablement le prix de vente ; quant aux notions historiques, ce serait du superflu, leur état ne les exigeant pas : ils n'ont donc rien de ce qui constitue l'antiquaire.

Par ce que je dis des collectionneurs, vous voyez ce qu'ils sont, ce qu'ils valent. Leur intelligence doit les guider dans leurs recherches, et, tout en satisfaisant une passion attrayante, ils sauvent du creuset et de la destruction les monuments curieux que nous ont légués les siècles passés.

L'ARCHÉOLOGUE.

Dans l'appréciation que j'ai faite de l'amateur et du collectionneur, j'ai pu, tout en les montrant sous un jour favorable, signaler quelques-unes de leurs imperfections, qu'en historien véridique j'ai dû constater ; mais, pour vous parler de la troisième variété qui, par ses études et sa science, résume la race entière, il faut abandonner la plaisanterie et la critique, prendre un langage sérieux et digne du sujet, afin de bien établir la différence qui existe entre les véritables antiquaires, soit archéologues, soit numismatistes, et les membres de cette même famille avec lesquels nous avons fait connaissance. Cette différence peut être ainsi établie : l'amateur réunit, le collectionneur classe, l'archéologue comprend et explique. Un point à constater avant tout, c'est que les antiquaires des deux premières variétés font consister leur bonheur et leur jouissance dans la possession des objets, tandis que l'archéologue,

Digitized by Google

quelle que soit la direction qu'il ait donnée à ses études, ne possède que peu d'objets antiques, si toutefois il en possède ; il visitera les collections, les musées, afin d'y trouver le sujet de recherches historiques. Pour lui, la valeur d'un antique n'est ni dans la rareté, ni dans la matière qui le compose ; elle réside dans la beauté du style, dans la belle exécution, dans les souvenirs qu'il évoque et surtout dans l'explication qu'il provoque. L'archéologue dirige, surveille la conservation des monuments, mais il en ambitionne peu la possession.

Dans l'étude des monuments destinés à perpétuer le souvenir des temps anciens, l'archéologue fait revivre les héros des siècles passés, nous initie à la connaissance du culte, de l'administration civile et militaire, ainsi qu'aux besoins si nombreux de la vie privée ; et rassemblant avec soin les débris épars de l'antiquité, reconstitue un ensemble que nous admirons et où nous puisons des renseignements utiles pour tous.

Mais, en raison des études sérieuses qu'exige l'archéologie, peu d'antiquaires sont appelés à faire partie de cette utile variété : les uns, redoutant la publicité pour leurs travaux, n'osent faire connaître le résultat de leurs découvertes. Cette modestie est regrettable, car, toujours au courant des trouvailles qu'ils consignent avec soin, ces antiquaires pourraient en quelque sorte jalonner le terrain qu'exploreraient à leur tour les historiens ; les renseignements exacts qu'ils possèdent sur les gisements archéologiques de chaque localité leveraient bien des doutes et des hésitations. En surmontant cette timidité, les écrivains novices sont certains de rencontrer un appui bien-

Digitized by Google

veillant chez les savants qui, loin de déprécier les travaux les plus modestes, les encouragent en leur donnant place dans de savantes publications.

Les autres n'osent affronter les difficultés qui se présentent à chaque pas, surtout quand, faute de documents, ils sont obligés à un long et pénible travail. Ils veulent bien être cités comme antiquaires, mais, pour obtenir ce titre, la jouissance matérielle leur suffit; ils n'en comprennent pas, ou ne veulent pas en chercher d'autre.

Dans un discours sur l'archéologie, un des maîtres de la science développe longuement toutes les conditions que doit remplir tout antiquaire jaloux de prendre rang parmi les archéologues. Je ne crains pas de le dire, s'il fallait répondre à toutes les questions de ce programme, le nombre des savants, déjà si peu considérable, se trouverait encore réduit; mais, comme l'archéologie comprend diverses branches bien distinctes, il arrive que les adeptes de cette science s'attachent à une spécialité, sans vouloir, chose d'ailleurs presque impossible, embrasser l'archéologie toute entière. Ces divisions, étudiées par des hommes érudits, ont déjà produit d'heureux résultats. On a vu paraître des publications spéciales, qui ont rendu d'immenses services aux historiens par la description des monuments et l'étude des mœurs; à l'industrie, par la découverte des ingénieux procédés dont se servaient les anciens pour la fabrication des objets usuels ou artistiques.

Dans ces intéressants travaux, il y a, certes, des explications contestables; mais l'archéologue, loin de vouloir imposer ses convictions, provoque les discussions dont le résultat sera l'explication d'un

Digitized by Google

point historique ignoré ou mal interprété. Dans ces luttes scientifiques, les opinions sont combattues avec autant de passion que de courtoisie, et laissant de côté toute question d'amour-propre, le vaincu oubliera sa défaite en pensant aux progrès qu'il aura su imprimer à la science.

Devant l'érudition de l'archéologue, rien ne reste ignoré, rien ne passe inaperçu; l'histoire, les arts, l'industrie sont initiés à des connaissances que bien des générations avaient négligées par ignorance ou par insouciance. C'est surtout vers les monuments que l'archéologue dirige ses études; non content de les décrire dans leurs plus petis détails, il veut la conservation de ces souvenirs gigantesques qui attestent la puissance et la magnificence de leurs fondateurs. Il en est qui ont reçu du temps et des hommes des atteintes bien graves, mais un génie conservateur a su y porter remède; et si, de nos jours, on peut les montrer avec quelque orgueil, c'est grâce au concours désintéressé des archéologues. Leur sage prévoyance et leur zèle infatigable ont provoqué d'heureuses restaurations qui rappellent l'ancienne splendeur de ces glorieux vestiges. Ne croyez pas, cependant, que je veuille parler de ces reconstructions, aussi ridicules que coûteuses, dont Reims offre un fâcheux exemple, non, l'archéologue préfère des ruines; ce qu'il ne peut sauver de la destruction, il le décrit, et il confie au papier le souvenir des monuments que les hommes n'ont pas su respecter.

Il n'est personne d'entre vous qui, même sans être en aucune manière partisan de l'archéologie, n'ait donné sa part d'admiration aux publications de ce

Digitized by Google

genre, et qui n'ait rendu justice aux efforts de leurs auteurs. Ceux-ci ont su, par d'intéressants travaux, initier tout le monde aux charmes de l'archéologie, tout en imprimant un mouvement irrésistible qui se révèle dans les constructions, les ameublements, ainsi que dans tous les objets usuels.

Le numismatiste, dans une sphère plus modeste, peut aussi prétendre à quelque célébrité. Les monuments qu'il étudie n'ont pas, il est vrai, le grandiose des constructions remarquables par leurs dimensions, mais ils n'en présentent pas moins un intérêt tout aussi puissant.

On a longtemps prétendu que la numismatique était une science d'agrément, et un de nos collègues à l'Académie de Reims avait promis un travail à ce sujet; mais je doute que le charme de sa plume satirique et spirituelle puisse contester le rang que cette science occupe à bon droit. Je vais essayer de prouver, en peu de mots, combien est injuste le jugement porté contre les numismatistes.

Les souvenirs primitifs de l'antiquité se sont perpétués par des légendes et des traditions qu'exploitent, à leur guise, tous les historiens; de là cette diversité d'opinions que l'on remarque dans leurs ouvrages, et qui jette dans l'incertitude le lecteur curieux de connaître l'enfance d'un peuple.

D'autres écrivains, plus circonspects, ne voulant pas répéter les récits fabuleux de leurs prédécesseurs, se taisent, et alors surgit un inconvénient plus grand encore : c'est l'obscurité; puis vient la phrase obligée *l'histoire se perd dans la nuit des temps.* Eh bien ! cette obscurité, cette incertitude se dissipent aux premiers rayons de la numismatique. Pour prouver

Digitized by Google

ce que j'avance, examinons ce que représentent les premières monnaies de l'antiquité, les monnaies muettes; on y remarque d'abord les objets du culte, les animaux, emblèmes de la puissance ou du commerce, les armes. Ces différents symboles sont particuliers à un peuple, et, avec ces seuls indices, on peut déjà préjuger de leurs divinités et de leurs mœurs. Si ces types présentent quelque analogie avec ceux d'une autre nation, on peut prendre des conclusions qui leur donneraient une origine commune, ou qui indiqueraient les transactions commerciales entre différents peuples qui échangèrent d'abord leur industrie, puis leur civilisation, leurs coutumes et leurs usages.

Quant aux monnaies, sur lesquelles on lit des noms de peuples, de cités, de personnages, leur découverte et leur explication sont d'une utilité incontestable pour l'histoire et la géographie. En effet, on a pu, après avoir reconnu quelques localités, leur attribuer des chefs dont la puissance a dû atteindre un haut degré, puisque, les premiers, ils ont osé substituer leur nom, leur effigie aux emblèmes religieux qui, avant eux, imprimaient à la monnaie son caractère légal et sacré.

C'est donc à la numismatique que s'adressent les historiens; ils y puisent des témoignages authentiques, grâce auxquels des faits, douteux jusque là, présentent désormais des preuves incontestables de vérité.

La sagacité du numismatiste vient encore aider l'explication des nombreuses légendes que l'on rencontre sur les monuments, les tombeaux, les pierres milliaires ou votives; ces légendes, mises au rang

Digitized by Google

des énigmes pendant longtemps, sont maintenant expliquées ; leur interprétation, basée sur une érudition sage, a pu donner des renseignements précis sur des localités ou des personnages célèbres.

Enfin, si, de nos jours, les artistes reproduisent ou imitent les types de la numismatique ancienne, c'est qu'ils ont puisé leur inspiration dans les ouvrages où sont décrites les ingénieuses allégories que l'on admire sur les monnaies des peuples anciens.

Ainsi, vous le voyez, l'archéologue met son érudition à la disposition de la société tout entière. Vous comprenez son utilité, et il vous sera facile d'établir avec moi la différence immense qui existe entre lui et les autres variétés de la même famille.

En présence de la faveur que le public accorde aux travaux des archéologues, je ne crois pas que l'on trouve exagérée l'appréciation que j'ai faite de ces hommes laborieux et intelligents.

Pour terminer, je risquerai une comparaison qui, si elle n'est pas juste, aura du moins le mérite de la nouveauté. En étudiant les diverses variétés de l'antiquaire, j'ai trouvé qu'elles avaient quelque analogie avec une famille intéressante du règne animal : avec les lépidoptères. En effet, de même que ces insectes, soumis aux lois de la nature, sont obligés de vivre dans deux états humbles et modestes avant d'arriver à la dernière période de leur existence, pendant laquelle seule ils brillent de quelque éclat et prouvent leur utilité, de même aussi l'antiquaire, avant de parvenir à la renommée de l'archéologue, doit prendre place dans deux variétés de moindre valeur ; mais, plus heureux que le lépidoptère, l'an-

Digitized by Google

tiquaire sait se reproduire par son travail, et, tout en se tenant à distance des maîtres de la science, il peut, parodiant le mot célèbre d'un empereur romain, dire un jour : « Je n'ai pas perdu tout mon temps. »

Digitized by Google

PROGRAMME

DES CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1850.

—

HISTOIRE.

HISTOIRE DE LA COMMUNE DE REIMS.

Déterminer quels étaient, à l'origine, les pouvoirs des Échevins, et quelles en furent les variations successives.

L'auteur devra s'appliquer spécialement à faire connaître, au point de vue politique et administratif, quels furent les rapports entre la commune, le pouvoir royal et l'autorité temporelle des archevêques.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Sur quelles bases pourrait-on établir l'association pour le travail dans les principales branches de l'industrie, soit à Reims, soit dans tout autre grand centre manufacturier ?

L'auteur s'attachera surtout au côté pratique de la question, et cherchera à en donner une solution immédiatement applicable.

ÉCONOMIE AGRICOLE.

Première question. — De l'influence des voies de communication et de transport, sur l'agriculture et l'industrie agricole dans le département de la Marne, et spécialement dans l'arrondissement de Reims.

Digitized by Google

Indiquer la part relative de cette influence aux routes nationales et départementales, et aux routes de grande et petite communication déjà créées.

Indiquer celles qui devront être établies encore dans l'intérêt agricole du département.

Apprécier au point de vue de l'agriculture les avantages que doit présenter au département :

L'établissement du canal de la Marne au Rhin ;
du canal latéral à la Marne ;
du canal de l'Aisne à la Marne ;
du chemin de fer de Paris à Strasbourg ;
et de l'embranchement de Reims.

——

Deuxième question. — Indiquer les moyens *pratiques* d'amener rapidement à l'état de culture ordinaire du pays, les terres incultes ou en friche, connues en Champagne sous les noms vulgaires de *terres usagères*, *trios*, *savarts*, etc.

ÉCONOMIE INDUSTRIELLE.

Inventer un appareil propre à éviter les graves inconvénients que présente, au point de vue hygiénique, le fourneau habituellement employé par les peigneurs de laine.

Cet appareil devra être d'un prix peu élevé, d'un emploi économique, et également applicable aux usages domestiques et industriels.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE.

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE REIMS.

(Prix fondé par un anonyme).

3e ANNÉE.

Un de nos concitoyens a offert à l'Académie de fonder, pour dix années consécutives, un prix qui serait décerné, chaque année, en séance publique, à l'auteur de la meilleure description d'une partie de la cathédrale de Reims. Pour se conformer aux intentions du fondateur, l'Académie mettra successivement au concours, pendant cette période, la description de toutes les parties de la basilique : elle avait proposé, pour la première année (1848), la question suivante :

Décrire les parties accessoires de la cathédrale de Reims, comme les chapelles, le jubé, le labyrinthe, la rouelle, les bénitiers, les tombeaux ; ainsi que les principaux objets mobiliers, tels que les orgues, les stalles, les chaires, les tapisseries et les tableaux.

Les concurrents devront : 1° dire ce qu'étaient autrefois, ce que sont aujourd'hui les chapelles de la cathédrale, sous quelles invocations elles étaient dédiées, comment elles étaient desservies ; indiquer l'emplacement, la forme, le titre de celles qui n'existent plus.

2° Rappeler la forme, la matière, l'ornementation des autels, des fonts baptismaux, des bénitiers, qui ont été placés à différentes époques dans la cathédrale, la date de l'érection et de la destruction de ces divers monuments.

3° Décrire le jubé, le labyrinthe, la rouelle ; en rappeler l'origine et la suppression.

4° Signaler les personnages qui ont été inhumés dans l'église, décrire les pierres tumulaires, relever les inscriptions, rechercher celles qui ont disparu.

5° Faire connaître l'origine des différents objets énumérés plus haut ; indiquer les changements qu'ils ont subis, et leur état actuel.

Digitized by Google

L'Académie n'ayant pas reçu jusqu'à présent de travail qui lui parût digne d'être couronné, la question reste mise au concours pour l'année 1850.

Les prix consistent en une médaille d'or de la valeur de 200 *francs, pour chacune des questions.*

Ces médailles seront décernées dans la prochaine séance publique de l'Académie, dans le courant du mois de Mai 1850.

Les auteurs ne devant pas se faire connaître, inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les mémoires devront être adressés (franco) à M. le secrétaire-général de l'Académie avant le 15 *Mars* 1850, terme de rigueur.

L'Académie distribuera, en outre, des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qu'elle jugera dignes de récompenses; les personnes qui croiraient avoir droit à cette distinction, devront envoyer leurs titres au secrétariat, avant le 15 *Mars* 1850.

QUESTIONS PROPOSÉES POUR LES ANNÉES SUIVANTES.

ÉCONOMIE AGRICOLE.

QUESTION MISE AU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1851.

Quels sont les procédés les plus certains et les plus économiques d'opérer le desséchement et l'assainissement des marais qui bordent les rives de la Vesle ?

Digitized by Google

Peut-on, en conciliant les intérêts de l'agriculture avec ceux de l'industrie, associer ces procédés aux travaux hydrauliques nécessaires pour dériver les eaux de cette rivière, par des canaux d'irrigation ?

Les concurrents feront ressortir la nécessité du desséchement des marais au double point de vue des avantages que peuvent y trouver la salubrité publique et l'agriculture.

Dans le cas où ils constateraient la possibilité d'établir des canaux d'irrigation, sans nuire au desséchement des marais, ils indiqueraient avec soin les conditions d'établissement que doivent offrir, et les canaux d'introduction, et les canaux de fuite, pour recueillir les eaux d'écoulement.

Ils appuieront en outre la question du desséchement sur quelques nivellements en long et en travers.

—

QUESTION MISE AU CONCOURS POUR 1852.

Faire connaître, par une comptabilité tenue avec exactitude pendant le cours de trois années, le produit obtenu par l'emploi de diverses espèces d'engrais naturels ou composés.

Indiquer avec précision le nom et la quantité de chaque nature d'engrais employé, et le résultat qu'il a produit.

—

ARCHÉOLOGIE.

PRIX A DÉCERNER EN 1854.

Une médaille du prix de 1,200 francs sera décernée à l'artiste qui aura donné les dessins les plus exacts de toutes les parties de la cathédrale de Reims.

Digitized by Google

L'auteur devra dessiner l'édifice, tel qu'il est aujourd'hui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, indiquer les achévements qui peuvent être faits.

Il devra donner : 1° sur une échelle d'un centimètre pour mètre, le plan par terre et le plan au niveau du triforium ; — 2° sur une échelle de 5 millimètres par mètre, quatre coupes de la basilique, une longitudinale depuis le portail jusqu'à l'abside, une transversale à la croisée, une vers l'abside, une vers le portail ; quatre élévations, une du portail, une de l'abside, une du côté septentrional, une du côté méridional, avec des attaches où seraient figurées les flèches des tours et celles de la croisée.

Il donnera, en outre, la description des matériaux qui composent l'édifice, la charpente, les agrafes, les plombs, les fers ; il indiquera la nature des bois, des pierres, etc.

Le prix sera décerné en 1854 ; la question sera rappelée, tous les ans, jusqu'à cette époque, dans la séance annuelle.

—

PRIX A DÉCERNER EN 1855.

Histoire de la construction et des principales réparations de la cathédrale de Reims. — Description de l'ensemble de l'édifice.

L'auteur du mémoire devra dire quand, par qui, de quelle manière la cathédrale a été construite et réparée à diverses époques.

Faire connaître l'état actuel de ses parties les plus importantes, et les modifications qu'elles auraient successivement reçues. — Ainsi l'abside, le transept, les nefs, les portails, les combles, les tours et clochers, etc.

Indiquer le système général d'ornementation architecturale. — Les ogives, moulures, la flore et la faune.

—

Digitized by Google

PRIX A DÉCERNER EN 1856.

Iconographie de la cathédrale. — Intérieur.

Décrire et expliquer les vitraux et les statues de l'intérieur.

Dire l'époque et le lieu où ont été exécutées les diverses verrières de la cathédrale de Reims ; quels en sont les auteurs ; décrire et expliquer les sujets. — Faire connaître les différentes réparations que les vitraux auraient subies.

Donner les mêmes indications sur les statues.

—

PRIX A DÉCERNER EN 1857.

Iconographie de l'extérieur.

Décrire et expliquer les statues qui décorent la cathédrale à l'extérieur.

Par qui ces statues ont été faites, — à quelle époque, — quels en sont les auteurs, — la place qu'elles occupent, — les réparations qu'elles auraient reçues, — les sujets, soit historiques, soit allégoriques qu'elles représentent.

—

L'Académie de Reims a voulu poser toutes ces questions à la fois pour faciliter les recherches des concurrents, et leur donner plus de temps pour traiter les questions les plus difficiles.

LE PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE,
A. DUBOIS.

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,
BANDEVILLE.

Digitized by Google

PROCLAMATION

DES MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT

Décernées par l'Académie en 1849.

—

Sur le rapport d'une commission chargée de proposer des récompenses, l'Académie accorde :

1° Une médaille d'argent à M. Charlier, artiste vétérinaire, pour ses opérations sur les vaches laitières.

2° Une médaille de bronze à Mlle Drexel, pour ses lits orthopédiques portatifs.

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATA DU N° 14, (1849).

Le travail de M. Max. Sutaine ayant été, par erreur, imprimé d'après une épreuve non corrigée, nous publions l'errata suivant :

Page 106,	ligne 2,	*lisez* Prudhon,	*au lieu de* Prudon.
107,	23,	étreint,	éteint.
111,	22,	qu'en fin de,	qu'enfin du.
113,	2,	paléographiques,	paléologiques.
id.,	18,	royale,	nationale.
114,	2,	paléographique,	philologique.
120,	3,	penseur profond,	penseur, profond.
121,	11,	à lui, et avant,	à lui, avant.
124,	4,	de la science,	de science.
id.,	9,	rêves,	revers.
id.,	14,	dessin de lui,	dessin.
125,	3,	ces,	ses.
id.,	7,	modelé,	modèle.
id.,	9,	les,	lui.
126,	28,	déployait,	déployant.
128.	15,	longues et,	longues,

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

(N° 19.)

LIVRAISON COMPLÉMENTAIRE.

TABLEAU

DES MEMBRES COMPOSANT L'ACADÉMIE DE REIMS

AU 28 JUIN 1849.

Président d'honneur,

Mgr GOUSSET (O. ✻), archevêque de Reims.

Bureau pour l'année 1848-1849.

Président,	Mgr GOUSSET (O. ✻).
Vice-Président,	MM. DUBOIS.
Secrétaire-général,	BANDEVILLE.
Secrétaire-archiviste,	E. ARNOULD.
Trésorier,	SAUBINET.
Membres du conseil d'administration,	HENRIOT.
	LANDOUZY.
	BOUCHÉ.

Bureau pour l'année 1849-1850.

Président,	MM. DUBOIS.
Vice-Président,	BOUCHÉ.
Secrétaire-général,	BANDEVILLE.
Secrétaire-archiviste,	E. ARNOULD.
Trésorier,	SAUBINET.

Digitized by Google

Membres du conseil d'administration, { MM. HENRIOT. LANDOUZY. SUTAINE.

—

Membres d'honneur.

MM. VILLEMAIN (G. O. ✱), membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres.

CUNIN-GRIDAINE (G. O. ✱), ancien ministre de l'Agriculture et du Commerce.

SALVANDY (comte DE) (G. C. ✱), membre de l'Académie française, ancien ministre de l'instruction publique.

—

Membres titulaires.

Mgr GOUSSET (O. ✱), archevêque de Reims.

MM. RUINART DE BRIMONT (le vicomte) (O. ✱), ancien député, ancien maire de Reims.

SAUBINET, naturaliste, membre de la Societé d'agriculture de la Marne.

ROBILLARD, juge d'instruction.

BANDEVILLE, chanoine honoraire, aumônier du lycée.

BOUCHÉ DE SORBON, juge suppléant au tribunal civil.

FANART (L.), directeur du conservatoire de musique, membre de la Commission des arts et édifices religieux au ministère de l'instruction publique.

BRUNETTE, architecte de la Ville.

Digitized by Google

MM. CONTANT (Th.), notaire, licencié en droit.

LANDOUZY (H.), correspondant de l'Académie de médecine.

QUERRY, vicaire-général du diocèse.

DÉRODÉ (É), avocat, ancien représentant du peuple.

GOBET, membre du conseil municipal, membre du Comité communal d'instruction.

SUTAINE (M.), administrateur de la Société des amis des arts, membre du Comité communal d'instruction.

MAQUART (J. J.), secrétaire du Comité d'archéologie et de la Société des amis des arts.

DUQUENELLE, pharmacien, membre du Comité d'archéologie.

LOUIS-LUCAS, notaire, membre du Comité d'archéologie.

CLICQUOT (F.-L.), homme de lettres.

PINON (F.), homme de lettres, membre du Comité d'archéologie.

AUBRIOT, receveur de l'administration des hospices.

TOURNEUR, professeur de rhétorique au petit séminaire, membre du Comité d'archéologie.

ARNOULD (Ernest), avocat, membre du Comité communal d'instruction.

GOSSET, architecte.

HENRIOT (F.), membre de la chambre de commerce.

DUBOIS, procureur de la république.

PARIS (H.), avocat.

MIDOC (L.-H.), greffier du tribunal de commerce.

Digitized by Google

MM. Decès, chirurgien de l'hôtel-Dieu.
Genaudet, licencié en droit, avoué.
Lechat, professeur de physique au lycée.
Henrot (Al.), docteur en médecine.
Sornin, professeur de mathématiques au lycée, secrétaire du Comité communal d'instruction.
Gainet, curé de Cormontreuil.
Velly, fabricant de produits chimiques.
Gérardin, professeur d'histoire au lycée.
Deleutre, juge au tribunal.
Petitbon, proviseur du lycée.
Pierret, docteur en théologie, vicaire de Notre-Dame.
Édom, recteur de l'Académie de Reims.
Forneron, inspecteur de l'Académie de Reims.
Leroy, sous-préfet de l'arrondissement de Reims.
Brière Valigny, substitut du procureur de la république.
Maumené, professeur de chimie.

—

Membres honoraires.

MM. Tarbé (P.), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Paris.
Vincens de Gourgas, inspecteur de l'Académie de Lyon.
Fleury (H.), ancien secrétaire général du ministre du commerce, à Paris.
Belin-Delaunay, professeur d'histoire.
Maille-Leblanc, ancien président du tribunal de commerce de Reims.

Digitized by Google

MM. GILBERT DE SAVIGNY (✱), directeur de l'école de médecine, à Reims.

HERBÉ, peintre, professeur à l'école supérieure, à Reims.

HUBERT (E.), avocat à la cour d'appel, à Paris.

BELLY (DE), propriétaire à Beaurieux (Aisne).

BARA, curé de Notre-Dame, à Reims.

PARIS (L.) (✱), correspondant du ministère de l'instruction publique, faubourg du Roule, 20 *bis*, à Paris.

BONNEVILLE (✱), procureur de la république, à Versailles.

GEOFFROY DE VILLENEUVE, propriétaire, à Chartreuve (Aisne).

GONEL (E.), avocat, à Château-Thierry.

GARCET (H.), professeur de mathématiques au lycée Corneille, à Paris.

WAGNER, homme de lettres, rue Saint-Germain-des-Prés, 9, à Paris.

GUILLEMIN, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au collége Stanislas.

TARBÉ DE ST-HARDOUIN, ingénieur des ponts et chaussées, à Joigny (Yonne).

SOILLY, officier de l'Université, inspecteur de l'Académie de Caen.

ALEXANDRE, procureur de la république, à Laon.

Membres correspondants.

ALLUARD, professeur de physique au lycée de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

ANOT DE MAIZIÈRES, professeur de rhétorique au lycée de Versailles, officier de l'Université.

Digitized by Google

MM. ARNOULD (Ed.), membre du Comice agricole, à Toussicourt, près Reims.

ARRIVABENE (comte) (✻), économiste, à Bruxelles.

ARVEUF, architecte, à Reims.

AUBERT, curé de Saint-Remi, à Reims.

AUGER (Alexandre), à Reims.

AZAÏS (✻), membre de la Société archéologique, à Béziers (Hérault).

AZAOLA (don Inigo Gonzalès de) (✻), ancien gouverneur de Tondo, botaniste à Manille (Philippines).

BALESTIER (J.), consul des États-Unis, à Singapore (Malaisie).

BALLIN, directeur du mont-de-piété, à Rouen.

BAILLY (✻), ancien président de l'Académie nationale de médecine, à Villeneuve-le-Roi (Yonne).

BARBEY, notaire, (membre du conseil d'arrondissement de Reims), à Fismes (Marne).

BARTHÉLEMY (A.), (conseiller de préfecture), à Saint-Brieuc (Côtes du Nord).

BARTHÉLEMY, chanoine honoraire de Reims, vicaire à Saint-Denis du St-Sacrement, rue St-Louis-au-Marais, à Paris.

BAZIN (✻), directeur de la colonie agricole, au Mesnil-Saint-Firmin (Oise).

BELHOMME (✻), docteur en médecine, rue Charonne, 163, à Paris.

BERGER DE XIVREY (✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue Saint-Germain-des-Prés, 15, à Paris.

Digitized by Google

MM. BERTRAND, juge d'instruction à Paris, rue de Seine-St-Germain, 13.

BLANC, vicaire-général de Reims, rue Neuve-Ste-Geneviève, 21, à Paris.

BOGAËRTS, professeur d'histoire, à Anvers.

BONJOUR (Casimir) (✱), conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris,

BONNAY (l'abbé de), directeur de la maîtrise, à Reims.

BONNEVILLE (F.) (✱), ancien essayeur de la banque de France, rue des Moulins, 14, à Paris.

BORGNET, professeur de mathématiques au lycée de Tours.

BOUILLEVAUX, curé de Cerizières (Haute-Marne).

BOULARD (✱), secrétaire du bureau central du Comice agricole de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

BOULLOCHE (✱), conseiller à la cour d'appel, rue de Lille, 3, à Paris.

BOURASSÉ (l'abbé), archéologue, à Tours.

BOURDONNÉ, directeur de l'école primaire supérieure, à Reims.

BOURGEOIS-THIERRY, membre du conseil général de la Marne, à Suippes (Marne).

BOURGAIN, juge de paix, à Sedan (Ardennes).

BOUVART, membre de la Société d'agriculture, à Charleville.

BRISSAUD, professeur d'histoire au lycée d'Orléans.

BUSSIÈRES (BROQUARD DE) (✱), ancien officier du génie, rue Greffulhe, 7, à Paris.

Digitized by Google

MM. BUVIGNIER, géologue, membre de la Société philomathique, à Verdun (Meuse).

CARETTE (O. ✻), ancien officier supérieur du génie, rue de Bagneux, 7, à Paris.

CARETTE (✻), capitaine du génie, membre de la Commission scientifique de l'Algérie.

CARETTE, avocat au conseil d'état et à la cour de cassation, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

CARTERET, conseiller d'état, rue de l'Arbre-Sec, 22, à Paris.

CATON, curé-doyen de Craonne (Aisne).

CAUMONT (DE) (O. ✻), correspondant de l'Institut, à Caen.

CAYX (O. ✻), inspecteur-général de l'Université, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

CHAIX-D'EST-ANGE (O. ✻), ancien député de la Marne, avocat à la cour d'appel, boulevard Poissonnière, 23, à Paris.

CHARLIER, membre correspondant de la Société centrale de médecine vétérinaire, à Reims.

CHARPENTIER, instituteur, à Reims.

CHAUBRY DE TRONCENORD (baron) (✻), conseiller à la cour d'appel de Paris, membre du conseil général de la Marne, rue Jacob, 48.

CHEVALLIER (✻), membre de l'Académie de médecine, professeur à l'école de pharmacie, quai Saint-Michel, 25, à Paris.

CHEVILLION, docteur en médecine, à Vitry-le-François (Marne).

CLÉMENT (P.), homme de lettres, rue de Miroménil, 30, à Paris.

Digitized by Google

MM. CLERC, professeur de rhétorique au séminaire de Luxeuil (Haute-Saône).

COCHARD, fabricant de produits chimiques, à Reims.

COETLOGON (comte Em. DE), propriétaire à Chéret, près Laon (Aisne).

COETLOSQUET (comte DU) (❋), membre de l'Académie de Metz, à Metz.

COILOT, membre du Comice agricole, à Paris.

COMTE (Ach.) (❋), professeur d'histoire naturelle au collége Charlemagne, à Paris.

COULVIER-GRAVIER, astronome, à Paris.

CROSNIER, curé de Donzy (Nièvre).

CUSSY (vicomte DE) (❋), membre de l'Académie de Caen, à Saint-Mandé (Seine).

CUYPER (J.-B. DE), professeur de sculpture, à Anvers.

DACONET (❋), docteur en médecine, à Châlons-sur-Marne).

DANTON (❋), inspecteur de l'Académie de Paris.

DAUDVILLE (Ch.), membre de la Société académique de Saint-Quentin (Aisne).

DEFOURNY, curé de Brognon (Ardennes).

DELAFOSSE (❋), professeur à la Faculté des sciences de Paris, rue d'Enfer, 47.

DELAPORTE (marquis), à Vendôme.

DEMILLY, vétérinaire de l'arrondissement de Reims.

DENIS (❋), membre de la Société des Antiquaires de France, à Commercy (Meuse).

DÉRODÉ (A.), ancien officier de marine, à Reims.

Digitized by Google

MM. DESROUSSEAUX DE MEDRANO, manufacturier, membre du conseil général des Ardennes, à Charleville.

DESSAIN-PERIN, homme de lettres, à Cumières, (Marne).

DIDRON (✻), secrétaire du Comité historique des arts et monuments, rue d'Ulm, 1, à Paris.

DROUET, ancien professeur de l'Université, à Reims.

DUBROCA, vétérinaire, à Sedan.

DUCHESNE (A.), numismate, à Reims.

DUFOUR, conservateur du musée, à Amiens.

DUHÊME, docteur en médecine, à Douai.

DUPUIT (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Angers.

DURAND (H.), architecte, rue Coquenard, 31, à Paris.

DUTEMPLE, membre de la Société géologique de France, à Pierry (Marne).

DUVAL, docteur en médecine, à Epernay.

DUVAL (Ferdinand), avocat, à Paris.

ERNOULT (Ch.), homme de lettres, à Angers.

ESTRAYER-CABASSOLE, chanoine, à Châlons (Marne).

FAILLY, inspecteur des douanes, à Lyon.

FAROCHON, sculpteur, rue d'Enfer, 76, à Paris.

FAUCHER (Léon), représentant du peuple, rue de Tivoli, 22, à Paris.

FEUILLET, juge de paix, rue des Trois-Maries, 12, à Lyon.

FOSSÉ D'ARCOSSE, membre du Comité archéologique, à Soissons (Aisne).

Digitized by Google

MM. FOUCHER (J.-N.), propriétaire, à Mareuil-sur-Ay (Marne).

FOURNIER, curé, à Rethel (Ardennes).

FRIGNEZ, docteur ès-sciences, boulevard Bonne-Nouvelle, impasse Cendrier, à Paris.

GALERON, professeur de rhétorique au lycée de Reims.

GALLOIS (Étienne), ancien bibliothécaire de la chambre des pairs, à Paris.

GARINET, conseiller de préfecture, à Châlons-sur-Marne.

GASC, homme de lettres, à Bruxelles.

GASTEBOIS (O. ✻), lieutenant-colonel en retraite, à Lachy, près Sézanne (Marne).

GAUTHIER (✻), architecte, membre de l'Académie des beaux-arts, rue des Bons-Enfants, 28, à Paris.

GAYOT (E.), avocat, secrétaire de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

GÉLIS, chirurgien à l'hôpital militaire de Sedan.

GÉRENTE (H.), peintre-verrier, quai d'Anjou, 13, à Paris.

GÉRUZEZ (Eug.) (✻), professeur à la Faculté des lettres, rue de Vaugirard, 72, à Paris.

GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.

GODINOT, juge de paix, à Châtillon-sur-Marne (Marne).

GOGUEL, membre de plusieurs Sociétés savantes, principal du collége de Brischveiler (Bas-Rhin).

GOMARD, vice-président du Congrès agricole du nord, à Saint-Quentin.

Digitized by Google

MM. GOULET-COLLET, ingénieur-hydraulicien, à Reims.

GOUNIOT-DAMEDOR, professeur de rhétorique au lycée de Blois (Loir et Cher).

GRANVAL, pharmacien à l'hôtel-Dieu, à Reims.

Mgr GROS, évêque de Versailles.

MM. GROSJEAN, pharmacien, à Fismes (Marne).

GROSSELIN, rue du Paon-Saint-André, 1, à Paris.

GUICHEMÈRE, professeur de mathématiques, à Laon.

GUILLORY, président de la Société industrielle, à Angers.

HARDY (❋), professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue Cadet, 19, à Paris.

HEDDE (Isid.) (❋), délégué de l'industrie sérigène, attaché à l'ambassade de France en Chine, à Saint-Étienne.

HÉMART (baron), ancien officier, membre du conseil d'arrondissement de Reims, à Ay (Marne).

HENRIOT (Étienne), propriétaire à Trigny.

HOMBRES-FIRMAS (baron d') (❋), docteur ès-sciences, correspondant de l'Institut, à Alais (Gard).

HUBERT (J.), professeur de philosophie au collége de Charleville (Ardennes).

HUOT (P.), substitut du procureur de la république, à Orléans.

HUSSON (❋), membre de l'Académie de médecine, au lycée Descartes, à Paris.

JARRY DE MANCY (❋), professeur à l'école des beaux-arts, rue Cassette, 5, à Paris.

Digitized by Google

MM. JOBARD (✻), directeur du musée de l'industrie, à Bruxelles.

JOLIBOIS (E.), professeur d'histoire au lycée de Colmar (Haut-Rhin).

JOLY, professeur de rhétorique, au lycée de Marseille.

JOPPÉ, conservateur de la bibliothèque, à Châlons-sur-Marne.

JOURDAIN-SAINTE-FOI, homme de lettres, à Doué (Maine-et-Loire).

JUBINAL (A.) (✻), homme de lettres, rue Taranne, 16, à Paris.

JULIEN (Stan.) (✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur de langue et de littérature chinoises au collége de France, place de l'Estrapade, 34, à Paris.

JULLIEN (✻), homme de lettres, rue du Rocher-d'Antin, 23 *bis*, à Paris.

KERCKOVE (vicomte de), président de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

KERCKOVE (vicomte Eugène de) (✻), chargé d'affaires du roi des Belges, à Constantinople.

KOZIEROWSKI, architecte, membre du Comité d'archéologie, à Paris.

LADEVÈZE (comte de), maire d'Orbais (Marne).

LAIR (✻), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture et de commerce, à Caen.

LAMBERTYE (comte de), propriétaire, à Chaltrait (Marne),

LEBERTHAIS, peintre graveur, à Lisbonne.

LEBRUN, directeur de l'école des arts et métiers, à Châlons (Marne).

Digitized by Google

MM. LECLERC, économiste, à Paris.

LEJEUNE, professeur au lycée de Reims, officier de l'Université.

LELEU-D'AUBILLY, membre du conseil général de la Marne, à Aubilly (Marne).

LELIÈVRE, ancien censeur du lycée de Reims, à Fumay (Ardennes).

LÉPINE, jurisconsulte, à Renwez (Ardennes).

LEROUX, docteur en médecine, à Corbeny (Aisne).

LESURE, docteur en médecine, à Attigny (Ardennes).

LEUSCHENRING, docteur en médecine, à Reims.

LEVESQUE DE POUILLY (✻), ancien député, à Arcy-Ponsart (Marne).

LICOURT, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne (Marne).

LIÉNARD, peintre, membre du Comité d'archéologie, à Châlons-sur-Marne.

LIES, docteur ès sciences, chef d'institution, à Charleville.

LOISSON (DE) (✻), ancien député de la Marne, à Pierry (Marne).

LOISON, homme de lettres, quai Bourbon, 35, à Paris.

LORIQUET, homme de lettres, à Reims.

LOUIS (✻), médecin en chef des épidémies de la Seine, rue de Ménars, 8, à Paris.

MAILLET, membre du Comice agricole, à Reims.

MAIZIÈRES (de), ancien professeur de l'Université, à Reims.

MANGEART, avocat, à Valenciennes.

Digitized by Google

MM. MAREUSE (V.), avocat à la cour d'appel d'Amiens, rue Bleue, 4, à Paris.

MAROLLES (QUATRESOLS DE), président du tribunal civil, à Arcis-sur-Aube.

MARINET (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Château-Thierry (Aisne).

MATHIEU, avocat à la cour d'appel, rue Richelieu, 29, à Paris.

MAUPASSANT, professeur de philosophie au collége de Châlons-sur-Marne, officier de l'Université.

MAUPIED, professeur à la Faculté de théologie de Paris, rue S^t^-Dominique-d'Enfer, 20, à Paris.

MAUVAIS (✻), membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes, à l'Observatoire, à Paris.

MELLET (comte de), propriétaire, à Chaltrait (Marne).

MENNESSON (M.), docteur en droit, à Laon.

MÉRODE (comte de) (O. ✻), ministre d'état, à Bruxelles.

MEUGY, docteur en médecine, à Rethel (Ardennes).

MICHELIN (H.) (✻), conseiller à la cour des comptes, membre de la Société géologique de France, rue Saint-Guillaume, 20, à Paris.

MIGEOT, curé-doyen de Signy-le-Petit (Ardennes).

MILLET, juge de paix de Sissonne, à Liesse (Aisne).

MILLET, inspecteur des forêts, sous-chef à l'administration des forêts, à Paris.

MONMERQUÉ (O. ✻), membre de l'Académie des

Digitized by Google

inscriptions et belles-lettres, rue Saint-Louis, 39, au Marais, à Paris.

MM. MOREL, professeur de rhétorique au collége de Niort.

MOZER, médecin, à Verzy (Marne).

MÜLBACH, professeur de littérature allemande, à Eger (Bohême).

NICOT (O. ✻), recteur de l'Académie de Nîmes.

NIZARD (Désiré) (✻), professeur au collége de France, à Paris.

NITOT, maire d'Ay, (membre du conseil général de la Marne).

NOEL-AGNÈS, ancien sous-préfet de Cherbourg.

OZANNEAUX (O. ✻), inspecteur général de l'Université, quai Bourbon, 53, à Paris.

OZERAY, archiviste paléographe, à Bouillon (Belgique).

PAPPE (Ludwig), docteur en médecine, au cap de Bonne-Espérance.

PARIS, notaire, à Epernay.

PARIS (Paulin) (✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur-adjoint de la bibliothèque nationale, à Paris.

PAUFFIN (Chéri), ancien juge, rue Racine, 13, à Paris.

PERGANT, membre du Comice agricole, à Vitry-le-François (Marne).

PÉRIN (A.), peintre, rue Saint-Lazare, 11, à Paris.

PERNOT (✻), peintre, membre du Comité des arts et monuments, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 7, à Paris.

Digitized by Google

MM. PERREAU (Jules), homme de lettres, à Reims.

PÉRIER (E.), membre de la Société académique de Châlons-sur-Marne.

PERRON, professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

PERROTTET (❋), directeur du jardin du roi, à Pondichéry (Inde française).

PETIT, docteur en médecine, à Hermonville.

PIERQUIN, curé de Sarcy.

PINGRET, graveur, rue Guénégaud, 5, à Paris.

PINTEVILLE-CERNON (DE), président du Comice agricole de la Marne, à Cernon (Marne).

POISSON (O. ❋), sous-préfet, à Montmédy (Meuse).

POLONCEAU (❋), ancien recteur de l'Université, rue Neuve-des-Petits-Champs, 77, à Paris.

PONSINET, substitut à Alençon (Orne).

PONTAUMONT (DE), membre de la Société académique, à Cherbourg.

POQUET, directeur de l'Institut des sourds et muets, à Soissons.

PRÉGNON, curé à Torcy (Ardennes).

PRIN (❋), docteur en médecine, à Châlons-sur-Marne.

PROMPSAULT, aumônier de la maison des Quinze-Vingts, à Paris.

PROVOSTAYE (DE LA), inspecteur de l'Académie de Paris.

RAFN (Christ.) (❋), secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

RATTIER (❋), professeur de philosophie au lycée de Reims.

Digitized by Google

MM. RAULIN (✱), maître des requêtes au conseil-d'état, rue Neuve-des-Mathurins, 35, à Paris.

RICHARD, docteur en médecine, à Hermonville.

RICHELET, conservateur de la bibliothèque, au Mans.

ROBELIN, architecte, à Paris.

ROBERT (Ch.) (✱), ancien élève de l'école polytechnique, sous-intendant militaire, à Metz.

ROBILLARD (C.), directeur-médecin du lazaret de Cette (Hérault).

ROISIN (baron DE) (✱), propriétaire à Bonn (Prusse rhénane), — ou rue Française, 38, à Lille.

RONDOT (Natalis) (✱), délégué en Chine pour les industries des laines et des soies, membre de la Société asiatique, rue Montholon, 24, à Paris.

ROUCHER-D'AUBANEL, docteur en médecine, à Fère-en-Tardenois (Aisne).

ROUIT, directeur de l'école normale primaire, à Laon.

ROUSSEAU, docteur en médecine, à Epernay.

ROYER (E. DE), avocat-général près la cour d'appel, rue Saint-Benoît, 18, à Paris.

ROYER-COLLARD (P.) (✱), doyen de la Faculté de droit, à Paris.

RUINART DE BRIMONT (Ed.), membre de la Société géologique de France, rue Cassette, à Paris.

SAINT-VINCENT, président du tribunal, à Charleville.

SALLE, docteur en médecine, à Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

MM. SAUVAGE (❋), ingénieur des mines, à Metz.

SAUVILLE (Guillaume DE), conseiller de préfecture, à Mézières.

SAY (H.) (❋), membre du conseil-général de la Seine et de la chambre de commerce de Paris, rue Bleue, 13, à Paris.

SAY (LÉON), économiste, à Paris.

SELLIER, secrétaire de la Société d'agriculture, à Châlons-sur-Marne.

SEURE, docteur en médecine, à Suippes (Marne).

SEURE (Onésime), homme de lettres, rue Neuve-des-Mathurins, 70, à Paris.

SÉVESTRE (l'abbé), vicaire de Saint-Jacques, à Reims.

SUCKAU, professeur d'allemand au lycée Monge, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, à Paris.

SURY, curé à Loivre (Marne).

SYLVESTRE (❋), homme de lettres, place Bellechasse, à Paris.

TAMPUCCI (H.), chef de bureau à la préfecture de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

TEMPIER, jurisconsulte, à Marseille.

TESTE D'OUET, homme de lettres, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Bourg-l'Abbé, 7, à Paris.

THIERION DE MONCLIN (J.), à Nanteuil (Ardennes).

THIERRY (E. DE), ancien officier de cavalerie, rue du Faubourg-du-Roule, 68, à Paris, — et à Fismes (Marne).

THOMAS (Honoré), homme de lettres, à Reims.

TIRMAN, docteur en médecine, à Mézières.

Digitized by Google

MM. VARENNES, avocat, à Vitry-le-François.

VIANCIN, membre de l'Académie de Besançon.

VILLEMINOT, ingénieur mécanicien, membre de la chambre de commerce de Reims.

VINCENT, inspecteur des écoles primaires de Metz.

VIOLETTE, homme de lettres, à Mary-sur-Marne (Seine-et-Marne).

VIONNOIS, juge au tribunal civil, à Montpellier.

VISMES (DE) (❋), ancien préfet, à Sézanne (Marne).

VOILEMIER, docteur en médecine, à Senlis (Oise).

VROÏL (Jules HÉRIOT DE), membre de la Société des économistes, à Reims.

WEISS (❋), correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.

WINT (Paul DE), homme de lettres, rue Neuve-Samson, 2, à Paris.

WYLD (James), membre de la Société géologique de France, à Epernay.

YVAN (❋), docteur en médecine, médecin de l'ambassade de France en Chine, professeur d'histoire naturelle médicale, place Bréda, 10, à Paris.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES

de l'année 1848-1849.

—

Archéologie.

Epistre de Monsieur Saint Estienne, rapport par M. Bandeville, tome I. page 142.

Notice historique sur le chant d'Église, par M. de Bonnay, t. I. p. 205.

Notice sur une médaille gauloise, par M. Duquénelle, t. I. p. 224.

Physiologie de l'Antiquaire, par le même, t. II. p. 202.

Beaux-Arts.

Tapisseries de Raphaël, communication de M. Pierret, t. I. p. 88.

Description de la colonne de Gatteville, par M. Edom, t. I. p. 178.

Notes biographiques sur les Artistes rémois, par M. Sutaine, t. II. p. 104,

Bibliographie.

Bulletins bibliographiques, t. I. p. 4, 31, 62, 64, 86, 122, 161, 186, 218, 232, 234; t. II. 2, 34, 70, 133, 136.

Économie agricole.

Lettre de M. Leconte à l'Académie, pour l'inviter à suivre ses essais d'engrais, t. I. p. 2.

Digitized by Google

Rapport de M. LEUSCHENRING sur le mémoire de M. Charlier, touchant la castration des vaches laitières, t. II. p. 71.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Rapport de M. MIDOC sur un ouvrage de M. Jobard, intitulé : *Projet de loi sur les brevets d'invention*, t. I. p. 6.

De la liberté du commerce, par M. GAINET, t. I. p. 188.

Du libre échange et de la protection, par M. Varenne ; rapport de M. HENRIOT, t. II. p. 37.

ÉLECTIONS.

M. POISSON est nommé membre titulaire de l'Académie, t. I. p. 29.

MM. GOMART, LIES, JOLY, SÉVESTRE sont nommés membres correspondants, t. I. p. 30.

MM. EDOM, FORNERON, P. LEROY, BRIÈRE-VALIGNY, MAUMENÉ sont nommés membres titulaires, t. II. p. 132.

MM. POQUET, DE SAINT-VINCENT, DE LA PROVOSTAYE, GASC, BOUVART, O. SŒURE, GUILLORY, LORIQUET, DE KERCKOVE, docteur en droit, DE KERCKOVE, docteur en médecine, BOGAËRTS, DE CUYPER, sont nommés membres correspondants, *ibid.*

M. ALEXANDRE est nommé membre honoraire, *ibid.*

Renouvellement du bureau, *ibid.*

M. SUTAINE est nommé membre du Conseil d'administration, *ibid.*

HISTOIRE.

De la politique royale en France, rapport par M. H. PARIS, t. II. p. 17.

LÉGISLATION.

Traité de la preuve en matière criminelle par le dr Mittermayer, traduit par M. Alexandre, rapport de M. ARNOULD, t. II. p. 48.

Digitized by Google

Littérature.

Cours éducatif de la langue maternelle, par le P. Girard, rapport de M. Edom, t. I. p. 244.

Lettre de M. le baron de Roisin sur l'influence française en Allemagne au moyen-âge, t. II. p. 85.

Médecine.

Observations sur le haschich, par M. Henrot, t. I. p. 124.

Modification de la sonde à dard pour l'opération de la taille hypogastrique, par M. Landouzy, t. I. p. 239.

Philosophie.

Rapport de M. Rattier sur les opuscules de M. de Maizière, intitulés : *Théorie du règne du mal sur la terre,* et *Dialogue sur la loi divine du travail*, t. I. p. 100.

Études critiques sur les œuvres de Th. Jouffroy, par M. Gainet, t. I. pp. 46 et 65.

Etude sur J.-J. Rousseau, par M. Genaudet, t. II. p. 191.

Poésie.

Ode à la Liberté, par M. Clicquot, t. I. p. 227.

Pie IX, *Rome et l'Italie*, par M. Clerc, rapport de M. Bandeville, t. II. p. 58.

Le Roi réformateur, fable, par M. Midoc, t. II. p. 200.

Poésies d'Eustache Deschamps et de Guillaume de Machault, publiées par M. P. Tarbé, rapport de M. Arnould, t. II. p. 138.

Sciences mathématiques.

Examen des comptes-rendus de l'Académie des sciences, par M. Sornin, t. I. p. 25.

Mémoire sur le Porte-amarre de M. Delvigne, par M. Hémart, t. I. p. 34.

Projet de Contre-barricades, par M. Mortier des Noyers, t. I. p. 4.

Digitized by Google

Rapport de M. SORNIN sur l'Essai de géométrie analytique de la sphère, par M. Borgnet, t. I. p. 219.

Rapport du même sur l'ouvrage de M. Marre, intitulé : *Notice sur les systèmes naturels de numération quinaire, dénaire et vigénaire*, etc., t. II. p. 4.

SCIENCES NATURELLES.

Rapport de M. MAQUART sur les Faux de Verzy, t. I. p 164.

Rapport de M. LECHAT sur un ouvrage de M. Lies, intitulé : *Recherches chimiques sur quelques silicates*, t. I. p. 236.

VARIÉTÉS.

Discours prononcé à la séance publique par Mgr GOUSSET, président de l'Académie, t. II. p. 168.

Compte-rendu des Travaux de l'année, par M. BANDEVILLE, t. II. p. 170.

Questions mises au concours pour l'année 1850 et les suivantes, t. II. p. 222.

Prix et médailles décernés par l'Académie, t. II. p. 227.

Liste des membres de l'Académie, t. II. p. 229.

Table des auteurs, t. II. p. 253.

Table des matières, t. II. p. 257.

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Yale 6/14/35
Amherst
3/7/39
Yale 1/26/44

Widener Library
3 2044 105 517 064